



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

- [Mot du ministre de l'Environnement](#)



- [Introduction](#)
- [Statistiques globales et réalisations gouvernementales en 1998 - 1999](#)
 - [Statistiques et faits saillants](#)
 - [Actions complétées](#)
 - [Réalizations remarquables d'actions récurrentes](#)
 - [Actions abandonnées](#)
 - [Actions nouvelles](#)
- [Réalizations d'organisations non gouvernementales \(ONG\)](#)
 - [Fédération québécoise de la faune \(FQF\)](#)
 - [Centre de la diversité biologique du Québec \(CDBQ\)](#)
 - [Union québécoise pour la conservation de la nature \(UQCN\)](#)
 - [Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean \(CRE-02\)](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
 - [Annexe I](#) Liste des objectifs de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique
 - [Annexe II](#) Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales, 1998-1999
 - [Annexe III](#) Fiche descriptive d'une action sur la diversité biologique
 - [Annexe IV](#) Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec
 - [Annexe V](#) Groupe de travail interministériel sur la diversité biologique
- [Consultation sur les indicateurs](#)

Mot du ministre de l'Environnement

Le troisième rapport annuel est le reflet du dynamisme que le Québec insuffle à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Il rend compte des centaines d'actions que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux mettent ensemble de l'avant afin de mieux conserver et utiliser nos ressources naturelles.

La qualité de notre patrimoine naturel concerne tous les Québécois et les Québécoises. Aussi, je réitère l'invitation aux organismes nationaux et régionaux dédiés à la préservation des espèces vivantes de s'inspirer de la Stratégie québécoise et de joindre le Plan d'action sur la biodiversité. Cette contribution et cette concertation des organismes non gouvernementaux sont de nature à donner une plus grande valeur au dossier de la biodiversité et l'assurance d'un riche héritage aux nouvelles générations.

Notre implication collective dans la biodiversité se compare à une pierre lancée sur un lac calme; une fois l'eau touchée, la vision initiale génère des cercles concentriques en surface et agit en profondeur. Le Québec s'est lancé avec détermination dans ce dossier afin de modifier les mentalités. Déjà, nous percevons l'impact de cette décision et les retombées multiples avec, notamment, les discussions du 14^e Forum global sur la biodiversité tenu à Montréal, qui ont reconnu à l'échelle internationale la pertinence et l'acuité de l'approche québécoise.

Plusieurs acteurs sont maintenant bien engagés; nous cheminerons en leur compagnie vers un autre millénaire. Il va sans dire que nous devons faire aussi bien à court, à moyen et à long terme. En cette quatrième année de suivi de mise en œuvre du Plan d'action sur la diversité biologique qui s'amorce, nous avons donc à réfléchir sur la poursuite d'un travail de première nécessité et même prestigieux. En effet, le Québec sert d'exemple à travers le monde et il exporte régulièrement son expertise vers des pays de la francophonie.

PAUL BÉGIN



Introduction

Jamais deux sans trois clame un vieil adage. Celui-ci se confirme à nouveau par la parution du rapport annuel relatif à l'état d'avancement du Plan d'action québécois sur la diversité biologique pour la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999. En effet, pour une troisième année consécutive, le gouvernement du Québec donne suite à son engagement pris en 1996 dans sa Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Trois ans à mettre de l'avant des centaines d'actions relatives à la biodiversité du Québec peut sembler fort court si on désire apporter des changements importants dans la culture d'une grande administration publique, voire au niveau même de la société québécoise; mais c'est plus que suffisant pour décider d'entreprendre de petites actions qui, un jour, viendront modifier de profondes habitudes. Or, le présent dossier tient un peu des deux à la fois. En effet, la Stratégie a été comparée par plusieurs observateurs à un navire amiral

qui permet d'influencer de manière positive la gestion des milieux naturels tandis que le Plan d'action regroupe une multitude d'acteurs préoccupés d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Un des faits saillants pour l'année qui s'achève tient sans doute au constat fort répandu dans la population que les ressources naturelles du Québec peuvent avoir des limites tant en termes de superficie que de quantité et de renouvellement. Cela a été amplement démontré il y a quelques années pour l'exploitation des espèces marines de fond. Tous les questionnements autour de la forêt boréale sont venus rappeler par la voix des médias quelques considérations primordiales pour l'atteinte d'un développement durable au niveau des forêts du Québec. Aussi, la population apprend régulièrement que le milieu agricole rencontre des problèmes environnementaux à produire tant des végétaux que des animaux ainsi qu'à disposer de leurs rebuts. Les travaux de la Commission publique sur la gestion de l'eau au Québec montrent déjà l'importance de se préoccuper tout autant de la quantité de l'eau, de sa qualité et de ses habitats. Par ailleurs, l'amorce d'une stratégie de conservation touchant les aires protégées apparaît comme une réponse à la nécessité de préserver suffisamment de superficies à l'état naturel. Voilà plusieurs thématiques qui animent actuellement le public québécois. En définitive, cette constatation collective sur les écosystèmes oblige dorénavant à mieux reconnaître l'interdépendance des composantes naturelles dans l'aménagement du territoire et à exercer une vigilance sur l'application des programmes existants.

Certes, l'obtention de macro-indicateurs serait de nature à aider les gestionnaires et le public dans le choix des principaux usages et de leur intensité sur le territoire québécois. Aussi, une première tentative a été effectuée en 1998-1999 afin de développer de tels outils globaux en relation avec la diversité biologique; l'annexe IV est maintenant soumise à des commentaires publics. Pour les fins de cet exercice, plusieurs indicateurs ont été examinés tout en considérant les aspects couverts par la Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique. Une fois raffinés, ces indicateurs devraient nous permettre d'être mieux éclairés sur les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, les réponses à anticiper et à apporter, ou simplement sur l'état de la conservation et de l'utilisation des ressources naturelles. Qui plus est, cette série d'indicateurs viendra répondre à l'article 7 de la Convention concernant l'identification et la surveillance du territoire et de sa biodiversité.

En 1998-1999, les régions ont collaboré à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action québécois. Il y a eu notamment l'ajout d'un représentant du tout nouveau ministère des Régions au groupe de travail interministériel sur la diversité biologique. Soulignons également la reconnaissance officielle comme *partenaire de la biodiversité du Québec* du Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean. En utilisant le cadre méthodologique de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique, celui-ci a su faire cheminer toute la région concernée vers la tenue d'États généraux de l'environnement. Voilà des signes, avec les dizaines d'associations de bassins versants, qui montrent que les régions ont commencé à mieux tenir compte de la biodiversité dans le cadre de la préservation de leur milieu de vie.

Ces réflexions sur le dossier de la biodiversité en appellent finalement à une nouvelle solidarité entre les hommes et les espèces sur la Terre. À l'aube de ce troisième millénaire, l'engagement des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux est davantage requis. Et comment rester indifférent aux bouleversements planétaires qui arrivent forcément aux rives du Québec? Mais laissons le poète Roland Jomphe de Havre-Saint-Pierre exprimer en ses mots

l'interdépendance qui nous caractérise et la façon dont chaque entité peut être grande là même où elle se trouve.

En regardant¹

*En regardant la terre
Au coin de l'horizon
En regardant la mer
La vie et la saison
Les lacs, les rivières, les fleuves : l'eau douce
Les mers, les golfes, les océans : l'eau salée Trois fois plus d'eau que de terre
Et parmi toutes ces gouttes
Unité de la rivière, unité de l'océan
Où est la goutte plus utile
Où est la goutte plus importante
La profondeur, la surface
La vague qui brise
Le fond qui se cache
Le profond qui nous grise
Où est la goutte plus importante
Celle qu'on voit ou ne voit pas
Où est la goutte plus utile
Celle qui tient ou qui soutient
La profondeur
La surface
En regardant la terre
En regardant la mer
En regardant le monde
Les peuples de la terre
Humains de l'univers
Où est l'homme le plus important
Où est l'homme plus utile
En profondeur
En surface
Celui qui tient ou qui soutient
Celui qu'on voit ou ne voit pas
Celui qui parle ou ne dit rien
Au destin de l'humanité
Au mystère de la vie
Sur la mer
Sur la terre
Où est donc
Le plus utile*

¹ JOMPHE, Roland, 1978. *De l'eau salée dans les veines*, Léméac, p. 122-123.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Statistiques globales et réalisations gouvernementales en 1998-1999

Le suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique a nécessité, pour une troisième année consécutive, la participation d'au moins 10 ministères, d'un comité interministériel et de deux organismes paragouvernementaux. L'ensemble de ces intervenants sont :

- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole;*
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de l'Éducation;
- le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs;*
- le ministère de l'Industrie et du Commerce;*
- le ministère des Régions;
- le ministère des Relations internationales;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports;
- le Comité interministériel sur l'éducation relative à l'environnement (CIERE);
- la Fondation de la faune du Québec;
- Hydro-Québec.

La plupart de ces organismes ont des représentants sur le Groupe de travail interministériel sur la diversité biologique. Il revient au Centre de coordination et de suivi de la biodiversité, rattaché au ministère de l'Environnement, d'en assurer le soutien administratif. Comme par les années antérieures, les représentants ont dû répondre à deux suivis d'ensemble au sein de leur organisation respective lors de l'année 1998-1999.



Statistiques et faits saillants

Faits saillants du suivi pour 1998-1999

Le suivi détaillé des actions liées à la biodiversité a été effectué annuellement depuis 1996 dans les ministères et quelques organismes paragouvernementaux du Québec. Le total des actions inscrites à ce suivi continue d'augmenter, passant de 350 la première année, à 429 en 1997-1998, puis à 444 en 1998-1999 (tableau 1).

Actions complétées

Vingt-sept actions ont été complétées en 1998-1999. Ce nombre se compare à celui de l'année précédente alors que 28 actions ont été achevées; en 1996, 39 actions avaient été réalisées.

Actions en cours

Le nombre d'actions en cours à la fin de l'année 1998-1999 est somme toute considérable avec un total de 389. Il s'agit d'une progression de 31 par rapport à l'année précédente et de 106 par rapport à l'année de départ 1996.

Actions inactives

Le nombre d'actions inactives a baissé de façon significative passant de 23 en 1997-1998 à seulement 14 en 1998-1999; il était de 18 en 1996.

Actions abandonnées

Le nombre d'actions abandonnées en 1998-1999, au nombre de 14, est particulièrement bas comparativement à l'année 1997-1998 où un total de 20 actions ont été interrompues. Ce nombre se rapproche de l'année 1996 qui affichait alors 10 abandons.

Actions nouvelles

Le nombre d'actions nouvelles a fait un bond en 1998-1999 avec un total de 48 comparativement à 29 et 18 au cours des deux années précédentes. Il s'agit sans doute du fait le plus marquant de l'année en termes de statistiques et même d'activités. Tout porte à croire que plusieurs entités administratives gouvernementales utilisent davantage ce véhicule de recensement et de suivi de la biodiversité.

Nouveau partenaire non gouvernemental

Un nouveau partenaire non gouvernemental a désiré participer étroitement à la mise en œuvre au Québec de la Convention sur la diversité biologique. Il s'agit du Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean (02). Il en sera fait état dans un chapitre subséquent du rapport annuel.

Tableau 1

Suivi du Plan d'action gouvernemental¹ sur la biodiversité en 1998-1999

Nº	Thème	Nombre d'actions à suivre de 1996 à 2000	Nombre d'actions suivies en 1998-1999					
			Total ²	Complétées	En cours	Inactives	Abandonnées	Nouvelles
1	Facteurs globaux	115	96	5	86	1	4	9
2	Conservation des ressources naturelles	83	70	2	62	3	3	4
3	Ressources fauniques	80	70	3	65	0	2	12
4	Ressources forestières	39	30	1	29	0	0	5
5	Ressources agricoles	44	37	1	34	1	1	5

6	Ressources industrielles (biotechnologies)	14	11	0	11	0	0	0
7	Milieu urbanisé	47	42	3	37	0	2	7
8	Ressources minières	10	7	0	7	0	0	1
9	Ressources énergétiques	35	33	5	25	2	1	1
10	Ressources en milieu nordique	11	8	0	5	2	1	0
11	Urgences environnementales	10	10	4	1	5	0	0
12	Éducation	52	30	3	27	0	0	4
Total		540	444	27	389	14	14	48

¹ Les actions paragouvernementales sont considérées dans ces statistiques.

² Les actions nouvelles ne sont pas incluses dans le total.

* Ces ministères ont connu des changements suite à l'annonce du Conseil des ministres en décembre 1998.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Statistiques globales et réalisations gouvernementales en 1998-1999 (suite)

Actions complétées

Au cours de l'année 1998-1999, 27 actions ont été complétées. La présente section donne brièvement un compte rendu de chacune d'elles. Deux thèmes, soit les facteurs globaux et les ressources énergétiques, ont été particulièrement actifs avec cinq actions chacune.

- [Facteurs globaux](#)
- [Conservation des ressources naturelles](#)
- [Ressources fauniques](#)
- [Ressources forestières](#)
- [Ressources agricoles](#)
- [Milieu urbanisé](#)
- [Ressources énergétiques](#)
- [Urgences environnementales](#)
- [Éducation](#)

Facteurs globaux

Action 24. L'action avait pour objectif initial, en 1995, d'évaluer l'intérêt de l'utilisation du cadre écologique de référence, développé par le ministère de l'Environnement, lors de la révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC). Le projet pilote a été réalisé dans la MRC de Papineau, dans la région de l'Outaouais. La production d'un cadre écologique de référence est largement complétée pour l'ensemble de la région de l'Outaouais (quatre MRC et une communauté urbaine pour un total de 33 000 km²). À cela s'ajoute la production d'un atlas environnemental.

Actions 33 et 39. Le projet gouvernemental de développement de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier, amorcé en mars 1991, est maintenant achevé. Un rapport final a été produit en plus des guides : *Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier - Une démarche* et *Planifier la gestion intégrée des ressources - Des méthodes*. Le projet gouvernemental a conduit à l'élaboration d'une approche qui facilite la concertation de tous les individus impliqués dans l'aménagement des ressources. Dorénavant, le défi à relever consiste à implanter sur le territoire la

gestion intégrée des ressources du milieu forestier en vue d'amorcer des changements dans un contexte d'aménagement durable des forêts. Des engagements en ce sens ont été pris par le ministère des Ressources naturelles et le secteur Faune et Parcs.

Action 36. Dans le but d'implanter une gestion intégrée des ressources dans tous les territoires fauniques, un projet pilote a été mis de l'avant par les pourvoyeurs avec droits exclusifs en collaboration avec le secteur Faune et Parcs, une entreprise forestière de même que la Fondation de la faune. L'exercice misait sur l'utilisation d'un outil géomatique. Un document a été produit explicitant la démarche requise d'implantation et une concertation s'est développée à long terme sur le territoire d'expérience.

Action 444. (Voir [ressources énergétiques](#))



Conservation des ressources naturelles

Action 98. Afin de promouvoir la recherche forestière dans les aires protégées, un numéro spécial de la collection *La foresterie sans détour* a été produit par le ministère des Ressources naturelles. Il décrit notamment les avantages d'y effectuer des recherches, donne des exemples de recherches déjà réalisées, mentionne les juridictions dont les aires dépendent, etc.

Action 108. L'Université du Québec à Montréal, subventionnée par le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles, a produit une étude intitulée *Traits distinctifs des forêts anciennes se développant sur sites mésiques dans le sud du Québec*. L'effort d'inventaire a permis de visiter plus de 1000 peuplements forestiers sur des sites mésiques; tout porte à croire qu'il n'existe plus qu'un très faible nombre de forêts anciennes dans ce type de milieu.

Ressources fauniques

Action 172. Le projet de recherche portait sur l'évaluation de l'effet du morcellement des forêts sur la biodiversité au moyen d'indicateurs biologiques. L'étude a été réalisée en Abitibi conjointement par le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs, le ministère des Ressources naturelles et l'Université du Québec à Montréal. Les résultats révèlent que l'ouverture du couvert forestier défavorise les espèces d'oiseaux de fins de succession en faveur de celles plus adaptées au début de la succession forestière. Les taux de capture de mammifères sont aussi nettement plus bas que dans le paysage naturel.

Action 191. La recherche sur les relations cerf/coyote en Gaspésie a été achevée par le secteur Faune et Parcs. Plusieurs rapports ont été produits, notamment sur les stratégies de quête alimentaire et le dynamisme des populations.

Action 222. Une cinquantaine de fiches d'espèces ou de groupe d'espèces de vertébrés du Québec a été produite par le secteur Faune et Parcs. Tous les aspects de la biodiversité ont été intégrés. Ces fiches font partie des outils permanents de gestion de la faune.



Ressources forestières

Action 254. La procédure d'évaluation environnementale de l'étude comparative des modes de dégagement de la régénération forestière, entreprise par le ministère des Ressources naturelles, a abouti à l'adoption d'un décret gouvernemental autorisant l'utilisation des phytocides par voie aérienne jusqu'à l'an 2000. L'étude n'a pas démontré d'impact notable sur la biodiversité.

Ressources agricoles

Action 272. Le nouveau *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* est en vigueur depuis 1997. De plus, un guide d'application a été élaboré en 1998 et sa mise en œuvre est assumée par les directions régionales du ministère de l'Environnement.

Milieu urbanisé

Action 314. Le ministère de l'Environnement a élaboré et rendu publique la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. Cette nouvelle politique comporte plusieurs améliorations au niveau de la connaissance de l'état des terrains, des mesures de prévention relatives à la contamination et de la réhabilitation des terrains.

Action 336. Le ministère de l'Environnement a produit un guide concernant le fonctionnement des réacteurs biologiques séquentiels. Le document a permis de fixer l'établissement de niveaux technologiques d'assainissement à atteindre avec ce type d'équipement. Une méthode plus précise a aussi été développée afin de détecter la présence d'hydrocarbures dans les affluents des raffineries de pétrole.

Action 431. Le ministère des Transports, en collaboration avec l'Université McGill, a procédé à une étude portant sur le contrôle biologique de la petite herbe à poux. Les résultats indiquent qu'il y a des espèces végétales qui se développent dans ces conditions pour les moins difficiles et contribuent à réduire de façon significative la couverture et la densité d'herbe à poux; toutefois, il faut s'assurer de la pérennité du couvert établi. Ces recherches ont une incidence sur la qualité de vie des citoyens et, plus particulièrement, des personnes allergiques au pollen de cette espèce.



Ressources énergétiques

Actions 360, 361, 362, 370 et 444 (facteurs globaux). Dans le cadre du Comité interministériel sur le développement intégré des rivières, les préoccupations reliées à la conservation de la biodiversité ont été intégrées sous forme de critères (6 sur 13). La méthode d'analyse multicritère comme outil d'aide à la décision a aussi été validée en prenant les tributaires du lac Saint-Jean comme exemple.

Action 490. Le but de l'action était de sensibiliser les employés et la population à la possibilité d'utiliser les habitats fauniques dans des milieux modifiés par Hydro-Québec. Deux projets de recherche ont eu de grands retentissements. Pour l'un, il s'agissait d'installer des nichoirs sur les pylônes et les emprises de lignes afin de favoriser la réinsertion du merle bleu de l'Est. Le second visait à établir les critères qui influencent, au Québec, le taux de fréquentation des

nichoirs (ou aires de maternité) à chauve-souris.

Urgences environnementales

Action 314. (voir [milieu urbanisé](#))

Actions 483, 484 et 485. Les travaux du Programme de stabilisation des berges et des lits des cours d'eau, principalement au Saguenay—Lac-Saint-Jean, sont terminés. Un programme de suivi a été mis en place pour les trois prochaines années afin d'assurer l'efficacité des ouvrages aux plans hydraulique, sédimentologique et biologique, et de vérifier si les rivières ont retrouvé leurs fonctions vitales.



Éducation

Action 392. Le recueil de renseignements vulgarisé sur la gestion des ressources en agriculture a été produit par le Comité interministériel sur l'éducation relative à l'environnement. Il y est notamment question des pratiques agricoles et des habitats fauniques en milieux humides et dans les cours d'eau.

Action 408. Tous les responsables régionaux du ministère de l'Environnement et de la Faune ont reçu une copie de la Stratégie québécoise et du Plan d'action sur la diversité biologique afin d'en informer les interprètes travaillant dans les parcs québécois.

Action 410. En 1998, le ministère de l'Environnement et de la Faune a élaboré un cours de formation sur l'érosion et la stabilisation des rives à l'intention des inspecteurs municipaux. Le cours a été diffusé dans 24 municipalités ou municipalités régionales de comté, réparties dans l'ensemble du Québec.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Statistiques globales et réalisations gouvernementales en 1998-1999 (suite)

Réalisations remarquables d'actions récurrentes

Trois cent quatre-vingt-neuf actions se sont poursuivies pendant la présente année; la plupart sont de nature récurrente. Un bon nombre d'entre elles ont connu un progrès digne de mention; celles-ci font l'objet d'une description particulière en fonction des thèmes auxquels elles sont rattachées. Après plusieurs années de réalisations, certaines actions se prêtent à l'établissement d'un bilan; nous leur avons alors consacré une place particulière sous forme d'encadré..

- [Facteurs globaux](#)
- [Conservation des ressources naturelles](#)
- [Ressources fauniques](#)
- [Ressources forestières](#)
- [Ressources agricoles](#)
- [Milieu urbanisé](#)
- [Ressources minières](#)
- [Éducation](#)

Facteurs globaux

Action 11. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation offre une aide technique et financière aux autochtones afin de développer l'économie de ces communautés. Ainsi, 12 bassins d'élevage ont été aménagés à titre expérimental dans la réserve d'Akwesasne pour la production de perchaudes. De plus, une formation sur mesure a été organisée pour le personnel impliqué en collaboration avec le Cégep de Saint-Félicien.

En milieu nordique, un projet vise à commercialiser la viande de caribou tout en facilitant la chasse commerciale et la transformation de la viande. Quatre usines de transformation du caribou sont sous inspection provinciale et une sous inspection fédérale. Dans l'ensemble du projet (chasse et usine), une centaine d'emplois ont été créés.

Action 19. L'herbier du Québec a produit, en 1998, un *Guide d'identification des mauvaises herbes au Québec*. Ce guide vient compléter le logiciel SIPO

(système d'identification des plantules par ordinateur).

Action 42. Dans le cadre des plans de protection et de mise en valeur des ressources en forêt privé, des rencontres ont eu lieu avec 13 des 17 agences régionales de conservation afin d'y intégrer la diversité biologique. Les éléments pris en compte furent la diversité des écosystèmes forestiers, l'analyse des habitats fauniques et les espèces menacées ou vulnérables tant floristiques que fauniques. Puis, un cadre écologique de référence a été produit pour l'agence forestière des Bois-Francs. Le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs ont aussi élaboré un programme d'assistance en biodiversité pour toutes les agences forestières du Québec.

Action 47. L'activité consiste en la cueillette et la validation des données de captures et de rejets par les pêcheurs commerciaux détenant un permis de pêche aux espèces anadromes, catadromes et d'eau douce. En 1998, il a été convenu entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les pêcheurs commerciaux d'esturgeons jaunes de procéder à l'étiquetage de leurs captures afin de contrôler le braconnage et de servir de base au plan de gestion de la pêche. Aussi, les captures de la pêche à anguille sont toujours surveillées de très près, compte tenu des importantes baisses constatées ces dernières années tant au Québec, en Ontario que dans les provinces de l'Atlantique.

Action 52. Le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs ont publié un rapport sur le suivi des populations de lynx. La méthode préconisée est basée sur un inventaire des pistes de lynx à l'aide de motoneiges ou en aéronefs. Cet indicateur sera utilisé afin d'ajuster les modalités de gestion de l'espèce.

Action 54. Le Comité pour le bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), composé de 23 membres, a commencé ses travaux. Son mandat est de réaliser un schéma directeur de l'eau pour le bassin de la Chaudière, de proposer une stratégie de financement pour les interventions ou les projets relatifs à la ressource eau et de chercher une harmonisation des différents programmes ou outils issus de divers paliers d'intervention sur le bassin versant concerné.

Action 66. Participer aux réunions fédérale-provinciales et aux conférences des parties signataires de la Convention sur la diversité biologique.

«... la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources énergétiques... » sont les trois grands buts partagés par les 175 pays qui, au 15 janvier 1999, ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Ouverte à la signature au Sommet de la Terre, en 1992, la Convention est formellement entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Dès novembre 1992, le Québec s'est déclaré lié à la Convention sur la diversité biologique. Afin de s'assurer de sa mise en œuvre, le gouvernement se dotait, en 1996, d'une stratégie et d'un plan d'action. Québec a également profité des réunions préparatoires fédérale/provinciales pour se tenir à jour sur les activités de la Conférence des Parties et faire valoir son point de vue.

La Conférence des Parties, qui est l'organe suprême de la Convention, a tenu quatre réunions régulières et une réunion spéciale, entre 1994 et 1999, et pris plusieurs décisions pour soutenir et orienter les initiatives de mise en œuvre de la Convention dans les différents États parties à la Convention.

En 1994, à Nassau, la Conférence s'est d'abord dotée d'un organe subsidiaire chargé de lui fournir des avis scientifiques et techniques (SBSTTA) ainsi que d'un mécanisme intérimaire de financement pour la mise en route de projets, le Fonds pour l'environnement mondial, dont le budget global est évalué à 2,75 milliards de dollars américains.

En 1995, à Jakarta, la Conférence a décidé d'établir son secrétariat à Montréal et de lancer les travaux sur l'élaboration d'un protocole sur la biosécurité, c'est-à-dire la prévention des risques associés au développement, au transfert et à l'utilisation d'organismes vivants modifiés (OVM).

En 1996, à Buenos Aires, la Conférence a convenu d'élaborer un programme de travail pour la biodiversité agricole et forestière et de tenir un atelier sur les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales.

En mai 1998, à Bratislava, la Conférence a confirmé sa volonté de finaliser les négociations sur le Protocole de biosécurité en prévision de son adoption en février 1999 et a décidé de la mise en œuvre par le SBSTTA d'un programme de travail sur les écosystèmes aquatiques intérieurs ainsi que d'une analyse sur la biodiversité marine et côtière.

En février 1999 se tenait à Carthagène une réunion extraordinaire de la Conférence des Parties pour débattre du projet de Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. En dépit d'intenses séances de négociation, les divergences de vue n'ont pu être aplanies entre les questions d'ordre commercial, environnemental et socio-économique. Devant l'absence d'un consensus, les travaux ont été suspendus et une autre séance de négociation est prévue avant la cinquième réunion de la Conférence en mai 2000, à Nairobi.

Action 67. Le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs ont participé aux discussions de l'organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) afin de diminuer les prélèvements de saumon au Groenland et de protéger les stocks de saumon au Québec.

Action 74. Les travaux du Comité Grands Lacs Saint-Laurent visait à déterminer les niveaux d'eau sur le Saint-Laurent pouvant permettre la préservation de la diversité et de la production de la faune aquatique et riparienne, à maintenir les habitats, ainsi qu'à minimiser les dommages. Déjà, un répertoire des aménagements fauniques de la plaine inondable du lac Saint-Pierre a été réalisé en vue d'évaluer l'impact des différents niveaux d'eau sur ces structures.

Action 86. Assurer le suivi de la troisième entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.

Dès le début de la mise en place, en 1988, du premier plan d'action Saint-Laurent (PASL), le défi s'annonçait de taille. Travailler à la dépollution de ce majestueux cours d'eau exigeait une action concertée qui va au-delà des structures déjà établies. C'est pourquoi les gouvernements du Canada et du Québec se sont entendus pour unir leurs efforts et mettre en œuvre un plan d'action venant appuyer, dans la complémentarité, les programmes québécois d'assainissement des eaux municipales et industrielles, de conservation des espèces et de restauration des habitats. Parmi les grandes réalisations, notons la réduction de 74 % des rejets liquides toxiques provenant de 50 entreprises

industrielles prioritaires et la conservation de 50 km² de territoire.

Dans le cadre de la seconde entente d'harmonisation (1993-1998), des interventions ont été réalisées dans 106 établissements industriels, soit 56 nouveaux établissements en plus de 50 retenus initialement dans le cadre du PASL. Pour ces derniers, une réduction de 96 % de la quantité de liquides toxiques déversés dans le Saint-Laurent a été constatée. De plus, près de 70 km² d'habitats fauniques ont été protégés afin de favoriser le maintien de la diversité des espèces. Ajoutons qu'à la fin de cette deuxième entente, plus de trois millions de riverains étaient desservis par 35 stations d'épuration des eaux usées.

Une troisième entente Canada-Québec a été conclue en 1998 pour la réalisation de la phase III de l'entente Saint-Laurent Vision 2000. Cette entente qui durera de 1998 à 2003 a permis aux ministères concernés des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi qu'à des représentants du Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000, de Stratégies Saint-Laurent et des comités Zones d'intervention prioritaires (ZIP) de faire consensus sur les domaines d'intervention environnementale prioritaires des cinq prochaines années. Dans une perspective de développement durable et un souci d'assurer une continuité aux interventions des deux premières phases, cette troisième phase vise trois grands objectifs : la protection de la santé de l'écosystème, la protection de la santé humaine et l'implication des communautés riveraines afin de favoriser l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent. Globalement, les gouvernements du Québec et du Canada investiront 239,2 millions de dollars au cours des cinq années du plan, soit respectivement 116,1 et 123,1 millions de dollars.

Action 88. Une étude sur la fraie du maskinongé dans le réservoir de Carillon, entre Thurso et Fassett, a été produite par Hydro-Québec en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal.

Action 89. Dans le but de mettre en œuvre l'accord tripartite (Québec, New York, Vermont) sur la qualité de l'eau du lac Champlain, notamment sur le territoire québécois, la Corporation du bassin versant de la baie Missisquoi a été créée. Elle se compose de 13 administrateurs et d'observateurs gouvernementaux.



Conservation des ressources naturelles

Action 137. Afin d'encourager la conservation de sites naturels, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a réalisé, avec la participation de Canards Illimités Canada, un projet d'aménagement des terres humides au lac Saint-Pierre. Il a aussi procédé à des aménagements fauniques sur le ruisseau Turmel (Beauce) en vue de rétablir une population d'omble de fontaine. Ce ministère a également participé à l'élaboration du *Cahier du propriétaire - Conservation et mise en valeur du ruisseau à Charette et de la Baie Brazeau*; ce projet était parrainé par la Fondation de la faune du Québec.



Ressources fauniques

Action 181. Plusieurs travaux ont été réalisés par le ministère de

l'Environnement et le secteur Faune et Parcs afin de mieux connaître les conditions de vie de la ouananiche au Lac-Saint-Jean. Par exemple, l'analyse des contenus stomacaux devait confirmer que l'éperlan arc-en-ciel constitue le principal régime alimentaire de la ouananiche. Aussi, des recherches se sont poursuivies pour connaître la dispersion spatio-temporelle des larves et trouver les frayères.

Action 197. Enquêter sur les retombées socio-économiques régionales de la pêche, de la chasse et des activités sans prélèvement.

Réalisée conjointement par le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs du gouvernement du Québec de même que le ministère des Pêches et des Océans du Canada, l'*Enquête sur la pêche récréative au Canada*, conduite à tous les cinq ans, livre ses premiers résultats.

Il appert que le Québec comptait, en 1995, plus d'un million d'adeptes (1 026 743) de la pêche récréative. Ces pêcheurs totalisaient près de 10,5 millions de jours de récréation sur l'ensemble du territoire québécois, soit une moyenne annuelle de 10,2 jours de pêche par adepte, réalisés principalement à proximité de leur domicile. Par ailleurs, quelque 50 800 non résidents ont fréquenté le Québec pour plus de 406 000 jours de pêche.

Les pêcheurs fréquentent d'abord les territoires publics libres (60,4 % des jours), puis les territoires offrant une structure d'accueil¹ (29,1 %) et, enfin, les terrains et terres privées (10,5 %). Les régions des Laurentides, de l'Outaouais et de la Mauricie—Bois-Francs constituent les destinations les plus populaires puisqu'elles enregistrent chacune plus d'un million de jours de pêche.

La pêche récréative contribue pleinement à l'essor économique du Québec. Ainsi, les dépenses des pêcheurs résidents injectées, en 1992, dans l'économie québécoise² s'élevaient à plus de 1,5 milliard de dollars, soit 874 millions en dépenses en capital et 662 millions en dépenses courantes, représentant une dépense annuelle moyenne de plus de 1300 \$ par adepte.

Plus de 19 200 emplois directs et indirects, procurant une masse salariale de 458 millions de dollars, sont annuellement tributaires de la pratique de la pêche récréative. Il s'ensuit que les deux paliers de gouvernement retirent des revenus fiscaux et parafiscaux substantiels de cette activité, soit quelque 218,1 millions pour le Québec et 179,9 millions pour Ottawa en 1992.

¹ Les territoires offrant une structure d'accueil sont : les ZEC, les parcs et réserves, les pourvoiries et les étangs de pêche.

² Les données relatives à l'impact économique sont tirées du document titré *Les activités reliées à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1992*.

Action 204. L'atelier sur la pêche commerciale en eau douce, tenu en janvier 1999, a permis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de proposer de nouvelles modifications au plan de gestion de la pêche.

Action 205. Dans le cadre du programme « Pêche en ville » préconisé par le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs, 121 projets du milieu ont reçu une aide financière pour un montant total de 600 000 \$.

Action 217. La politique d'ensemencement des plans d'eau adoptée par la Société de la faune et des parcs vise à concentrer les activités du ministère à des fins de conservation alors que les ensemencements soutenant la pêche récréative sont laissés aux organismes du milieu. Cette nouvelle approche a eu pour conséquence de revoir l'utilisation du réseau de stations piscicoles opérées par le ministère. Ainsi, celui-ci s'est départi des stations de Gaspé et de Saint-Faustin. La station de Lac-des-Écorces sera déclarée en surplus lorsque les travaux de restauration de la station de Baldwin seront complétés et que celle-ci pourra combler l'ensemble des besoins de production avec les stations de L'Anse-Pleureuse et de Tadoussac.

Action 535. Renouveler et mettre en œuvre le Programme de développement économique du saumon atlantique.

Le bilan du Programme de développement économique du saumon atlantique (PDES) qui s'achève après huit ans d'activités est particulièrement éloquent. Lancé en 1990 grâce à la concertation de plusieurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ce programme a nécessité des investissements de 31,5 millions de dollars, dont 15 % en provenance des 32 organismes gestionnaires de rivières et des partenaires socio-économiques du milieu. Les régions maritimes du Saint-Laurent qui en ont le plus bénéficié sont : la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent, le Centre-Nord et la Côte-Nord.

La majorité des sommes investies ont été accordées à la réalisation de travaux en rivière puisqu'il était primordial d'augmenter la ressource saumon afin de générer un accroissement des activités de pêche. Pas moins de 62 pêches commerciales ont également pu être rachetées alors que l'ensemencement et le gardiennage ont été améliorés. En outre, 243 négociations et ententes ont été conclues avec les propriétaires de terrains bordant les rivières concernées. Le secteur Faune et Parcs du gouvernement du Québec a aussi établi un partenariat avec le milieu régional en déléguant à des organismes sans but lucratif la gestion de la pêche sur plusieurs rivières à saumon.

En plus de l'accès accru aux rivières à saumon du Québec, l'une des réussites du programme tient à une meilleure expertise au niveau des gestionnaires de rivière. Ajoutons que dans ce dossier à saveur faunique, une étroite complémentarité entre la conservation du saumon et les activités de pêche sportive a été reconnue et a maintes fois été démontrée.



Ressources forestières

Action 231. En collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski, le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs ont réalisé une étude sur l'impact à court terme d'une coupe forestière avec protection de la régénération sur la gélinotte huppée. Il s'avère que les densités avant et après la coupe ne sont pas significativement différentes et ne diffèrent pas non plus de celles des peuplements témoins. Il a également publié un document portant sur l'utilisation d'une approche télématique et géomatique pouvant servir à mesurer les effets de la coupe avec protection de la régénération sur la marte d'Amérique.

Action 236. Le ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs ont défini une grille d'exigences pour chaque espèce de poisson d'eau douce en milieu forestier afin que les gens qui travaillent sur le terrain soient en mesure

d'identifier les habitats sensibles du poisson et d'en assurer une meilleure protection.

Action 246. Dans le but d'appuyer les intervenants en forêt privée dans la confection de plans régionaux de protection et de mise en valeur des ressources forestières, l'équipe de soutien du ministère des Ressources naturelles a organisé une journée d'information incluant la prise en compte de la diversité biologique et a publié un bulletin technique sur ce sujet.

Action 247. Le ministère des Ressources naturelles a franchi une étape significative au cours de la dernière année en publiant trois documents susceptibles de contribuer à l'amélioration des pratiques forestières. Il s'agit du *Guide des saines pratiques forestières dans les pentes du Québec* et des documents : *Indicateur des perturbations physiques du sol - Volet réseau routier et son environnement immédiat* ainsi que *L'orniérage après coupe dans les milieux forestiers humides : le suivi au moyen d'un indicateur de perturbations physiques des sols*.



Ressources agricoles

Actions 269 et 274. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fournit son expertise en vue d'améliorer les connaissances des phénomènes d'érosion, particulièrement à l'échelle des bassins versants. Citons, à titre d'exemples, a) des mesures de l'érosion hydrique sur divers systèmes culturels près de la rivière Boyer; b) la renaturation des berges le long de la rivière Coaticook; c) une évaluation du pouvoir de filtration des bandes riveraines herbacées; et d) la réalisation dans le cadre du Plan vert de projets de gestion de l'eau pour les bassins versants du ruisseau Turmel et Bélair (Beauce) et du ruisseau Saint-Esprit (Lanaudière).

Action 273. La mise en œuvre du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* est amorcée. L'objectif est de réaliser sur un horizon de six ans, 25 000 plans agro-environnementaux de fertilisations (PAEF) et d'augmenter à 20 000 le nombre de systèmes d'entreposage conformes sur les 30 000 entreprises d'élevage. Les gains prévisibles de ces rejets diffus aux cours d'eau sont de 20 000 tonnes d'azote, soit environ 40 % des rejets, et de 3900 tonnes de phosphore, soit entre 20 et 25 % des rejets de sources agricoles.

Action 280. Le ministère de l'Environnement et de la Faune a procédé à la publication du rapport intitulé *Contamination de l'eau par les pesticides dans les régions de culture de maïs et de soya au Québec, Campagne d'échantillonnage 1996, 1997 et 1998*. Il appert que plusieurs pesticides sont régulièrement détectés dans les bassins de cours d'eau qui drainent les territoires en culture, cela à des concentrations qui dépassent les critères établis pour la protection de la vie aquatique.

Action 295. Grâce à la collaboration financière et à l'implication du ministère de l'Environnement et de la Faune, du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Industrie et du Commerce, le Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval a organisé un colloque international sur la conservation et la commercialisation des champignons forestiers. Ce colloque a réuni plus de 200 participants, gestionnaires, promoteurs, scientifiques et amateurs qui ont discuté de la problématique de la mise en valeur d'une ressource de la biodiversité forestière encore peu exploitée au Québec, mais

offrant un potentiel prometteur.



Milieu urbanisé

Actions 311 et 455. Le ministère des Transports a réalisé 45 kilomètres de voies cyclables pour un investissement de 1,3 million de dollars; 37 kilomètres font partie de l'itinéraire cyclable de la Route verte. En octobre 1998, 729 kilomètres de voies cyclables ont été balisées pour un total prévu de 4039 kilomètres. Ce projet a débuté en juin 1995 et il nécessitera un investissement de 88 millions de dollars sur 10 ans.

Action 316. Dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, 24 projets ont été acceptés pour la ville de Montréal, totalisant environ 14,6 millions de dollars, et sept projets pour la ville de Québec, totalisant 1,4 million de dollars.

Action 332. Il appert que le nouveau processus de délivrance des attestations d'assainissement pour le secteur des pâtes et papiers, déjà amorcé dans 33 des 64 fabriques de pâtes et papiers, a été temporairement suspendu à l'automne 1998. Entre-temps, les fabriques sont toujours soumises au *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* dont l'application incombe au ministère de l'Environnement et de la Faune.

Action 488. La Fondation de la faune du Québec avec la participation financière d'Hydro-Québec, de GREBE, d'Habitat faunique Canada et du Service canadien de la faune - région du Québec a réalisé un *Guide d'aménagement des espaces verts urbains pour les oiseaux*. Ce guide s'adresse principalement aux professionnels impliqués dans la conception et la réalisation d'aménagements dans les parcs urbains, mais aussi aux regroupements de citoyens et aux particuliers intéressés à la conservation de la valeur faunique des espaces verts en milieu urbain.



Ressources minières

Action 341. Dans le cadre du Programme de restauration des sites miniers, le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement ont jusqu'à maintenant approuvé 42 des 91 plans de restauration qui leur ont été soumis.

Action 342. La restauration des 11 sites miniers abandonnés et rétrocédés à la Couronne a engendré, depuis 1987, des dépenses de l'ordre de 17 millions de dollars. Les travaux réalisés permettent de rendre ces sites à la nature sans impact majeur sur l'environnement. Environ 80 % (416 ha) de la superficie de ces sites a été restaurée jusqu'à maintenant. Les travaux sont donc complétés sur sept sites; ils progressent sur trois sites et seront amorcés ultérieurement sur le onzième site.

Action 466. À ce jour, le Programme de protection des hibernaculas de chauves-souris a permis l'aménagement de sept sites miniers abandonnés répartis à travers le Québec : Outaouais (1), Estrie (2), Centre-du-Québec (1), Mauricie (1), Gaspésie (1) et Nord-du-Québec (1). Cette protection s'effectue à l'aide de grilles qui bloquent l'accès du public tout en permettant le libre

passage des chauves-souris.



Éducation

Action 419. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a intégré les notions de développement durable et de conservation des ressources dans tous les programmes de formation initiale offerts par l'Institut de technologie de La Pocatière et celui de Sainte-Hyacinthe. De plus, deux nouveaux cours axés sur l'agriculture durable sont venus s'ajouter aux cinq cours par correspondance développés par le ministère en collaboration avec le Centre collégial de formation à distance : *Conservation des sols et de l'eau et plan agroenvironnemental de fertilisation*.

Action 420. Le ministère de l'Environnement et de la Faune a produit plusieurs documents relatifs au milieu agricole dont un guide agroenvironnemental de fertilisation et un guide de bonnes pratiques de gestion de bovins de boucherie.

Action 428. En novembre 1998, un papillon, l'amiral, a été proclamé par le public insecte emblème du Québec à la suite d'une campagne électorale orchestrée par l'Insectarium de Montréal et ses partenaires, avec l'aide financière du ministère de l'Environnement et de la Faune. Préféré aux quatre autres candidats (le bourdon fébrile, la cicindèle à six points, la coccinelle maculée et la demoiselle bistrée), l'amiral a pris son envol en beauté avec le tiers des 230 000 votes provenant des quatre coins du Québec. On reconnaît ce papillon à ses ailes noir velouté bordées de points rouge vin et bleus, et traversées de bandes blanches qui lui valent son nom.

Action 482. Dans le cadre du programme Action – Environnement et Faune du ministère de l'Environnement et du secteur Faune et Parcs destiné aux organismes non gouvernementaux, 66 projets touchant la biodiversité ont été subventionnés pour un montant de 597 000 \$.

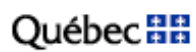
Action 489. La Fondation de la faune du Québec, avec la participation d'Hydro-Québec, de l'Association des industries forestières du Québec, de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec et de plusieurs autres partenaires financiers, a réalisé une édition révisée du fascicule *Faites la cour aux oiseaux*, afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la faune ailée indigène et des habitats fauniques qu'elle utilise en milieu urbain. Près d'un demi-million d'exemplaires seront distribués gratuitement par Rona Dismat, Publicor, le Jardin botanique et la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.





Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Statistiques globales et réalisations gouvernementales en 1998-1999 (suite)

Actions abandonnées

Quatorze actions ont été abandonnées en 1998-1999. Plusieurs des raisons avancées ont trait à un certain regroupement d'actions, d'autres à un changement de priorités et, occasionnellement, à des restrictions budgétaires.

- [Facteurs globaux](#)
- [Conservation des ressources naturelles](#)
- [Ressources fauniques](#)
- [Ressources agricoles](#)
- [Milieu urbanisé](#)
- [Ressources énergétiques](#)
- [Ressources en milieu nordique](#)

Facteurs globaux

Action 6. « Produire un répertoire du matériel génétique généré au Québec et examiner ses conditions de conservation ».

Raison de l'abandon : Fusionnée avec l'action 288.

Action 22. « Former un groupe de travail qui anime et coordonne la réflexion et les activités concernant l'ensemble du cadre territorial de référence ».

Raison de l'abandon : Le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement et de la Faune ont décidé de poursuivre le développement de leur cadre territorial respectif.

Action 23. « Effectuer un inventaire des besoins inhérents à un cadre écologique approprié aux différents niveaux de perception du Québec ».

Raison de l'abandon : Les ministères concernés (ministère des Ressources naturelles et ministère de l'Environnement et de la Faune) ont incorporé à leur cadre de référence (cartes écoforestières et écologiques) les besoins de leurs clientèles respectives.

Action 25. « Améliorer les produits de télédétection pour les territoires nordiques et les MRC rurales ».

Raison de l'abandon : Manque de ressources et de disponibilité pour répondre adéquatement à la demande.



Conservation des ressources naturelles

Action 115. « Compléter l'inventaire de l'original du parc d'Aiguebelle ».

Raison de l'abandon : Révision des priorités.

Action 145. « Poursuivre la collaboration avec les partenaires du monde agricole et les MRC afin de limiter les conflits d'utilisation de territoires particuliers ».

Raison de l'abandon : On ne peut relier la protection du territoire et des activités agricoles avec les objectifs de sauvegarde des espèces et des écosystèmes tels que poursuivis par les aires protégées.

Action 465. « Évaluer l'impact du loup sur la survie de la population de caribou du parc des Grands Jardins ».

Raison de l'abandon : Le projet a été réorienté vers la connaissance de l'habitat du caribou dans le parc des Grands Jardins (cf. action 496).



Ressources fauniques

Action 208. « Contribuer à l'ajustement du zonage aquicole ».

Raison de l'abandon : Action fusionnée avec l'action 219.

Action 212. « Réaliser un bilan sur les ententes déjà signées avec des propriétaires privés, évaluer l'atteinte des objectifs de gestion et d'accessibilité, de même que le degré de satisfaction des intervenants ».

Raison de l'abandon : Une évaluation a déjà été réalisée en 1994-1995 pour la région de l'Estrie où se retrouve la majorité des ententes. Il n'apparaît pas essentiel d'effectuer un nouveau bilan en 1998-1999.



Ressources agricoles

Action 279. « Effectuer des sondages récurrents sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs ».

Raison de l'abandon : Intégrée à l'action 524.

Milieu urbanisé

Action 323. « *Encadrer le domaine de l'assainissement par l'élaboration et la mise en œuvre du Règlement sur les rejets d'eaux usées* ».

Raison de l'abandon : La mise en veilleuse du projet réglementaire pour une période d'au moins cinq ans est rendue nécessaire afin de démontrer la faisabilité de contrôler les rejets des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux en visant sur la collaboration des exploitants et les engagements qu'ils ont contractés lors de la signature de la convention d'assainissement avec le gouvernement.

Action 334. « *Maintenir la banque informatique sur les industries* ».

Raison de l'abandon : Cette activité relative aux effluents industriels a été abandonnée suite à des restrictions budgétaires.



Ressources énergétiques

Action 358. *z Mettre au point les outils informatiques requis pour la mise en place du code national de l'énergie de 1995 et élaborer des normes sur les performances énergétiques d'appareils commerciaux* ».

Raison de l'abandon : L'Agence de l'efficacité énergétique a décidé de ne plus participer à son développement, les outils étant plus ou moins bien adaptés au profil énergétique du Québec.

Ressources en milieu nordique

Action 25. (voir [facteurs globaux](#))



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Statistiques globales et réalisations gouvernementales en 1998-1999 (suite)

Actions nouvelles

Les inscriptions d'actions nouvelles continuent d'affluer année après année; en effet, 18 actions se sont ajoutées lors de la première année, puis 34 en 1997-1998 et pas moins de 48 au cours de la dernière année. Cette recrudescence d'activités se répercute dans au moins cinq thèmes dont les facteurs globaux, les ressources fauniques, les ressources forestiers et agricoles ainsi que les milieux urbanisés. Ces actions nouvelles ont été incorporées au suivi annuel (annexe II, numéros supérieurs à 490), cela à l'intérieur de neuf thèmes principaux :

Facteurs globaux : actions 492, 511, 513, 514, 518, 519, 520, 527 et 534;

Conservation des ressources naturelles : actions 491, 493, 529 et 532;

Ressources fauniques : actions 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 507 et 535;

Ressources forestières : actions 504, 505, 506, 530 et 533;

Ressources agricoles : actions 508, 512, 524, 525 et 526;

Milieux urbanisés : actions 510, 515, 516, 521, 536, 537 et 538;

Ressources minières : action 509;

Ressources énergétiques : action 517;

Éducation : actions 522, 523, 528 et 531.

Par l'ajout de multiples actions, le Plan d'action gouvernemental sur la biodiversité, mis en œuvre pour la première fois en 1996, se réajuste continuellement et devient un outil de référence pour de nombreux intervenants. De nouvelles rubriques méritent une mention particulière, telles que le projet de création d'un parc de conservation dans les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie, une nouvelle gestion de l'explosion démographique de l'oie des neiges, un renouvellement du Programme de développement économique du saumon, des recherches sur l'habitat du caribou des bois, l'utilisation par la

faune des séparateurs de coupe en milieu forestier, le développement de la forêt-modèle des Cris de Waswanipi, la mise à jour du régime forestier (cf. encadré), un portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles, la sensibilisation des citoyens et des gestionnaires d'espaces verts à l'importance des habitats fauniques, etc.

Action 530. Compléter la mise à jour du régime forestier initiée en 1998.

Le régime forestier québécois est relativement jeune, l'essentiel de ses composantes ayant été mises en place au milieu des années 1980. Le contexte social, économique et environnemental dans lequel s'insère la gestion des forêts du Québec est en continuelle transformation et le gouvernement se doit de procéder régulièrement à la mise à jour de son régime forestier afin de s'assurer de posséder des outils efficaces lui permettant d'assumer ses responsabilités. La conservation de la diversité biologique constitue un des aspects environnementaux importants abordés dans un tel exercice.

Le développement durable est au cœur du présent exercice de mise à jour du régime forestier. Cet enjeu implique, entre autres, que les modes de gestion 1^o contribuent à préserver les grands cycles planétaires et les fonctions écologiques des écosystèmes forestiers, et 2^o protègent les écosystèmes, les espèces, leur diversité génétique et, en particulier, les écosystèmes exceptionnels, représentatifs ou fragiles ainsi que les espèces en situation précaire. La mise à jour du régime forestier se réalise en trois étapes : 1^o production d'un bilan du régime forestier actuel; 2^o identification des enjeux; 3^o participation la plus large possible des personnes et des organisations qui ont un intérêt dans la conservation et la mise en valeur des forêts.

En 1998, un document de référence était produit présentant le bilan, les enjeux et des propositions d'orientations. À l'automne de cette même année, une vaste consultation a été réalisée au moyen d'un document synthèse. Le ministère des Ressources naturelles s'emploie maintenant à réaliser la somme des commentaires et des mémoires reçus avant de rendre publiques ses orientations définitives et d'initier les actions qui en découleront. Un projet de loi devait être déposé à l'automne 1999; il sera discuté en commission parlementaire.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Réalisations d'organisations non gouvernementales (ONG)

Ce troisième rapport annuel accueille un nouvel organisme non gouvernemental; il s'agit du Conseil régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean (CRE-02) et indirectement de ses 280 000 habitants. Celui-ci s'ajoute aux trois organismes déjà reconnus formellement, à savoir : la Fédération québécoise de la faune (FQF), l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et le Centre de la diversité biologique du Québec (CDBQ). Ces quatre organismes se sont engagés à se soumettre aux mêmes contraintes en termes de suivi administratif que les organismes gouvernementaux.

La liste des 23 actions fournie par ces organisations non gouvernementales a été incorporée à la liste détaillée des actions québécoises sur la biodiversité ayant fait l'objet d'un suivi en 1998-1999 (annexe II). Afin de les repérer facilement, leur numérotation débute à 1001 et tous les chiffres supérieurs leur sont réservés.

Dans le présent rapport, nous donnerons la liste complète des actions mises de l'avant par un organisme non gouvernemental. De plus, pour une action réalisée ou remarquable, un court texte explicatif sera ajouté.



Fédération québécoise de la faune (FQF)

La Fédération québécoise de la faune a été fondée en 1946. Sa mission vise à contribuer, dans le respect de la faune et des habitats, à la gestion du développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives. Pour ce faire, elle est secondée par ses deux filiales, la Fondation héritage faune (1980) et Info Sécure [NDR : uniformiser la graphie, avec ou sans trait d'union, avec ou sans « e »] (1995).

En février et en mars 1998, le contenu de la politique sur la biodiversité a été largement diffusé lors d'une campagne de sensibilisation à la conservation de la diversité biologique à l'intention des associations de chasseurs et de pêcheurs sportifs affiliées à la Fédération québécoise de la faune. Cette campagne a été offerte à l'échelle de la province à l'occasion des colloques annuels des Conseils régionaux de la faune. En 1999, une campagne similaire a été entreprise en vue de promouvoir les projets de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques, incluant les formules d'intendance privée. Ces campagnes portent fruits puisque les demandes de soutien technique et financier pour la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques de la part des associations de

chasseurs et de pêcheurs sportifs tendent à se multiplier.

Facteurs globaux

Action 1013. *Participer au suivi de la phase III de l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.*

Cette action s'est ajoutée en 1998-1999. Elle découle de la nouvelle entente fédérale-provinciale sur le Saint-Laurent.

Conservation des ressources naturelles

Action 1002. *Mettre en place localement des formules d'intendance privée pour les habitats fauniques.*

Des conférences tenues à l'occasion des 13 congrès régionaux réunissant les associations de chasseurs et de pêcheurs sportifs affiliées à la Fédération québécoise de la faune ont permis de présenter divers modes d'intendance et de dégager les avantages pour les chasseurs et les pêcheurs de négocier de telles ententes afin de protéger les habitats fauniques.

Ressources fauniques

Action 1003. *Contribuer au suivi des espèces fauniques prélevées.*

Les commentaires de plus de 4000 participants ont été recueillis lors d'assemblées de consultations publiques et compilés en vue d'éclairer les choix de gestion de l'original pour le nouveau plan 1999-2003.

Afin de limiter la pression de récolte sur le canard noir, les sauvagins du Sud du Québec ont été invités par la Fédération québécoise de la faune et le Service canadien de la faune à épargner le canard noir observé.

De plus, la Fédération a demandé plusieurs mesures particulières de gestion afin de contrer le déclin continu, depuis 1995, des populations de perchaudes du lac Saint-Pierre.

Action 1004. *Mettre en place des mesures concrètes facilitant les activités de chasse et de pêche sur les terres privées.*

Dans le cadre de la récolte de conservation de la grande oie des neiges du printemps 1999, la Fédération coordonne, avec la collaboration de la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles (UPA), un service de liaison entre les chasseurs et les producteurs agricoles.

Action 1005. *Participer aux travaux concernant la réglementation relative aux grands gibiers d'élevage.;*

Action 1006. *Réaliser un projet de rapprochement des utilisateurs de la faune et de l'industrie forestière.*

Action 1007. *Promouvoir la réalisation de projets d'aménagement d'habitats fauniques (soutien financier et technique).*

Au cours de l'année, la Fondation héritage faune a investi environ 20 000 \$ dans l'aménagement des habitats fauniques. Elle a également mis sur pied un

nouveau programme adapté aux petits projets d'aménagement faunique (cinq bourses de 500 \$).

Éducation

Action 1008. *Participer à la coordination du programme « Pêche en herbe ».*



Centre de la diversité biologique du Québec (CDBQ)

Depuis 1997, le Centre de la diversité biologique du Québec joue un rôle en matière de biodiversité aussi bien dans la région de la Mauricie que dans la région du Centre-du-Québec. Sa mission d'éducation et de sensibilisation du public au maintien de la biodiversité est sa principale préoccupation. Dans le cadre de ses expositions permanentes, ses jardins thématiques et ses sentiers aménagés, la nature révèle sa richesse, son importance et une multitude d'espèces fascinantes à découvrir. Plusieurs écosystèmes, tels que la prucheraie, l'érablière et la friche, sont observables dans les sentiers. À proximité, le lac Saint-Paul et la réserve écologique Léon-Provancher sont des témoins d'habitats fragiles où résident des espèces menacées et vulnérables.

Éducation

Action 1011. *Organiser annuellement un colloque régional sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique.*

En septembre 1998, un deuxième colloque visant à établir pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie un plan stratégique sur la sauvegarde de la diversité biologique a été tenu. L'occasion a été ainsi donnée aux différents partenaires de faire connaître leurs réalisations et les projets en cours.

Action 1012. *Réaliser le plan d'action régional Mauricie— Bois-Francs sur la diversité biologique.*

Action 1026. *Réaliser une exposition sur l'eau et les espèces menacées.*

Cette exposition met en évidence la situation des espèces dans le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Paul. Elle s'inscrit dans le cadre du 10^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*.



Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

L'Union québécoise pour la conservation de la nature est active sur la scène québécoise depuis 1981. Organisme sans but lucratif, l'UQCN regroupe 5000 membres et une centaine de groupes d'action intéressés par les sciences naturelles et l'environnement. Elle favorise la conservation et l'utilisation durable des ressources et veille à ce que la dimension environnementale figure dans les décisions politiques, économiques et sociales. La revue *Franc-Vert* était l'organe officiel de l'organisme.

L'UQCN s'est engagée, à l'occasion de son colloque sur la biodiversité organisé en novembre 1997, à contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la

diversité biologique.

Cette année, l'UQCN inscrit 11 actions à la Stratégie québécoise sur la diversité biologique, la majorité se situant dans le domaine de l'éducation.

Facteurs globaux

Action 1014. *Collaborer au renforcement et à l'intégration des organismes environnementaux de la côte du Honduras.*

L'inscription de cette action a nécessité l'ajout d'une nouvelle mesure dans le Plan d'action québécois sur la biodiversité, à savoir : « *Mettre sur pied ou participer à des projets de conservation avec des organismes internationaux et nationaux.* »

Éducation

Action 1015. *Réaliser et rendre accessible le site l'Éco-Route de l'information.*

Action 1016. *Tenir un colloque provincial sur la biodiversité.*

En novembre 1998, l'UQCN tenait un colloque à l'intention de ses groupes affiliés et des membres individuels. Une partie des ateliers traitait des espèces (oiseaux, faune aquatique, insectes, plantes, amphibiens et reptiles) et une seconde, des habitats (boisés urbains et périurbains, marais et milieux humides, rivières et lacs, sites protégés).

Action 1017. *Élaborer et publier le magazine Franc-Vert.*

Avec la parution du numéro de février-mars 1999, *Franc-Vert* fêtait ses quinze ans d'existence. À cette occasion, l'éditorial avait pour titre « La biodiversité, une mode qui deviendra réalité ».

Action 1018. *Mettre en place et assurer le service Envirophone.*

Action 1019. *Réaliser une carte des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional.*

Le projet a été réalisé par l'UQCN et le Fonds mondial pour la nature (WWF). La carte s'intitule « Les milieux naturels du Québec méridional, première approximation. ». Plus de 600 sites d'intérêt sont présentés. L'aspect le plus novateur tient à l'ajout de multiples milieux naturels qui n'avaient jamais été répertoriés.

Action 1020. *Sensibiliser les utilisateurs de véhicules hors route à la protection des milieux fragiles.*

Action 1021. *Organiser la campagne de juin : « Mois d'action pour une atmosphère en santé ».*

Action 1022. *Réaliser et mettre en ligne le site Internet « Fleuve et rivières du Québec ».*

Action 1023. *Promouvoir une concertation avec les intervenants du secteur agricole.*

Action 1024. *Élaborer le contenu et publier les fiches d'information « Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau ».*

Huit fiches illustrées mettent l'accent sur l'identification et les actions de prévention concernant les problèmes de santé humaine liés au Saint-Laurent. Des renseignements pratiques sont également fournis sur les organismes qui œuvrent à la connaissance et à la protection du fleuve. Le projet est réalisé en collaboration avec Santé Canada et Environnement Canada.



Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean (CRE-02)

Fondé en 1973, le Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean (CRE-02) a comme mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable, et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux. En 1995, le ministère de l'Environnement et de la Faune (devenu depuis le ministère de l'Environnement) signait avec le Conseil régional un protocole d'entente portant sur leur reconnaissance et leur financement.

Le conseil régional participe activement au journal environnemental du Saguenay—Lac-Saint-Jean appelé *l'Écho* : Des formations en environnement sont également données par son entremise, dans les écoles secondaires et les cégeps, de même qu'auprès des aînés. Des membres du CRE siègent à plusieurs comités, dont le Conseil régional de concertation et de développement économique (CRCD). De plus, le CRE est l'instigateur de la préparation et de la tenue des États généraux de l'environnement.

Éducation

Action 1025. *Préparer et tenir les États généraux de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean.*

En mars 1998, le Conseil régional de l'environnement a commencé une vaste consultation publique à travers la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il s'agissait d'établir un bilan comparatif 1988-1998 de l'environnement, puis d'élaborer une Stratégie et un Plan d'action. La démarche s'inspire de la démarche québécoise pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Les États généraux de l'environnement doivent se tenir le 24 avril 1999.





Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Conclusion

En 1996, le gouvernement du Québec s'est engagé à effectuer annuellement un suivi du Plan d'action sur la diversité biologique. Les trois rapports québécois s'avèrent les seuls du genre parmi les États ayant adopté une Stratégie de mise en œuvre de la Convention qui soient aussi détaillés et complets. Ils sont aussi inédits par leur ampleur en termes d'actions et d'acteurs. Un rapport annuel comprend bon nombre des événements qui font l'actualité dans les médias d'information, mais il y est aussi question de centaines d'activités plus méconnues qui permettent d'apprécier l'effort collectif qui est consenti pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le tableau 2 permet d'évaluer, d'une certaine manière, la performance du Québec par rapport à ses engagements. Il y a d'abord eu une hausse du nombre d'actions suivies qui est passé de 441 en 1997-1998 à 467 en 1998-1999; cela s'explique par le nombre d'actions nouvelles qui ne cesse d'augmenter par rapport au total avec 5,1 % en 1996-1997, 7,9 % en 1997-1998 et 13 % en 1998-1999. Les pourcentages d'actions inactives et abandonnées ont baissé d'environ 2 % par rapport à l'année précédente; voilà d'autres indices d'une gestion plus dynamique. De plus, les actions reportées ont vu leur pourcentage diminuer de 3 %. Les pourcentages des autres éléments de mesure sont demeurés sensiblement les mêmes.

Il avait été annoncé dans les rapports annuels antérieurs qu'il fallait être en mesure d'avoir un aperçu de l'état et des tendances au niveau même de la biodiversité. Aussi, des indicateurs globaux à l'échelle du Québec ont été développés (annexe IV); ils sont maintenant soumis à des commentaires publics.

Tableau 2

Critères d'évaluation pour le suivi du Plan d'action québécois¹ sur la biodiversité en 1998-1999

Élément de mesure	Nombre	Pourcentage
Total des actions suivies en 1998-1999 ²	467	100 %
Actions complétées	30	6 %
Actions récurrentes ³	289	62 %

Actions non terminées comme prévues et reportées en 1999-2000	61	13 %
Actions inactives	14	3 %
Actions abandonnées	14	3 %
Actions nouvelles ⁴	62	13 %

¹ Comprend les actions gouvernementales et paragouvernementales de même que les actions non gouvernementales.

² Inclut trois nouvelles actions.

³ Actions prévues durer plusieurs années.

⁴ Actions non comprises dans le total des actions suivies.

Par ailleurs, il est présentement envisagé de recommander au gouvernement la prolongation du suivi du Plan d'action pour deux autres années. Cela est motivé par les facettes suivantes du dossier :

- le Plan d'action québécois sur la biodiversité apparaît toujours valable étant donné qu'il est actualisé en grande partie, année par année, avec l'abandon et l'ajout de nombreuses actions. De plus, de nouvelles dynamiques viennent s'insérer et obligent à des réajustements appropriés; il y a notamment le dossier des bioindicateurs et les contributions des nouveaux partenaires paragouvernementaux et non gouvernementaux qui s'ajoutent à chaque année. Bref, l'expérience lancée en 1996 ne prévoyait guère de tels changements, et ce, de façon aussi continue.
- les ministères, les partenaires et le public commencent à peine à s'habituer à cette très grande dynamique québécoise. Il paraît donc souhaitable de stabiliser les acquis avant d'entreprendre un deuxième grand chantier sur la biodiversité;
- aussi, l'expérience québécoise est inédite à l'échelle canadienne et internationale. La façon fort distinctive du Québec de mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique le place dans le peloton de tête des gouvernements ainsi engagés. Le report de deux ans pourrait donc permettre de faire progresser le modèle québécois sur la scène extérieure.

En définitive, deux années additionnelles devraient permettre de disposer de toute l'énergie du Groupe de travail interministériel sur la diversité biologique afin d'assurer une progression en douceur aussi loin que le concept et le cadre méthodologique de la Stratégie et du Plan d'action québécois le favorisent, et surtout d'entreprendre la rédaction d'un nouveau Plan d'action québécois 2002-2007.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe I - Liste des objectifs de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique

Facteurs globaux	• Améliorer la compréhension et la gestion de la diversité biologique par une approche axée sur les écosystèmes. • Tenir compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique. • Collaborer avec le Canada et les autres pays pour assurer la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources biologiques. • Prévoir l'impact des tendances démographiques sur la diversité biologique et en réduire les effets. • Prévenir les conséquences des changements climatiques prévisibles.
Conservation des ressources naturelles	• Accroître la connaissance écologique nécessaire à l'établissement du réseau d'aires protégées et à la sauvegarde des éléments vulnérables ou menacés de la diversité biologique naturelle. • Établir et maintenir un réseau intégré d'aires protégées nécessaires à une conservation minimale représentative de la diversité biologique. • Renforcer le réseau d'aires de conservation gérées de façon à assurer la protection de la diversité biologique sur une plus grande proportion du territoire. • Conserver <i>ex situ</i> des éléments vulnérables ou menacés de la diversité biologique

	naturelle. • Adopter et prendre les mesures appropriées pour conserver les espèces et les écosystèmes à l'extérieur des aires de conservation.
Ressources fauniques	• Cibler davantage les besoins actuels de gestion et poursuivre les efforts d'acquisition de connaissances en vue de maintenir la diversité des écosystèmes et des espèces. • Satisfaire à la demande dans la limite du maintien et de l'utilisation durable de la ressource faunique. • Assurer le maintien de la diversité biologique lors du repositionnement de l'état et de l'engagement d'autres partenaires dans la gestion de la faune et des habitats. • Favoriser l'aménagement, la restauration et la réhabilitation des écosystèmes en vue de leur utilisation durable. 1
Ressources forestières	• Identifier et mieux connaître les éléments constitutifs de la diversité biologique du milieu forestier (diversité génétique, espèces, écosystèmes et processus écologiques). • Favoriser la gestion et l'aménagement du milieu forestier en fonction d'objectifs d'utilisation durable des écosystèmes, de gestion intégrée des ressources et, selon des mesures appropriées, de protection du milieu lors des interventions en forêt. • Associer les industriels et les autres partenaires du milieu forestier à l'atteinte des objectifs d'utilisation durable de la diversité biologique.
Ressources agricoles	• Assurer une utilisation durable des ressources agricoles. • S'assurer que la diversité génétique des espèces domestiquées est préservée.

Ressources industrielles (biotechnologies)	• Promouvoir les biotechnologies qui concourent à la protection et au maintien de la diversité biologique. • Favoriser l'élaboration et l'utilisation sécuritaire des produits de biotechnologies.
Milieu urbanisé	• Préserver et mettre en valeur la diversité biologique en milieux urbain et périurbain. • Poursuivre les efforts d'assainissement municipaux et industriels.
Ressources minières	• Soutenir les activités liées au développement des ressources minières qui sont de nature à minimiser les impacts sur la diversité biologique.
Ressources énergétiques	• Soutenir les mesures aptes à minimiser les répercussions des activités énergétiques sur la diversité biologique et favoriser la restauration des écosystèmes. • Promouvoir la préservation de la diversité biologique lors de la mise en valeur des ressources énergétiques.
Milieu nordique	• Développer ou maintenir des programmes et autres mesures en milieu nordique visant la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique. • Adopter des mesures en milieu nordique visant à éliminer ou à réduire les conséquences dommageables de certaines activités humaines sur la diversité biologique (espèces et écosystèmes).
Urgences environnementales	• Assurer la protection physique maximale des aires protégées, des sites fragiles et vulnérables, et des lieux de conservation <i>ex situ</i> à l'occasion des urgences environnementales. • Assurer la restauration des milieux affectés par des catastrophes naturelles ou humaines.²

Éducation	• Sensibiliser l'ensemble de la population à la conservation et à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique. • Responsabiliser l'individu à l'égard du maintien de la diversité biologique et le rendre apte à intervenir dans la réalisation de projets qui s'y rattachent. • Susciter et soutenir la participation des différentes clientèles (individus et organismes) à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.
------------------	--

¹ Ajouté en 1996-1997

² Ajouté. en 1997-1998



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹

- [Facteurs globaux](#)
- [Conservation des ressources naturelles](#)
- [Ressources fauniques](#)
- [Ressources forestières](#)
- [Ressources agricoles](#)
- [Ressources industrielles \(biotechnologies\)](#)
- [Milieu urbanisé](#)
- [Ressources minières](#)
- [Ressources énergétiques](#)
- [Ressources en milieu nordique](#)
- [Urgences environnementales](#)
- [Éducation](#)

Liste des sigles

CDBQ	Centre de la diversité biologique du Québec
CIDD	Comité interministériel sur le développement durable
CIERE	Comité interministériel sur l'éducation relative à l'environnement
CRE-02	Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean
FFQ	Fondation de la faune du Québec
FQF	Fédération québécoise de la faune
HYDRO	Hydro-Québec
MAM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEF	Ministère de l'Environnement et le secteur Faune et Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRI	Ministère des Relations internationales
MRN	Ministère des Ressources naturelles

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ Ministère des Transports du Québec
UQCN Union québécoise pour la conservation de la nature

¹ Pour de plus amples informations, on pourra consulter la Stratégie et le Plan d'action révisé sur la diversité biologique disponibles au Centre de coordination et de suivi de la biodiversité. (418) 521-3907



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Facteurs globaux		r			
8	Poursuivre le développement du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec en y intégrant de l'information sur la flore et la faune du Québec et sur les communautés.		Ec	Ec	MEF
9	Participer à l'élaboration d'une banque de données sur la biodiversité (Réseau québécois sur la biodiversité).		Ec	Ec	MRN, MEF
10	Faciliter l'accès de la banque du cadre écologique de référence.		Ec	Ec	MEF
11	Intégrer des connaissances traditionnelles locales et autochtones lors des études sur le terrain (ex. : projet d'aquiculture de la perchaude à Akwesasne, chasse et élevage du caribou).		Ec	Ec	MEF, MRN, MAPAQ
13	Développer un système de gestion des données biophysiques localisées (à référence spatiale).		Ec	Ec	MRN
14	Alimenter les banques de données sur les espèces (flore et faune) et les écosystèmes.		Ec	Ec	MEF
15	Produire l'atlas des nombres chromosomiques de la flore vasculaire.		Ec	Ec	MEF

17	Prendre les mesures visant à assurer la conservation et la mise en valeur des collections de spécimens d'oiseaux, de mammifères et de poissons du MEF.	Ec	Ec	MEF
18	Maintenir les activités de l'herbier du Québec.	Ec	Ec	MRN
19	Maintenir une collection de plantes adventices représentatives de la flore des espèces agricoles.	Ec	Ec	MAPAQ
20	Réaliser les inventaires écologiques de concert avec l'Union des MRC, l'Union des municipalités du Québec, le MAM et le MAPAQ.	Ec	Ec	MEF
21	S'assurer que les promoteurs effectuent les inventaires écologiques requis pour réaliser les études d'impacts lorsque les données pertinentes ne sont pas disponibles autrement.	Ec	Ec	MEF
26	Développer un système d'information sur les droits consentis sur les terres publiques (EDIT).	Ec	Ec	MRN
28	Développer des outils de gestion des données par géomatique applicables aux schémas d'aménagement et aux plans de gestion intégrée des ressources.	Ec	Ec	MEF
30	Produire et mettre à jour la base de données topographiques du Québec au 1/20 000 (BDTQ).	Ec	Ec	MRN
35	Participer à l'entente trilatérale du lac Barrière.	Ec	Ec	MEF
38	Mettre en place des comités de gestion intégrée des ressources (GIR) pour les territoires fauniques.	-	Ec	MEF
40	Implanter la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les réserves fauniques.	-	Ec	MEF
41	Promouvoir la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les territoires publics libres.	Ec	Ec	MEF
42	Promouvoir la gestion intégrée des ressources (GIR) auprès des agences régionales de protection et de mise en valeur de la forêt privée.	Ec	Ec	MEF
43	Développer et gérer le système de suivi des petits mammifères.	Ec	Ec	MEF
44	Compléter l'élaboration et rendre opérationnel le système de suivi des populations d'amphibiens et de reptiles.	Ec	Ec	MEF

45	Compléter l'élaboration et rendre opérationnel le système de suivi des chauves-souris.	Ec	Ec	MEF
47	Maintenir les statistiques sur les pêches commerciales en eau douce.	Ec	Ec	MAPAQ
49	Réaliser un inventaire des outils et des méthodes de suivi de la diversité biologique en milieu forestier (à différentes échelles de perception) et entreprendre des projets de suivi.	Ec	Ec	MRN
50	Proposer des indices de diversité biologique à partir du cadre écologique de référence.	Ec	Ec	MEF
58	Poursuivre l'application de la politique sur l'environnement, laquelle intègre déjà les préoccupations liées à la diversité biologique (dans les plans de transport, les études d'impact et la formation).	Ec	Ec	MTQ
61	Conclure des ententes avec des ministères et sociétés d'État à vocation économique.	-	-	MEF
62	Réviser les programmes d'aide à la ressource faunique pour qu'ils intègrent la préoccupation du maintien de la biodiversité.	Ec	Ec	MEF (HYDRO)
63	Évaluer et recommander des options d'interventions.	Ec	-	MEF
65	Encadrer et soutenir techniquement les initiatives régionales et locales.	Ec	Ec	MEF
66	Participer aux réunions fédérale-provinciales et aux conférences des parties signataires de la Convention sur la diversité biologique.	Ec	Ec	MEF
67	Maintenir la participation à OCSAN (accords relatifs au partage du saumon de l'Atlantique) et au PCHE (Plan conjoint des habitats de l'Est) qui s'inscrit dans les accords du PNAGS (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine).	Ec	Ec	MEF
68	Assurer le suivi de l'entente sur le développement des parcs au Venezuela.	Ec	Ec	MEF, MRI
70	Participer aux travaux du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.	Ec	Ec	MEF
71	Poursuivre les efforts de coopération scientifique.	Ec	Ec	MAPAQ
72	Participer au « Law Enforcement Coordination Committee » avec des États américains et des provinces canadiennes.	Ec	Ec	MEF

74	Mettre l'emphase sur la prise en compte des contraintes environnementales et fauniques dans la gestion quotidienne et les plans de gestion des Grands-Lacs, du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais.	Ec	Ec	MEF
75	Financer les activités du Secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique à Montréal.	Ec	Ec	MEF, MRI
76	Participer aux discussions avec le gouvernement du Canada portant sur la mise en place de l'organisme d'échanges internationaux et du Réseau canadien sur la biodiversité afin de s'assurer de la présence des experts québécois privés et publics.	Ec	Ec	MEF, MRI
80	Poursuivre les programmes d'échanges avec les pays en développement.	Ec	Ec	MAPAQ
82	Examiner les alliances possibles afin d'utiliser les financements internationaux (Fonds pour l'environnement mondial, Banque mondiale, Banque de développement africaine, Banque islamique, ACCT, etc.).	Ec	Ec	MRI
86	Assurer le suivi de la troisième entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	Ec	Ec	MEF
87	Participer au Conseil de contrôle du Saint-Laurent relevant de la Commission mixte internationale (Canada-États-Unis).	Ec	Ec	MEF
88	Collaborer à la gestion intégrée des lacs réservoirs de l'Outaouais avec le fédéral, l'Ontario, Hydro-Québec et Hydro-Ontario.	Ec	Ec	MEF, HYDRO
89	Mettre en œuvre l'accord tripartite (Québec, New York, Vermont) sur la qualité de l'eau du lac Champlain : objectif de réduction du phosphore.	Ec	Ec	MEF
93	Réaliser l'inventaire des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre propre au domaine forestier.	Ec	Ec	MRN
436	Collaborer avec la région de l'Outaouais à la production d'un système d'aide à la décision axée sur une connaissance écologique de territoire et en utilisant les possibilités offertes par la géomatique.	Ec	Ec	MEF
437	Contribuer aux travaux de la Commission de coopération environnementale.	Ec	Ec	MEF

439	Assurer la gestion du bassin de la Ristigouche en collaboration avec l'ensemble des intervenants.	Ec	Ec	MEF
461	Développer la caractérisation et favoriser la mise en œuvre de la classification des rivières du Québec.	Ec	Ec	MEF
463	Soutenir le Centre d'observation d'oiseaux de Tadoussac afin d'obtenir un indice annuel d'abondance des oiseaux rapaces en migration.	Ec	Ec	MEF
464	Préciser la problématique de l'invasion des milieux naturels par la salicaire et le phragmite.	Ec	Ec	MEF
470	Répondre aux demandes d'expertise provenant des pays en voie de développement.	Ec	Ec	MEF
*492	Participer aux comités nationaux liés à la mise en œuvre de l'entente sur les pièges humanitaires.	Ec	Ec	MEF
*511	Évaluer la vitesse de récupération des communautés piscicoles des principales rivières tributaires du Saguenay perturbées par la crue de juillet 1996.	Ec	Ec	MEF
*513	Mettre en œuvre le plan d'action sur la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles non indigènes 1998 - 2003.	Ec	Ec	MEF
*514	Réaliser la cartographie et la typologie des dépendances vertes et du corridor de l'autoroute Félix-Leclerc.	Ec	Ec	MTQ
*518	Adopter une stratégie d'interventions en milieu forestier qui vise l'application de l'aménagement intégré des ressources.	Ec	Ec	FFQ
*519	Contribuer au développement de la forêt-modèle Crie de Waswanipi.	Ec	Ec	FFQ
*520	Créer plus de 120 nouveaux emplois pour mieux soutenir les organismes de faune.	Ec	Ec	FFQ
*527	Numériser les limites des bassins hydrographiques.		Ec	MEF
*534	Prendre en compte les milieux et les espèces en situation précaire dans les projets internationaux réalisés par Hydro-Québec International inc. et le Réseau E7 (réseaux des plus grandes compagnies d'électricité).		Ec	HYDRO
*1013	Participer au suivi de la phase III de l'entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000.	Ec	Ec	FQF

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Facteurs globaux		x			
2	Réaliser un bilan de la biodiversité du Saint-Laurent.		Ec	Ec	MEF
4	Préparer un bilan de la faune.		Ec	Ec	MEF
5	Réaliser le second rapport-synthèse sur l'état de l'environnement du Saint-Laurent.		Ec	Ec	MEF
6	Produire un répertoire du matériel génétique généré au Québec et examiner ses conditions de conservation.		A		MAPAQ
12	Compléter la bibliographie déjà amorcée sur la flore du Québec et l'intégrer dans une base de données.		Ec	Ec	MEF
22	Former un groupe de travail qui anime et coordonne la réflexion et les activités concernant l'ensemble du cadre territorial de référence.		-	A	Abandonnée
23	Effectuer un inventaire des besoins inhérents à un cadre écologique approprié aux différents niveaux de perception du Québec.		-	A	Abandonnée
24	Étendre les travaux du Comité sur le cadre territorial de référence pour répondre aux besoins des municipalités et des MRC.		C		MEF, MAM
25	Améliorer les produits de télédétection pour les territoires nordiques et les MRC rurales.		Ec	A	MRN
32	Définir les critères et les indicateurs témoignant du maintien de la diversité biologique et développer des façons de les mesurer à l'intérieur des projets de gestion intégrée.		Ec	Ec	MEF, MRN
33	Terminer et évaluer le projet gouvernemental de développement de la gestion intégrée des ressources.		C		MEF, MRN
36	Réaliser des projets pilotes dans le but d'implanter la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les pourvoies et les zecs.		C		MEF
37	Réaliser une dizaine de projets pilotes de forêt habitée (GIR, régionalisation) dans des territoires publics libres de CAAF ou privés.		Ec	Ec	MEF, MRN

39	Élaborer un guide pratique de la gestion intégrée des ressources (GIR).	C		MEF, MRN
48	Mettre en place un réseau de suivi ichtyologique.	Ec	Ec	MEF
52	Élaborer une méthode de suivi des populations de lynx et de loups.	Ec	Ec	MEF
53	Réviser les systèmes d'enregistrement des prélèvements fauniques.	Ec	Ec	MEF
54	Financer un projet de recherche mettant en évidence le bassin versant comme unité de gestion de la ressource eau sur la rivière Chaudière et des écosystèmes associés.	Ec	Ec	MEF
55	Élaborer et mettre au point une grille d'analyse.	Ec	-	MEF
56	Intégrer des indices du respect des contraintes fauniques et environnementales aux indicateurs de performance de gestion des lacs-réservoirs du MEF.	-	Ec	MEF
59	Produire un inventaire des instruments économiques existants et identifier des avenues d'intervention.	Ec	-	MEF
60	Mettre en œuvre un processus d'évaluation de la performance des programmes d'aide, de contrôle de la qualité et de dissémination des résultats.	Ec	-	MEF
69	Déterminer avec les organismes concernés les actions conjointes ayant trait à la biodiversité sur le territoire québécois.	Ec	Ec	MEF
81	Établir au Québec un répertoire des experts selon les thèmes de la Stratégie avec tous les partenaires intéressés à offrir une telle assistance.	Ec	Ec	MEF
84	Participer au comité régional de suivi du rapport du Groupe de travail de l'entente Québec-Vermont sur la gestion des eaux du lac Memphrémagog et de son environnement.	Ec	Ec	MEF
90	Participer à des colloques sur les changements climatiques.	Ec	Ec	MEF
91	Réaliser des revues de littérature sur les changements climatiques.	Ec	Ec	MEF
92	Réaliser l'inventaire des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre spécifique au domaine agricole.	Ec	Ec	MAPAQ

95	Analyser les moyens d'intégrer la diversité biologique dans le contexte des recherches sur les impacts des stress environnementaux.	Ec	Ec	MRN
97	Produire une synthèse des connaissances sur les changements climatiques.	Ec	Ec	MEF
444	Définir un modèle d'aide à la prise de décision (critères et indicateurs) permettant de caractériser l'affectation des rivières du lac Saint-Jean.	Ec	C	MEF
467	Évaluer l'effet de la crue du Saguenay (juillet 1996) sur les organismes benthiques des milieux lacustres et fluviaux.	Ec	Ec	MEF
*1014	Collaborer au renforcement et à l'intégration des organismes environnementaux de la côte du Honduras.		Ec	UQCN

- 1 * Nouvelles actions créées en 1998 - 1999
- 2 **r** : récurrente
x : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
(C) complétée
(-) inactive
(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Conservation des ressources naturelles		r			
100	Déterminer les mesures susceptibles d'affecter les écosystèmes.		Ec	Ec	MEF
105	Déterminer les écosystèmes exceptionnels ou fragiles dans les parcs et les réserves écologiques et leur accorder une protection supplémentaire.		Ec	Ec	MEF
106	Produire un guide de reconnaissance des pessières à cladonies.		Ec	Ec	MRN
107	Définir le concept, déterminer les critères d'identification, examiner les moyens possibles pour préserver les écosystèmes forestiers exceptionnels et mettre au point une technique de cartographie spécifique.		Ec	Ec	MRN
108	Entreprendre un inventaire des « forêts anciennes » dans quatre régions naturelles du Québec, relever leurs caractéristiques et élaborer une méthode d'évaluation de leur valeur écologique.		Ec	C	MRN
109	Effectuer la collecte et l'inscription des données relatives aux espèces rares de la faune.		Ec	Ec	MEF
110	S'associer avec les organismes qui travaillent à dresser la liste des espèces sauvages d'intérêt agroalimentaire.		-	-	MAPAQ
111	Élaborer le Plan d'action sur les parcs 1998-2002.		Ec	-	MEF

114	Poursuivre la mise en œuvre des aménagements et des immobilisations prévues dans les parcs existants.	Ec	Ec	MEF
115	Compléter l'inventaire de l'original du parc d'Aiguebelle.	A		MEF
116	Poursuivre la gestion du réseau de parcs (conservation, accueil des visiteurs, éducation et entretien).	Ec	Ec	MEF
117	Mettre en réserve dix territoires représentatifs des écosystèmes caractérisant les régions naturelles du Québec, dont neuf seront constitués en réserves écologiques.	Ec	Ec	MEF
118	Mettre en réserve cinq territoires représentatifs des milieux humides et constituer six nouvelles réserves écologiques dans ce type de milieu.	Ec	Ec	MEF
119	Mettre en réserve cinq territoires représentatifs des éléments exceptionnels, en particulier des sites abritant des espèces menacées ou vulnérables, et constituer cinq nouvelles réserves écologiques répondant à cette préoccupation.	Ec	Ec	MEF
120	Assurer le contrôle des activités se réalisant dans les habitats fauniques.	Ec	Ec	MEF
121	Poursuivre les inventaires des habitats fauniques (oiseaux aquatiques, héron, rat musqué et cerf de Virginie).	Ec	Ec	MEF
122	Amender le règlement actuel sur les habitats fauniques, traiter les demandes d'autorisation et accorder un suivi aux plaintes.	Ec	Ec	MEF
125	Mettre en œuvre le Règlement concernant la protection des habitats fauniques sur les terres privées.	Ec	-	MEF
130	Approuver la mise en œuvre des plans de gestion dans les territoires fauniques.	Ec	Ec	MEF
131	Analyser les projets de parcs régionaux soumis au gouvernement en vue de leur reconnaissance ainsi que les plans d'aménagement et de gestion.	Ec	Ec	MEF, MRN, MAM
132	Mettre en œuvre le cadre de référence gouvernemental pour l'établissement des parcs régionaux sur les terres publiques.	Ec	Ec	MAM
133	Mettre en place localement des formules d'intendance privée pour les habitats fauniques.	Ec	Ec	MEF, FFQ

136	Poursuivre la tenue des ateliers sur la conservation des habitats à l'intention des organismes non gouvernementaux (ONG).	Ec	-	MEF
137	Poursuivre les efforts avec les partenaires (ex. : Canards Illimités Canada) afin d'encourager la conservation des sites naturels.	Ec	-	MAPAQ
141	Maintenir la conservation ex situ du chevalier cuirré, etc.	Ec	Ec	MEF
143	Mettre en application la loi et la réglementation (usage des véhicules hors route).	Ec	Ec	MTQ, MEF
145	Poursuivre la collaboration avec les partenaires du monde agricole et les MRC afin de limiter les conflits d'utilisation de territoires particuliers.	Ec	A	MAPAQ
149	Fournir l'information sur les espèces menacées ou vulnérables nécessaire à l'analyse de projets (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec).	Ec	Ec	MEF
150	Fournir des avis en matière faunique.	Ec	Ec	MEF
151	Fournir des avis généraux dans les évaluations environnementales.	Ec	Ec	MEF
152	Inclure, dans les directives aux promoteurs, cette préoccupation portant sur les espèces menacées ou vulnérables et les milieux rares, uniques ou fragiles, et vérifier si elle a été considérée dans les études d'impact déposées.	Ec	Ec	MEF
153	Prendre en considération la problématique des espèces et des milieux en situation précaire dans les évaluations environnementales.	Ec	Ec	MTQ, HYDRO
155	Amorcer la désignation de 15 espèces fauniques.	Ec	Ec	MEF
156	Pour les espèces en situation précaire en forêt : mettre en œuvre un programme préventif d'évaluation et de suivi environnemental, déterminer les besoins de protection de l'habitat et mettre en œuvre un programme de protection.	Ec	Ec	MEF, MRN
157	Désigner une trentaine de nouvelles espèces floristiques selon les priorités déjà établies.	Ec	Ec	MEF
158	Relever la présence d'espèces en situation précaire dans les données d'inventaire écologique.	Ec	Ec	MRN

159	Effectuer le relevé des habitats des espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables dans tout le réseau des aires protégées.	Ec	Ec	MEF
160	Répertorier les menaces susceptibles d'affecter les espèces fauniques en situation précaire.	Ec	Ec	MEF
161	Mettre en œuvre le plan de rétablissement du caribou du parc de la Gaspésie.	Ec	Ec	MEF
162	Réaliser des inventaires visant à caractériser le statut de plantes menacées ou vulnérables et 10 inventaires régionaux sur les plantes menacées ou vulnérables.	Ec	Ec	MEF
163	Effectuer des études taxinomiques sur les plantes menacées ou vulnérables.	Ec	Ec	MEF
164	Réaliser des études sur la dynamique des populations de plantes menacées ou vulnérables.	Ec	Ec	MEF
167	Compléter et mettre en œuvre les plans de rétablissement du chevalier cuivré, du carcajou, du faucon pèlerin et de la tortue molle à épines.	Ec	Ec	MEF
440	Mettre en œuvre le protocole d'entente entre le Conseil de bande de Uashat-Mani-Utenam et le MEF relatif à la gestion de la réserve écologique de la Matamec.	Ec	Ec	MEF
441	Mettre en œuvre le protocole d'entente entre le Conseil de bande de Betsiamites et le MEF relativement à la gestion de la réserve écologique Louis-Babel.	Ec	Ec	MEF
450	Faire connaître le programme Partenaire pour la biodiversité.	Ec	Ec	FFQ
462	Élaborer le programme québécois des rivières patrimoniales.	Ec	Ec	MEF, MRN
479	Produire une stratégie nationale des aires protégées assortie d'un plan d'action.	Ec	Ec	MEF
481	Assurer le suivi des plans de mise en valeur des réserves fauniques.	Ec	Ec	MEF
*493	Réaliser l'inventaire des espèces d'amphibiens, de reptiles et de micromammifères susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables.	Ec	Ec	MEF
*529	Produire un manuel sur les implications juridiques des groupes impliqués dans des projets d'intendance.		Ec	MEF

*532	Réaliser un projet de recherche sur l'utilisation des territoires adjacents au parc de la Gaspésie par la population de caribou des bois de cette région.			Ec	MRN, MEF
1002	Mettre en place localement des formules d'intendance privée pour les habitats fauniques.		Ec	Ec	FQF
Action¹		Réalisation²	1^{re} période 1^{er} avril au 30 septembre	2^e période 1^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Conservation des ressources naturelles		x			
98	Évaluer les possibilités d'utiliser les forêts actuellement protégées comme témoins dans la recherche forestière.		Ec	C	MEF, MRN
99	Développer le réseau de chercheurs dans les parcs et les réserves écologiques permettant à ces territoires de jouer leur rôle de territoire étalon.		Ec	Ec	MEF
102	Procéder à l'analyse de la diversité des écosystèmes forestiers à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées.		Ec	Ec	MRN
103	Élaborer une méthodologie afin que les parcs deviennent des territoires-étalons pour évaluer l'évolution des processus naturels des écosystèmes.		Ec	Ec	MEF
112	Achever la création et la mise en valeur des parcs prévus dans le Plan d'action 1992-1997.		Ec	Ec	MEF
113	Modifier les limites ou la classification des parcs du Mont-Tremblant, Mont-Saint-Bruno, d'Aiguebelle et du Mont-Orford.		Ec	Ec	MEF
123	Mettre en œuvre le plan de communication concernant la protection des habitats fauniques sur les terres publiques.		Ec	-	MEF
124	Aviser les propriétaires d'habitats cartographiés.		-	-	MEF
126	Rédiger le règlement et confectionner la cartographie.		-	-	MEF
127	Préparer et assurer la mise en œuvre du plan triennal 1996-1998 concernant la création de refuges fauniques.		Ec	Ec	MEF
134	Produire un manuel sur l'intendance privée pour les organismes de conservation.		Ec	Ec	MEF

138	Mettre en place un cadre légal sur les servitudes de conservation.	Ec	Ec	MEF
144	Réaliser une synthèse des connaissances sur les mesures appropriées à prendre en périphérie des aires conservées selon les diverses utilisations du territoire.	Ec	Ec	MEF, MRN
146	Documenter le contenu et la problématique d'une future législation pour gérer les plantes indigènes d'intérêt économique autres que les espèces arborescentes.	Ec	Ec	MEF
147	Produire un guide de référence sur la problématique des espèces menacées ou vulnérables.	Ec	-	MEF
457	Reconnaissance du site fossilifère de Miguasha (parc de Miguasha) au titre de site naturel du patrimoine mondial de l'UNESCO.	Ec	Ec	MEF
465	Évaluer l'impact du loup sur la survie de la population de caribou du parc des Grands Jardins.	A		MEF
*491	Créer un parc de conservation pour protéger les éléments géologiques, topographiques et végétaux exceptionnels du secteur des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.	Ec	Ec	MEF

- 1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998
- 2 **r** : récurrente
x : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
(C) complétée
(-) inactive
(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002

Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources fauniques		r			
168	Améliorer les connaissances sur la ouananiche, l'éperlan, l'omble de fontaine, le saumon, l'esturgeon noir, le touladi, etc.		Ec	Ec	MEF
174	Améliorer les connaissances sur les écosystèmes (hydrologie, données hydriques) de 33 lacs-réservoirs et de 13 rivières du Québec.		Ec	Ec	MEF
175	Expérimenter l'impact des coupes forestières sur le cerf de Virginie de l'Île d'Anticosti.		Ec	Ec	MEF, MRN
176	S'assurer que l'impact sur la biodiversité est pris en considération dans l'évaluation environnementale des projets de petites centrales.		Ec	Ec	MEF
177	Préparer un plan d'action pour améliorer l'état des populations de l'omble de fontaine en rivière dans la région de Québec.		Ec	Ec	MEF
178	Améliorer les connaissances sur les poissons exploités sportivement : saumon, omble de fontaine, touladi, perchaude, doré, ouananiche, poulamon, éperlan, grand brochet.		Ec	Ec	MEF
179	Améliorer les connaissances sur les poissons exploités commercialement : esturgeon jaune, éperlan, perchaude, anguille, alose savoureuse.		Ec	Ec	MEF

180	Développer des indicateurs pour le suivi des populations de certains animaux à fourrure : loutre, castor, vison, pékan, lièvre.	Ec	Ec	MEF
181	Documenter les paramètres biologiques de la ouananiche et de la lotte du lac Saint-Jean.	Ec	Ec	MEF
182	Réaliser 15 diagnostics écologiques de plans d'eau voués à l'exploitation de la faune.	Ec	Ec	MEF
183	Effectuer le suivi de récolte - réserves fauniques.	Ec	Ec	MEF
184	Réaliser le suivi de récolte - zecs.	Ec	Ec	MEF
185	Compléter le suivi de récolte - pourvoiries.	Ec	Ec	MEF
186	Effectuer le suivi de récolte des populations de saumons (inventaire faunique du bassin de la Ristigouche par les autochtones).	Ec	Ec	MEF
187	Entreprendre le suivi de récolte de la grande faune.	Ec	Ec	MEF
188	Réaliser le suivi de récolte des animaux à fourrure.	Ec	Ec	MEF
189	Faire le suivi de récolte des espèces exploitées en territoire libre (Plan de gestion de l'original avec les autochtones).	Ec	Ec	MEF
192	Réaliser le suivi du meunier noir dans les bassins versants où se retrouve l'omble de fontaine allopatriques.	Ec	Ec	MEF
194	Participer au Comité interministériel québécois sur la rage transmise par le raton-laveur.	Ec	Ec	MEF, MSSS
195	Répondre aux demandes d'assistance technique des propriétaires, liées aux dommages causés par la faune.	Ec	Ec	MEF
196	Cerner l'importance de la diminution des activités de prélèvement, de ses facteurs explicatifs et de ses impacts sur la gestion de la faune.	Ec	Ec	MEF
197	Enquêter sur les retombées socio-économiques régionales de la pêche, de la chasse et des activités sans prélèvement.	Ec	Ec	MEF
199	Associer le monde universitaire à la recherche faunique.	Ec	Ec	MEF
200	Associer des étudiants à la recherche faunique.	Ec	Ec	MEF
203	Confectionner et mettre en œuvre des plans de gestion pour l'esturgeon jaune, l'esturgeon noir, le saumon Atlantique, l'éperlan, la perchaude et l'aloise savoureuse.	Ec	Ec	MEF

204	Contribuer à l'établissement des plans de gestion de la pêche des espèces commerciales d'eau douce et diadromes.	Ec	Ec	MEF, MAPAQ
205	Poursuivre le programme « Pêche en ville ».	Ec	Ec	MEF
206	Introduire le maintien de la diversité des écosystèmes comme balise dans tous les guides techniques (petits boisés, cerf de Virginie, zonage piscicole, etc.).	Ec	Ec	MEF
207	Veiller à ce que les barrages qui servent à la gestion de l'eau ne mettent pas en péril les efforts consentis pour maintenir la diversité biologique ou augmenter la capacité productive des écosystèmes naturels.	Ec	Ec	MEF
208	Contribuer à l'ajustement du zonage aquicole.	Ec	A	MAPAQ
211	Contribuer à la mise à jour du Plan régional de développement de la villégiature.	Ec	Ec	MEF
213	Élaborer une stratégie d'intendance sur les terres privées et signer des ententes avec les propriétaires concernés.	Ec	Ec	MEF
214	Fournir un appui technique auprès des gestionnaires délégués relativement aux ressources fauniques.	Ec	Ec	MEF
216	Mettre en œuvre la réglementation régissant la garde en captivité (grand gibier, fauconnerie).	Ec	Ec	MEF
217	Compléter la mise en œuvre en restructurant le réseau des stations piscicoles et en adaptant le plan d'ensemencement.	Ec	Ec	MEF
219	Contribuer à l'ajustement de la politique d'ensemencement.	Ec	Ec	MAPAQ, MEF
220	Confectionner et mettre en œuvre le Plan de protection annuel des espèces fauniques et des habitats.	Ec	Ec	MEF
221	Donner la priorité aux fonctions de protection, de recherche, d'éducation, de gestion de la faune et des habitats dans les budgets de fonctionnement du ministère.	Ec	Ec	MEF
223	Promouvoir l'assistance technique aux intervenants du domaine forestier.	Ec	Ec	MEF
224	Continuer la prise en charge, par les partenaires, des réalisations du Plan conjoint des habitats de l'Est et du Fonds de restauration des habitats du poisson (FRHAP).	Ec	Ec	MEF, FFQ

226	Réaliser les activités de promotion, de formation, de production de guides, de projets-pilotes en matière d'intendance privée.	Ec	Ec	MEF
430	Réaliser, dans le cadre de projets d'infrastructures de transport, des mesures d'atténuation, de compensation ou d'entretien favorisant les habitats fauniques.	Ec	Ec	MTQ
442	Assurer la protection de la ressource saumon sur la rivière Olomane (village La Romaine).	Ec	Ec	MEF
446	Participer au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).	Ec	Ec	FFQ, MEF
447	Poursuivre le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).	Ec	Ec	FFQ
448	Mettre en place le programme Faune Secours.	Ec	Ec	FFQ
449	Poursuivre le Programme d'amélioration des habitats aquatiques (AQHA).	Ec	Ec	FFQ
451	Poursuivre le Programme de soutien aux projets d'acquisition de connaissances (expérimentation et développement).	Ec	Ec	FFQ
480	Participer au nettoyage du lac Saint-Jean et ses affluents à la suite de l'arrêt du flottage du bois.	Ec	Ec	MEF
*496	Caractériser l'habitat du caribou dans le parc des Grands Jardins.	Ec	Ec	MEF
*497	Évaluer l'impact du broutage du cerf de Virginie sur la végétation forestière dans le Sud du Québec.	Ec	Ec	MEF
*498	Évaluer les densités optimales de cerfs de Virginie en milieu forestier et agroforestier (Volet budget de temps et utilisation de l'habitat).	Ec	Ec	MEF
*499	Améliorer les connaissances sur l'écologie de l'ours noir, du loup et du coyote.	Ec	Ec	MEF
*500	Confectionner et mettre en œuvre le Plan de gestion de l'ours noir.	Ec	Ec	MEF
*503	Collaborer à la gestion de l'explosion démographique de l'oie des neiges.	Ec	Ec	MEF
*507	Élaborer des guides techniques à l'usage des intervenants en forêt privé.	Ec	Ec	MEF
1003	Contribuer au suivi des espèces fauniques prélevées.	Ec	Ec	FQF
1004	Mettre en place des mesures concrètes facilitant les activités de chasse et de pêche sur les terres privées.	-	Ec	FQF

1005	Participer aux travaux concernant la réglementation relative aux grands gibiers d'élevage.		Ec	Ec	FQF
1006	Réaliser un projet de rapprochement des utilisateurs de la faune et de l'industrie forestière.		Ec	Ec	FQF
1007	Promouvoir la réalisation de projets d'aménagement d'habitats fauniques (soutien financier et technique).		Ec	Ec	FQF
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources fauniques		x			
169	Poursuivre, en partenariat, un programme de recherche sur la restauration d'habitats fauniques le long du Saint-Laurent.		Ec	Ec	MTQ, MEF
172	Achever l'étude portant sur l'évaluation de l'effet du morcellement des forêts sur la biodiversité au moyen d'indicateurs biologiques.		Ec	C	MRN, MEF
191	Achever la recherche sur les relations cerf-coyote en Gaspésie.		C		MEF
201	Confectionner un plan de gestion du caribou.		Ec	Ec	MEF
209	Intégrer les objectifs liés à la biodiversité lors de l'élaboration ou de la modification des Plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV).		Ec	Ec	MEF
212	Réaliser un bilan des ententes déjà signées avec des propriétaires privés, évaluer l'atteinte des objectifs de gestion et d'accessibilité, de même que le degré de satisfaction des intervenants.		A		MEF
215	Établir la réglementation relative aux grands gibiers d'élevage.		Ec	Ec	MEF
222	Compléter la « démarche qualité » pour la faune visant à améliorer le service à la clientèle à l'égard de la faune et de ses habitats.		C		MEF
225	Compléter la réforme sur le piégeage.		Ec	Ec	MEF
*494	Valider l'indice de qualité de l'habitat (IQH) de l'original.		Ec	Ec	MEF
*495	Étudier la comparaison du régime alimentaire estival du cerf de Virginie en région forestière et agroforestière.		Ec	Ec	MEF
*501	Réviser le Plan de gestion de l'original.		Ec	Ec	MEF

*502	Évaluer les effets de l'application du plan de gestion de l'original.	Ec	Ec	MEF
*535	Renouveler et mettre en œuvre le Programme de développement économique du saumon.		Ec	MEF, FFQ

- 1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998
- 2 **r** : récurrente
- x** : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
- (C) complétée
- (-) inactive
- (A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources forestières		r			
227	Poursuivre les travaux d'inventaire, de classification et de cartographie.		Ec	Ec	MRN
230	Poursuivre les recherches actuelles.		Ec	Ec	MRN
231	Améliorer les connaissances sur l'impact des coupes forestières sur la faune, dans divers milieux forestiers.		Ec	Ec	MEF
232	Assurer le suivi du Plan quinquennal de l'habitat du troupeau de caribous de Val-d'Or.		Ec	Ec	MEF, MRN
233	Mettre sur pied un comité multidisciplinaire et rédiger un rapport exploratoire sur le concept de gestion du paysage à l'échelle du paysage.		Ec	Ec	MRN
235	Participer à l'expérimentation sur l'élargissement des lisières boisées avec prélèvement et la coupe par blocs.		Ec	Ec	MEF, MRN
236	Expérimenter la définition des cours d'eau sur les cartes selon une approche du terrain.		Ec	Ec	MEF, MRN
237	Améliorer la protection des cours d'eau en expérimentant différents scénarios de protection et d'intervention de bandes riveraines.		Ec	Ec	MEF
238	Améliorer la protection des cours d'eau en effectuant des suivis environnementaux concernant les traverses de cours d'eau.		Ec	Ec	MRN

239	Vérifier l'efficacité des normes réglementaires d'intervention en milieu forestier pour rencontrer les objectifs de protection et préciser les éléments de la diversité biologique qui devraient être intégrés dans le Règlement sur les normes d'intervention dans la forêt du domaine public (RNI).	Ec	Ec	MRN
241	Soutenir les comités multi-ressources aviseurs auprès des MRC dans la mise en valeur des terres publiques intramunicipales libres de CAAF en gestion déléguée.	Ec	Ec	MEF, MRN
242	Assurer un suivi en forêt du Règlement sur les normes d'intervention dans la forêt du domaine public (RNI), en vérifiant le respect des normes sur le terrain.	Ec	Ec	MRN
243	Formuler des avis sur le Plan quinquennal d'aménagement forestier et sur le Plan annuel d'interventions forestières.	Ec	Ec	MEF
245	Soutenir financièrement les agences de mise en valeur de la forêt privée.	Ec	Ec	MRN
246	Appuyer les intervenants en forêt privée dans la confection de plans régionaux de protection et de mise en valeur des forêts privées, les sensibiliser à la protection de l'environnement et former un groupe de travail sur la préservation des habitats fauniques.	Ec	Ec	MRN
247	Poursuivre les travaux entrepris sur les milieux forestiers fragiles.	Ec	Ec	MRN
248	Approuver les plans d'aménagement forestier conformément aux objectifs de la Stratégie de protection des forêts.	Ec	Ec	MRN
251	Confectionner ou approuver les plans simples de gestion (forêt privée) afin de ne permettre aucune intervention de conversion de peuplement et de promouvoir la coupe avec protection de la régénération et des sols lorsqu'elle est appropriée.	Ec	Ec	MRN
252	Confectionner ou approuver les plans d'aménagement et les plans simples de gestion (forêt privée) afin de s'assurer du maintien d'une proportion appropriée de feuillus dans les peuplements mélangés et, s'il y a lieu, d'accorder une réduction des droits de coupe.	Ec	Ec	MRN
255	Soutenir les laboratoires de recherche dans l'efficacité des procédés de fabrication à rendement élevé.	Ec	Ec	MRN

257	Proposer un programme de leadership technologique visant la mise au point d'équipements de production plus efficaces et moins polluants (objectif = effluent zéro).		Ec	Ec	MRN
*504	Étudier l'utilisation par la faune des séparateurs de coupe en milieu forestier.		Ec	Ec	MEF, MRN
*505	Préciser l'impact de la coupe forestière sur la chaîne trophique des petits mammifères dans les forêts du Bas-Saint-Laurent.		Ec	Ec	MEF
*506	Étudier l'écologie du caribou forestier et sa sensibilité à l'exploitation forestière.		Ec	Ec	MEF
*530	Compléter la mise à jour du régime forestier initiée en 1998.		Ec	Ec	MRN
*533	Réaliser des recherches sur l'habitat du caribou des bois du Moyen Nord en vue d'évaluer l'impact des pratiques forestières actuelles sur cette espèce.			Ec	MRN, MEF
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources forestières		x			
234	Former un groupe de travail et rédiger un document exploratoire sur le concept de « foresterie intensive ».		Ec	Ec	MRN
254	Poursuivre la procédure québécoise d'évaluation environnementale de l'Étude comparative des modes de dégagement de la régénération forestière.		C		MRN
256	Financer et effectuer un suivi administratif, scientifique et technique des projets de recherche et de développement relatifs aux effluents.		Ec	Ec	MEF
258	Utiliser le bouleau et l'érable de trituration dans les pâtes et papiers ainsi que les panneaux à particules orientées.		Ec	Ec	MRN

¹ * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998

² **r** : récurrente

x : prévue se terminer dans la présente année

³ (Ec) Action en cours

(C) complétée

(-) inactive
(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e périod 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources agricoles		r			
89	Mettre en œuvre l'accord tripartite (Québec, New York, Vermont) sur la qualité de l'eau du lac Champlain : objectif de réduction du phosphore.		Ec	Ec	MEF
262	Mettre en œuvre les actions de la politique ministérielle de développement durable, notamment les actions visant à accélérer l'adaptation des entreprises et l'implantation de pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement, plus particulièrement en offrant les services-conseils adéquats.		Ec	Ec	MAPAQ
263	Ajuster les programmes d'aide financière du MAPAQ et offrir l'aide financière nécessaire pour l'adaptation des entreprises et l'implantation de pratiques plus respectueuses des ressources et de l'environnement.		Ec	Ec	MAPAQ
266	Développer des stratégies visant la conservation et l'augmentation de la diversité et des populations des organismes du sol.		Ec	Ec	MAPAQ
267	Développer des outils d'aide à la décision en vue de favoriser l'intégration des préoccupations socio-écologiques dans des systèmes de régie.		Ec	Ec	MAPAQ

268	Consolider l'observatoire de la qualité des sols et en favoriser l'exploitation en collaboration avec les partenaires.	Ec	Ec	MAPAQ
269	Poursuivre les travaux de recherche et de développement en vue d'une meilleure connaissance des phénomènes d'érosion, selon les pratiques agricoles, à l'échelle du bassin versant.	Ec	Ec	MAPAQ
272	Mettre à jour l'encadrement réglementaire sur les pesticides et procéder à sa mise en œuvre (Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides).	C		MEF
273	Adopter et mettre en application le projet de règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.	Ec	Ec	MEF
274	Soutenir l'émergence et la mise en œuvre de projets de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.	Ec	Ec	MAPAQ
275	Mettre en application, en collaboration avec les municipalités, des règles environnementales pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau en milieu agricole.	Ec	Ec	MEF
278	Réaliser (MAPAQ), dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire, un plan d'action comportant, entre autres, des efforts supplémentaires de transfert technologique et de soutien technique auprès des agriculteurs dans le but de favoriser l'adoption de pratiques de lutte intégrée.	Ec	Ec	MAPAQ
279	Effectuer des sondages récurrents sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs.	Ec	A	MEF, MAPAQ
280	Réaliser le suivi de la contamination des cours d'eau et de l'eau souterraine par les pesticides provenant de différentes cultures.	Ec	Ec	MEF
281	Appliquer la Loi sur les pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.	Ec	Ec	MEF
282	Faire la promotion du guide Pesticides en milieu agricole - Bon sens, bonnes pratiques destiné aux agriculteurs.	Ec	Ec	MEF
283	Publier les bilans annuels de la vente de pesticides.	Ec	Ec	MEF
284	Participer au comité de coordination de la Stratégie phytosanitaire.	Ec	Ec	MEF
286	Poursuivre les travaux de la section des brise-vent du Conseil des productions végétales du Québec.	Ec	Ec	MAPAQ, MTQ

287	Encourager et soutenir des projets en milieu agricole permettant de maintenir ou d'améliorer la diversité du milieu naturel (ex. : promotion des brise-vent).	Ec	Ec	MAPAQ
289	Informar les organismes de recherche de la localisation des banques existantes et des moyens d'y déposer le matériel existant.	Ec	Ec	MAPAQ
290	Prendre des ententes avec les banques afin de faciliter le dépôt du matériel existant.	Ec	Ec	MAPAQ
291	Développer et maintenir les banques de matériel génétique par culture in vitro (ex. : pomme de terre, fraisier-framboisier, etc.) et collection de semences (ex. : céréales, protéagineux).	Ec	Ec	MAPAQ
292	Assister, lorsque cela est possible, des projets issus du milieu (ex. : diversification des productions, agrotourisme, etc.).	Ec	Ec	MAPAQ
293	Prendre différentes dispositions afin de conserver les races ou les variétés traditionnelles ou développées au Québec.	Ec	Ec	MAPAQ
294	Collaborer avec les organismes qui travaillent à l'évaluation de la diversité biologique des espèces indigènes d'intérêt agroalimentaire et à la détermination des superficies éventuellement à protéger.	Ec	Ec	MAPAQ
296	Maintenir les lois et les programmes dans les secteurs qui concernent le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et relèvent de sa compétence.	Ec	Ec	MAPAQ
468	Vérifier l'impact des pesticides sur les grenouilles.	-	Ec	MEF
*508	Vérifier l'impact des pesticides sur le chevalier cuirvé.	Ec	Ec	MEF
*512	Examiner l'effet de la pollution agricole sur les communautés benthiques et piscicoles du ruisseau Saint-Georges, tributaire de la rivière L'Assomption.	Ec	Ec	MEF
*524	Réaliser le portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec.		Ec	MAPAQ
*525	Stimuler l'adoption par les entreprises de production agricole de technologies de traitements des fumiers d'avant-garde.		Ec	MAPAQ

*526	Appuyer financièrement la réalisation de projets visant à introduire en agriculture des pratiques agroenvironnementales de gestion des ennemis des cultures.			Ec	MAPAQ
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources agricoles		x			
271	Adopter le Règlement du Code de gestion des pesticides.		Ec	Ec	MEF
285	Poursuivre les travaux du Groupe de travail sur l'élaboration d'un guide sur les brise-vent.		Ec	Ec	MTQ
288	Produire un répertoire du matériel génétique généré au Québec (animal et végétal) et examiner ses conditions de conservation (évaluation qualitative et quantitative).		-	-	MAPAQ
295	Former un groupe de travail pour cerner la problématique et les mesures les plus appropriées relatives à la récolte des champignons sauvages au Québec.		Ec	Ec	MEF

1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998

2 **r** : récurrente

x : prévue se terminer dans la présente année

3 (Ec) Action en cours

(C) complétée

(-) inactive

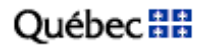
(A) abandonnée

|< < > >|



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources industrielles (biotechnologies)		r			
297	Maintenir le financement du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).		Ec	Ec	MEQ, MSSS
299	Financer et effectuer un suivi administratif, scientifique et technique des projets de recherche, procéder au développement et à la démonstration de techniques d'assainissement exploitant des processus de biodégradation par des micro-organismes variés (bactéries, champignons).		Ec	Ec	MEF
300	Poursuivre les efforts de recherche dans le domaine appliqué, notamment par l'utilisation des mycorhizes comme biofertilisants et de prédateurs en remplacement d'insecticides.		Ec	Ec	MAPAQ
303	Poursuivre les efforts de recherche dans le domaine de la valorisation, notamment la valorisation de certains résidus marins.		Ec	Ec	MAPAQ
305	Soutenir financièrement les activités des centres de liaison et de transfert (Centre québécois de valorisation de la biomasse et des biotechnologies).		Ec	Ec	MIC

306	Inscrire dans les protocoles d'aide gouvernementale une clause obligeant les bénéficiaires à appliquer les règles de biosécurité.	Ec	Ec	MIC
307	Continuer de prendre les mesures pour faire respecter la réglementation en matière de biotechnologie.	Ec	Ec	MAPAQ
471	Octroyer les prix du Québec dans le domaine scientifique (prix Armand Frappier).	Ec	Ec	MIC
472	Soutenir le financement des entreprises actives dans le secteur des biotechnologies par l'entremise du Conseil de la science et de la technologie.	Ec	Ec	MIC
473	Soutenir les activités de la table de concertation en biotechnologie.	Ec	Ec	MIC
Ressources industrielles (biotechnologies)		x		
301	Financer et effectuer un suivi administratif, scientifique et technique des projets de recherche et de développement sur les résidus.	Ec	Ec	MEF

- 1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998
- 2 **r** : récurrente
x : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
(C) complétée
(-) inactive
(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Milieu urbanisé		r			
308	Apporter un soutien à la révision des schémas d'aménagement.		Ec	Ec	MEF
311	Réaliser l'asphaltage d'une partie des accotements de certains tronçons de route de même que des projets cyclables spécifiques.		Ec	Ec	MTQ
313	Coordonner, en région, les dossiers concernant le vélo.		Ec	Ec	MTQ
316	Poursuivre les efforts en vue de la réhabilitation des terrains contaminés par le programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, phase 1.		Ec	Ec	MEF, MTQ
317	Construire de nouvelles usines d'épuration des eaux usées et de nouvelles conduites d'amenée par la mise en œuvre du Programme d'assainissement des eaux municipales.		Ec	Ec	MAM
320	Construire de nouvelles usines d'épuration des eaux usées et de nouvelles conduites d'amenée par la poursuite du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ).		Ec	Ec	MAM, MEF
321	Soutenir techniquement les directions régionales du MEF dans l'examen des demandes d'autorisations en matière d'assainissement des eaux usées municipales.		Ec	Ec	MEF

322	Faire le suivi réglementaire des ouvrages existants.	Ec	Ec	MEF
324	Soutenir techniquement les directions régionales du MEF dans les cas de problèmes d'exploitation des systèmes d'épuration.	Ec	Ec	MEF
325	Vérifier le suivi de l'exploitation et de l'entretien des stations par les municipalités par l'intermédiaire du bilan annuel.	Ec	Ec	MEF
326	Autoriser les modifications de stations et leurs exigences de rejets à la suite de nouveaux raccordements.	Ec	Ec	MEF
327	Fixer des normes de NO _x sur les sources fixes industrielles et commerciales.	Ec	Ec	MEF
328	Récupérer les vapeurs d'essence, phase I.	-	Ec	MEF
329	Réduire la volatilité de l'essence.	Ec	Ec	MEF
330	Établir des normes de COV sur les sources industrielles et commerciales.	Ec	Ec	MEF
331	Poursuivre la collaboration avec Environnement Canada pour la mise en place de mesures qui permettront la réduction du niveau ou l'élimination des émissions toxiques imputables aux transports.	Ec	Ec	MTQ, MEF
332	Élaborer les outils nécessaires et mettre en œuvre des attestations d'assainissement.	Ec	Ec	MEF
334	Maintenir la banque informatique sur les industries.	-	A	MEF
335	Poursuivre le programme d'évaluation de l'intégrité biotique (benthos, poissons) des rivières Saint-François, Chaudière, Yamaska, Richelieu, Saint-Maurice, Saguenay et Boyer.	Ec	Ec	MEF
338	Prendre en considération la biodiversité lors de la réalisation des projets de décontamination des sédiments qui sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.	Ec	Ec	MEF
431	Réaliser un projet de recherche sur le contrôle biologique de la petite herbe à poux.	Ec	C	MTQ
432	Réaliser un projet de recherche sur la qualité paysagère des entrées routières importantes du Québec.	Ec	Ec	MTQ
433	Réaliser un projet de recherche sur les concepts d'aménagement des entrées des agglomérations.	Ec	Ec	MTQ
434	Participer, en partenariat, à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.	Ec	Ec	MTQ

455	Coordonner la réalisation de la Route verte.	Ec	Ec	MTQ	
459	Réaliser un ensemble d'expériences et de recherches sur l'utilisation de plantes florifères sur les abords de route.	Ec	Ec	MTQ	
460	Réaliser un projet de recherche sur la stabilisation, la protection et la restauration de berges à l'aide d'armatures végétales.	Ec	Ec	MTQ	
487	Supporter de façon technique et financière des plans d'aménagement et leur réalisation dans des espaces publics.	Ec	Ec	FFQ	
488	Faire connaître le programme « Faites la cour aux oiseaux ».	Ec	Ec	FFQ	
*515	Former un groupe de travail ministériel sur la gestion intégrée et durable des dépendances vertes associées aux infrastructures de transport.	Ec	Ec	MTQ	
*516	Appliquer une gestion écologique de la végétation sur les emprises de trois tronçons autoroutiers (titre provisoire).	Ec	Ec	MTQ	
*521	Réaliser des projets de mise en valeur des espaces verts en milieu urbain.	Ec	Ec	FFQ	
*536	Réaliser un projet de recherche sur le traitement des eaux de ruissellement des autoroutes par marais épurateurs.		Ec	MTQ	
*537	Effectuer un projet concernant les véhicules électriques (Montréal 2000).		Ec	MTQ	
*538	Contribuer au développement d'un véhicule à énergie solaire.		Ec	MTQ	
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Milieu urbanisé		x			
309	Poursuivre l'identification des sites fauniques nécessitant une protection particulière.	Ec	Ec	MEF	
314	Adopter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés : évaluation du risque écotoxicologique.	C		MEF	
315	Mettre en œuvre la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.	Ec	Ec	MEF	

323	Encadrer le domaine de l'assainissement par l'élaboration et la mise en œuvre du Règlement sur les rejets d'eaux usées.	A		MEF
333	Établir les lignes directrices sur le rejet des eaux usées industrielles et apporter les modifications nécessaires au Règlement sur les pâtes et papiers.	Ec	Ec	MEF
336	Entreprendre un programme de connaissances sur le fonctionnement des réacteurs biologiques séquentiels.	C		MEF
*510	Mesurer la régénération des communautés benthiques de la rivière Saint-François, suite aux mesures d'assainissement urbain et industriel effectuées entre 1991 et 1997.	Ec	Ec	MEF

- 1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998
- 2 **r** : récurrente
- x** : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
- (C) complétée
- (-) inactive
- (A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© Gouvernement du Québec, 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources minières		r			
339	Examiner les demandes de projets et participer financièrement à la réalisation des projets retenus.		Ec	Ec	MRN
341	Recevoir les plans de restauration de chaque site minier et la garantie financière appropriée.		Ec	Ec	MRN
342	Poursuivre et accélérer les travaux de restauration des sites miniers de la Couronne.		Ec	Ec	MRN
345	Encourager les intervenants miniers à améliorer la qualité des effluents afin de protéger le milieu récepteur.		Ec	Ec	MRN
466	Poursuivre l'aménagement et la protection des hibernaculas des chauves-souris.		Ec	Ec	MEF
*509	Mesurer l'impact de tributaires miniers (mine abandonnée) sur la communauté benthique de la rivière Massawipi.		Ec	Ec	MEF
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources minières		x			
346	Adapter les procédés en fonction des résultats des recherches sur le drainage minier acide.		Ec	Ec	MRN



Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources énergétiques		r			
350	Déterminer des axes prioritaires d'intervention et les modalités qui s'y rattachent.		Ec	Ec	MRN
351	Poursuivre les travaux au sein de l'Observatoire de l'efficacité énergétique, notamment en réalisant un suivi des efforts consacrés à l'efficacité énergétique et des résultats obtenus.		-	-	MRN
352	Développer des indicateurs d'efficacité énergétique pour les différents secteurs d'activité économique.		Ec	Ec	MRN
353	Participer au conseil d'administration de CAMO-Route (Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier au Québec).		Ec	Ec	MTQ, MRN
354	Participer au Groupe de travail sur le rapport annuel et les indicateurs d'efficacité énergétique de l'Observatoire de l'efficacité énergétique.		Ec	Ec	MTQ, MRN
355	Participer aux travaux du comité directeur de l'Observatoire de l'efficacité énergétique.		Ec	Ec	MTQ, MRN
356	Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport au Québec.		Ec	Ec	MTQ, MRN
357	Compléter les projets de démonstration, diffuser l'information qui en découle et intégrer les résultats les plus probants dans le processus économique relatif aux véhicules lourds.		Ec	Ec	MRN, MTQ
362	Véhiculer cette préoccupation liée à la biodiversité à l'intérieur du Comité sur le développement intégré des rivières (ex. : Ashuapmushuan).		C		MEF
363	S'assurer, selon les directives, que les questions pertinentes au méthyle mercure sont adressées au promoteur. Lors de l'analyse des études d'impact, s'assurer d'avoir les réponses appropriées.		Ec	Ec	MEF

364	Suivre l'évolution des travaux de suivi et de recherche sur les mécanismes de méthylation du mercure et d'accumulation dans les réservoirs, et développer des mesures d'atténuation appropriées.	Ec	Ec	MRN, HYDRO
365	Poursuivre l'application de la mesure visant à favoriser le regroupement des infrastructures énergétiques linéaires.	Ec	Ec	MRN
366	Poursuivre l'application du règlement qui prévoit la caractérisation des sites lors de la fermeture des dépôts et la décontamination des sites, si nécessaire.	Ec	Ec	MRN
367	Encourager les exploitants à poursuivre les activités de recherche pour restreindre l'utilisation des produits ayant des effets nuisibles sur la flore et la faune.	Ec	Ec	MRN
368	Maintenir l'orientation d'Hydro-Québec de favoriser la réutilisation et le recyclage des huiles isolantes.	Ec	Ec	MRN
369	Prendre en considération cette mesure prenant en compte le développement de rivières déjà aménagées lors de l'analyse des nouveaux projets hydroélectriques.	Ec	Ec	MEF
370	Compléter les travaux du Groupe de travail interministériel sur le développement intégré des rivières.	Ec	C	MEF, MRN
371	Poursuivre l'application du Programme de remplacement des réservoirs souterrains.	Ec	Ec	MRN, MTQ
372	Encourager l'implantation d'aménagements ou de règles de gestion favorables au maintien et à l'amélioration de la biodiversité, là où elle est modifiée par l'exploitation énergétique.	Ec	Ec	MEF, MRN, HYDRO
374	Poursuivre l'application de la mesure visant à s'assurer de la remise à l'état naturel des emprises énergétiques à la suite de l'abandon de leur exploitation.	Ec	Ec	MRN
375	Poursuivre l'application de la mesure concernant le maintien sécuritaire des barrages et des digues abandonnés.	Ec	Ec	MRN
456	Former un groupe de travail sur l'efficacité énergétique et le contrôle des émissions polluantes.	Ec	Ec	MTQ
476	Réaliser les inventaires et l'identification d'espèces aviaires menacées ou vulnérables dans le cadre du projet Sainte-Marguerite 3.	Ec	Ec	HYDRO

477	Transplanter l'ail des bois dans un projet de ligne de transport d'énergie.	Ec	Ec	HYDRO	
478	Supporter la productivité piscicole et le maintien de la biodiversité dans le cadre du projet Sainte-Marguerite 3.	Ec	Ec	HYDRO	
490	Réaliser des projets de mise en valeur des habitats fauniques dans les prises de ligne de transport d'énergie.	Ec	C	FFQ, HYDRO	
*517	Améliorer les connaissances sur les ressources piscicoles et les aménagements hydroélectriques.	Ec	Ec	HYDRO	
Action¹		Réalisation²	1^{re} période 1^{er} avril au 30 septembre	2^e période 1^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources énergétiques		x			
349	Élaborer des lignes directrices de protection de la biodiversité applicables aux futurs projets énergétiques.	-	-	MRN	
358	Mettre au point les outils informatiques requis par la mise en place du code national de l'énergie de 1995 et élaborer des normes sur les performances énergétiques d'appareils commerciaux.	Ec	A	MRN	
359	Déterminer les secteurs d'intervention prioritaires et continuer la réalisation des projets en cours.	Ec	Ec	MRN	
360	Développer une concertation régionale qui permettra de dégager les critères essentiels pour le développement intégré des rivières.	Ec	C	MRN	
361	Élaborer et évaluer les scénarios selon les critères identifiés auparavant.	Ec	C	MRN	
373	Adopter la modification réglementaire.	Ec	Ec	MRN	

1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998

2 **r** : récurrente

x : prévue se terminer dans la présente année

3 (Ec) Action en cours

(R) réalisée

(-) inactive

(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources en milieu nordique		r			
11	Intégrer des connaissances traditionnelles locales et autochtones lors des études sur le terrain (ex. : projet d'aquiculture de la perchaude à Akwesasne, chasse et élevage du caribou).	Ec	Ec	MEF, MRN, MAPAQ	
378	Mettre sur pied des groupes de travail pour constituer des parcs en milieu nordique en collaboration avec les communautés autochtones.	Ec	Ec	MEF	
381	Assurer le suivi des programmes entrepris en vertu des certificats d'autorisation, selon le chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (projets hydro-électriques, miniers, routiers).	Ec	Ec	MEF	
382	Établir un régime particulier d'exploitation dans le secteur Eastmain-Némiscau et en faire le suivi.	-	-	MEF	
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Ressources en milieu nordique		x			
25	Améliorer les produits de télédétection pour les territoires nordiques et les MRC rurales.	Ec	A	MRN	

379	Établir les priorités des projets de parcs, en concertation avec les intervenants du milieu.	Ec	Ec	MEF
380	Déterminer les actions et les échéanciers pour la création de ces parcs.	Ec	Ec	MEF
384	Élaborer un programme d'information sur la situation des aires protégées et des espèces menacées ou vulnérables.	-	-	MEF



Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Urgences environnementales		r			
483	Redéfinir le lit de certains tronçons de cours d'eau affectés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.		Ec	C	MEF
484	Stabiliser les berges des cours d'eau affectés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.		Ec	C	MEF
485	Associer les municipalités et les entreprises d'économie sociale des régions affectées par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996.		Ec	C	MEF
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Urgences environnementales		x			
314	Adopter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés : évaluation du risque écotoxicologique.		Ec	C	MEF
315	Mettre en œuvre la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.		Ec	Ec	MEF
385	Dresser la liste des institutions conservant de manière permanente du matériel génétique endémique et la faire connaître aux équipes d'intervention.		-	-	MEF

386	Dresser la liste des aires et des sites visés, par région administrative, et la faire connaître aux équipes d'intervention d'urgence.	-	-	MEF
387	Analyser la vulnérabilité de chaque site, conjointement avec les autorités responsables concernées.	-	-	MEF
388	S'assurer de l'existence d'un plan d'urgence adéquat pour chaque site.	-	-	MEF
389	Proposer, au besoin, aux autorités responsables, la réalisation de travaux ou d'installations permanentes visant la protection physique maximale des sites.	-	-	MEF

- 1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998
- 2 **r** : récurrente
x : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
(R) réalisée
(-) inactive
(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© Gouvernement du Québec, 2002

Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe II - Liste détaillée des actions québécoises gouvernementales et non gouvernementales¹ (suite)

Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Éducation		r			
392	Collaborer, avec ses partenaires (ex. : agricoles), à la production de documents vulgarisés traitant de la diversité biologique.	Ec	C	MAPAQ, MEF	
393	Inventorier les différents thèmes et les clientèles cibles, et produire les documents appropriés.	Ec	Ec	MEF, MRN, MTQ	
396	Consolider les interventions des agents de conservation de la faune en milieu scolaire.	Ec	Ec	MEF	
397	Informar le public des effets sur l'environnement des divers modes de transport.	Ec	Ec	MTQ	
398	Produire et diffuser du matériel éducatif lors de la Semaine de l'arbre et des forêts.	Ec	Ec	MRN	
403	Intégrer les préoccupations de la biodiversité dans les programmes de perfectionnement pour les enseignants du primaire et du secondaire lors de la mise à jour des programmes d'études.	Ec	Ec	CIERE, MEQ, MEF	
404	Profiter de la révision des programmes d'études professionnels techniques des secteurs ayant un lien avec la diversité biologique et l'utilisation durable pour intégrer ces dimensions selon les modes appropriés.	Ec	Ec	MEQ	

408	Réaliser un guide intégrant la notion de biodiversité et le diffuser auprès des interprètes travaillant dans les parcs québécois.	Ec	C	MEF
416	Produire des guides de reconnaissance des écosystèmes forestiers fragiles et exceptionnels ainsi que des guides sylvicoles.	Ec	Ec	MRN
419	Poursuivre l'intégration des technologies et des pratiques axées sur l'utilisation durable des ressources dans les cours de formation régulière et sur mesure.	Ec	Ec	MAPAQ
420	Soutenir la production de documents proposant des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources et de l'environnement.	Ec	Ec	MEF, MAPAQ
422	Élaborer et mettre en œuvre un programme continu de sensibilisation destiné à l'ensemble du personnel du ministère des Transports.	Ec	Ec	MTQ
423	Améliorer, au besoin, les outils fournis aux gestionnaires cadres et au personnel des unités centrales et territoriales.	Ec	Ec	MTQ
424	Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation continue auprès des répondants en environnement.	Ec	Ec	MTQ
425	Développer et mettre en œuvre des sessions de formation à l'intention du personnel des différents organismes concernés.	Ec	Ec	MRN, MAPAQ, MTQ, MAM, MEF
427	Poursuivre l'offre de service (offrir un soutien technique et scientifique aux organismes et aux individus participant à la réalisation de projets liés à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité).	Ec	Ec	MEF
428	Participer à la définition de critères de sélection pour le choix d'emblèmes.	Ec	Ec	MEF
438	Agir en partenariat pour le maintien des activités éducatives dans une réserve écologique.	Ec	Ec	MEF
445	Intégrer des préoccupations de biodiversité dans les programmes d'études de formation générale destinés aux élèves.	Ec	Ec	MEQ
452	Faire connaître le programme « Pêche en herbe ».	Ec	Ec	FFQ
453	Poursuivre le programme de soutien aux projets de sensibilisation et d'éducation.	Ec	Ec	FFQ

482	Poursuivre la gestion courante des projets réalisés dans le cadre du programme Action - Environnement et Faune par les Écoles vertes Brundland.	Ec	Ec	MEF	
489	Faire connaître le programme « Faites la cour aux oiseaux ».	Ec	Ec	FFQ	
*522	Sensibiliser les citoyens et les gestionnaires d'espaces verts à l'importance des habitats fauniques.	Ec	Ec	FFQ	
*523	Publier et diffuser divers ouvrages qui contribuent au transfert de connaissances essentielles au développement de la gestion et de l'aménagement durable de la forêt.	Ec	Ec	FFQ	
*528	Mettre en place un programme de formation sur les milieux riverains à l'intention des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.		Ec	MEF	
*531	Sensibiliser les municipalités et les gestionnaires d'espaces verts à l'importance d'aménager leurs parcs urbains pour la faune ailée indigène.		Ec	FFQ, MAPAQ	
1008	Participer à la coordination du programme « Pêche en herbe ».	Ec	Ec	FQF	
1011	Organiser annuellement un colloque régional sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.	Ec	Ec	CDBQ	
*1015	Réaliser et rendre accessible le site l'Éco-Route de l'information.		Ec	UQCN	
*1017	Élaborer et publier le magazine Franc-Vert.		Ec	UQCN	
*1018	Mettre en place et assurer le service Envirophone.		Ec	UQCN	
*1020	Sensibiliser les utilisateurs de véhicules hors route à la protection des milieux fragiles.		Ec	UQCN	
*1022	Réaliser et mettre en ligne le site Internet Fleuve et rivières du Québec.		Ec	UQCN	
*1023	Promouvoir une concertation avec les intervenants du secteur agricole.		Ec	UQCN	
*1026	Réaliser une exposition sur l'eau et les espèces menacées.		Ec	CDBQ	
Action ¹		Réalisation ²	1 ^{re} période 1 ^{er} avril au 30 septembre	2 ^e période 1 ^{er} octobre au 31 mars	Responsable
Éducation		x			

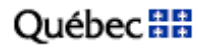
410	Mettre en place un programme de formation sur les habitats fauniques en milieu humide à l'intention des directions régionales et des intervenants municipaux.	C	C	MEF
429	Contribuer à la production de guides régionaux d'espèces d'intérêt.	Ec	Ec	MEF
443	Développer un site Internet d'applications pédagogiques relatives au développement durable.	Ec	Ec	MEF
1012	Réaliser le plan d'action régional Mauricie Bois-Francs sur la diversité biologique.	Ec	Ec	CDBQ
*1016	Tenir un colloque provincial sur la biodiversité.		C	UQCN
*1019	Réaliser une carte des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional.		C	UQCN
*1021	Organiser la campagne de juin : « Mois d'action pour une atmosphère en santé ».		Ec	UQCN
*1024	Élaborer le contenu et publier les fiches d'information « Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau ».		C	UQCN
*1025	Préparer et tenir les États généraux de l'environnement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.		Ec	CRE-02

- 1 * Nouvelles actions créées en 1997 - 1998
- 2 **r** : récurrente
x : prévue se terminer dans la présente année
- 3 (Ec) Action en cours
(C) complétée
(-) inactive
(A) abandonnée



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe III - Fiche descriptive d'une action sur la diversité biologique

FICHE						
Titre de l'action	(n°) :					
Secteur d'activité (cf. Plan d'action):						
Mesure concernée (cf. Plan d'action):						
TYPES	Abandonnée : A	Complétée : C	Nouvelle : N	En cours : Ec	Inactive : -	
Date d'achèvement de l'action : (si non récurrente)			Fiche mise à jour le :			
Ministère(s) ou organisme(s) :						
Personne responsable de l'action :						
Budget total (1996-1997 à 1999-2000) :						
		Prévu			Dépensé	
Indicateur(s) de suivi :						
Description ¹ de l'action ou d'une réalisation ² d'intérêt						

Date :	
Préparé par :	
Téléphone :	
Téléc.:	
Adresse électronique :	

¹ Texte simple et concis de manière à faire ressortir le sens, l'intérêt et le but visé pour la biodiversité ainsi que les résultats et les progrès anticipés ou accomplis, selon le cas. Pour une action abandonnée, il importe de fournir les justifications.

² Il peut en être ainsi pour une action dite « récurrente ».



Dernière mise à jour : 2004-02-04

[| Accueil](#) |
 [| Plan du site](#) |
 [| Courrier](#) |
 [| Quoi de neuf?](#) |
 [| Sites d'intérêt](#) |
 [| Recherche](#) |
 [| Où trouver?](#) |

[| Politique de confidentialité](#) |
 [| Réalisation du site](#) |
 [| À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec

Liste des indicateurs proposés pour le suivi de la biodiversité au Québec Niveau du Québec, mesure annuelle

[Présentation](#)

[1. Superficie du territoire protégé](#)

[Suivi de populations fauniques forestières](#)

2. Cerf de Virginie
3. Ours noir
4. Orignal

[Suivi de populations fauniques maritimes](#)

5. Crabe des neiges
6. Homard

[7. Taux de récolte de la possibilité forestière en essences résineuses et feuillues](#)

[8. Densité animale sur le territoire en culture](#)

[9. Stockage conforme des déjections animales](#)

[10. Superficie minière restaurée versus superficie inactive](#)

[11. Pourcentage des énergies renouvelables dans le bilan énergétique](#)

[12. Émissions totales de gaz à effet de serre \(tonne\)](#)

[13. Superficie affectée par des dépôts humides de sulfates \(supérieurs à 20 kg/ha/an\)](#)

[14. Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique des eaux douces du Saint-Laurent](#)

[15. Territoire affecté par des feux de forêt](#)

[16. Fréquentation des parcs québécois et fédéraux](#)

[17. Fréquentation des jardins zoologiques et des jardins botaniques](#)

[18. Valeurs de production associées à l'exploitation primaire des ressources biologiques](#)

[19. Nombre d'emplois associés à l'exploitation primaire des ressources biologiques](#)

[Conclusion sur les indicateurs](#)

[Synthèse du rendement des indicateurs québécois pour le suivi de la diversité biologique](#)



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Présentation

Il semble relativement aisé de suivre pas à pas la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur la diversité biologique (Québec, 1996) en répertoriant notamment les multiples politiques, législations, programmes et interventions réalisés par les ministères et les organismes impliqués dans ce processus. Toutes ces actions sont réalisées à des niveaux de perception et à des échelles territoriales diverses. Elles répondent, selon des intensités variables, aux objectifs de gestion en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces vivantes, des écosystèmes et des processus qui entretiennent la vie, ainsi que de partage équitable des bénéfices tirés de la mise en valeur des ressources biologiques.

Il est toutefois beaucoup plus complexe de mesurer l'impact sur la biodiversité du Québec des activités gouvernementales et de celles de l'ensemble de la population ou même des provinces et des pays environnants. Néanmoins, la Convention sur la diversité biologique requiert (articles 7 à 10) que soient établis des indicateurs afin de suivre l'état et les tendances de la diversité biologique, et surveiller ainsi l'application de la Convention.

Déjà, les ministères et les organismes paragouvernementaux disposent d'une panoplie de statistiques permettant de décrire les multiples aspects reliés de près ou de loin à la biodiversité sur les plans biophysique, économique et social. Après une revue de l'information disponible, certains indicateurs ont été retenus en vue de commentaires publics; ceux-ci ont été sélectionnés en fonction des critères préconisés par OCDE (1993), Carruthers (1994), Macgillivray et Zadek (1995), Harger et Meyer (1996), Maclaren (1996) et UNEP/CBD/SBSTTA (1997a, 1997b), à savoir :

- la validité sur le plan scientifique;
- les données exactes, accessibles et comparables dans le temps, permettant de révéler les tendances;
- la sensibilité aux changements annuels;
- la représentativité et la révélation des grandes tendances;
- la comparabilité aux indicateurs élaborés ailleurs;
- la pertinence face aux objectifs et aux préoccupations énoncés;
- la portée nationale ou applicable à des questions régionales, mais d'importance nationale;
- le coût (rentabilité);

- l'attrait pour les médias et la résonance auprès du public.

À la lumière de l'information disponible, quelques indicateurs peuvent maintenant être proposés en accord avec plusieurs des secteurs thématiques couverts par la Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique (tableau 1).

De tels indicateurs ne mesurent pas nécessairement tous les aspects de la diversité biologique du territoire québécois; ils ont été sélectionnés parce qu'ils procurent, dans leur ensemble, un aperçu à l'échelle du Québec des pressions qui s'exercent sur la diversité biologique, de certaines réponses apportées à ces pressions ou simplement de l'état des écosystèmes, des populations animales ou végétales ainsi que des processus naturels nécessaires à la vie. Ces indicateurs s'inscrivent parmi tous ceux que les diverses organisations du Québec se sont données ou se donnent actuellement pour mesurer en général les conditions de l'environnement et, en particulier, celles de la biodiversité.

Pour chaque rubrique, un court texte sert à expliciter l'intérêt de l'indicateur proposé. Si nécessaire, certaines définitions indispensables à la bonne compréhension sont insérées. Un graphique permet de montrer l'évolution générale de l'indicateur retenu et sert à son interprétation. De plus, quelques indicateurs sont suggérés en vue de compléter cette rubrique. Une interprétation globale de tous les indicateurs est également donnée, à titre indicatif, en conclusion du document.

Il est à souhaiter que cet ensemble d'indicateurs proposés et suggérés informe adéquatement le public québécois et la communauté internationale sur la situation générale et les tendances propres aux divers éléments de la biodiversité du Québec, facilite l'identification des secteurs problématiques qui requièrent des actions vigoureuses et influence les décisions concernant la conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources biologiques ainsi que le partage équitable des bénéfices tirés de leur exploitation.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© [Gouvernement du Québec](#), 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

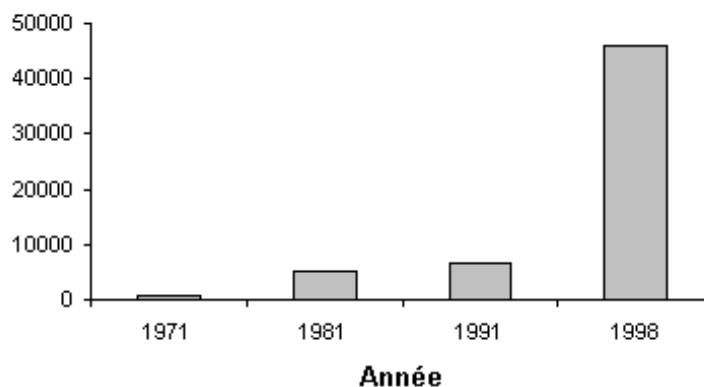
La Convention sur la diversité biologique met l'accent particulièrement sur la conservation de la nature qui, trop souvent, a reçu la part congrue ou minimale du développement. L'indicateur retenu ou proposé vise donc à mesurer globalement les efforts réalisés par le Québec afin de préserver les écosystèmes et les habitats d'intérêt et, dans une certaine mesure, les espèces et les communautés qui sont menacées ou susceptibles de l'être.

Indicateur proposé : 1. Superficie du territoire protégé

La superficie des territoires protégés s'insère dans les préoccupations planétaires. Ainsi, chaque pays se doit d'améliorer ses efforts de préservation des écosystèmes et d'en fournir régulièrement les statistiques. À cet effet, l'indicateur proposé s'avère être la somme des six catégories d'aires protégées, telles que définies par l'UICN en 1994.

En 1998, 45 874,9 km² ou 2,75 % du Québec étaient dûment protégés. La progression rapide des superficies protégées depuis 1991, plus précisément depuis 1993, résulte de la désignation des habitats fauniques. Présentement, le Québec est à préparer une stratégie sur les aires protégées en vue de relever la superficie d'ensemble à la moyenne mondiale et d'atteindre une meilleure représentativité des milieux écologiques.

Superficie du territoire protégé au Québec



Autres indicateurs suggérés :

- pourcentage des espèces floristiques désignées par rapport au nombre d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables; *
- pourcentage des espèces fauniques désignées par rapport au nombre d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables; *
- nombre et superficie des écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que des sites qui supportent des espèces en situation précaire ayant fait l'objet de mesure de protection. **

Responsables :

* ministère de l'Environnement et secteur Faune et Parcs

** ministère des Ressources naturelles



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

La faune vertébrée du Québec, soit les poissons (199), les amphibiens (21), les reptiles (16) et les mammifères (91), comprend un total de 653 espèces, dont les plus connues sont celles qui font l'objet de prélèvements sportifs ou commerciaux. Toutefois, seules les espèces qui résident à l'année longue au Québec et dont les pressions de chasse ou de pêche s'avèrent importantes sont davantage prises en considération dans le suivi de l'utilisation de la faune forestière et maritime.

Indicateurs proposés : suivi de populations fauniques forestières (2. Cerf de Virginie; 3. Ours noir; 4. Orignal)

Le prélèvement de la grande faune terrestre par la chasse sportive et, dans le cas de l'ours noir, par la chasse sportive et le piégeage, représente des taux d'exploitation qui, bien que variables d'une zone à l'autre, sont jugés acceptables en 1998 par les gestionnaires concernés.

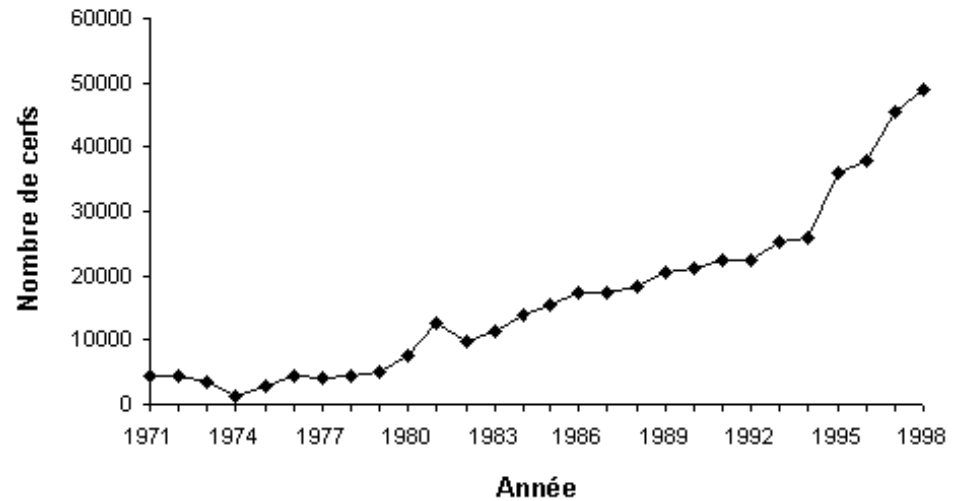
Le **cerf de Virginie** abonde dans la zone agroforestière dominée par les forêts de feuillus. On en dénombre environ 200 000 au milieu des années 1980; ils sont maintenant 325 000 avec une forte concentration (125 000) sur l'île d'Anticosti. La productivité annuelle de cette espèce varie entre 30 et 35 %. Les 48 802 cerfs de Virginie prélevés par la chasse en 1998 représentent un taux d'exploitation de l'ordre de 13 %. Pour cette espèce, le nombre d'accidents routiers s'avère élevé, soit plus de 3000. Les autres causes de mortalité seraient liées principalement aux conditions hivernales.

L'**ours noir** se rencontre dans des habitats très diversifiés au sein des zones occupées par les forêts de feuillus et les sapinières. Sa population est évaluée présentement à 60 000 individus avec un taux de productivité de 10 %. De 1984 à 1995, la récolte totale est passée de 2000 à plus de 5500, excédant de 1000 la récolte acceptable. Le récent plan de gestion (1997-2002) devrait contribuer à maintenir son taux d'exploitation de l'ours noir (chasse et piégeage) autour de 6 à 8 %. Par exemple, en 1998, 2300 individus ont été prélevés. Les autres causes de mortalité sont encore peu connues.

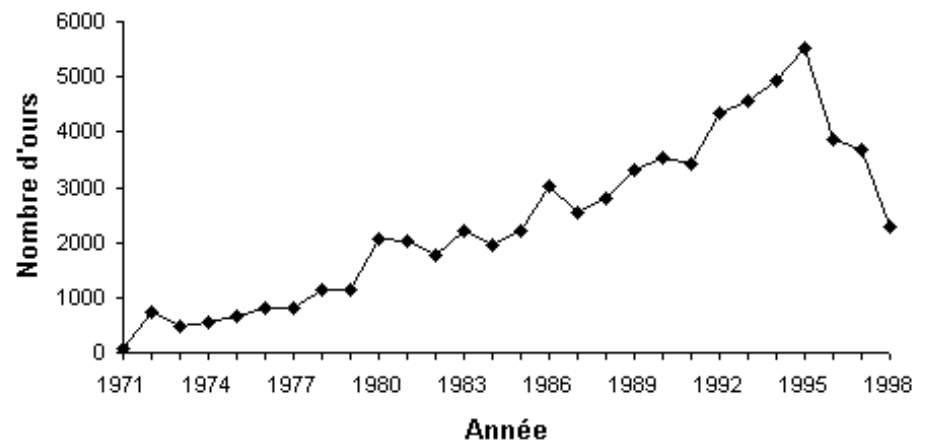
L'**orignal** fréquente la grande forêt coniférienne, de préférence les peuplements âgés de 15 à 40 ans. Sa population s'accroît légèrement avec 80 000 individus et une productivité de l'ordre de 20 %. Depuis quelques années, son taux d'exploitation oscille autour de 13 %. Les mesures de protection des femelles, mises de l'avant lors du dernier plan de gestion (1994-1998), ont permis une

augmentation du cheptel. Les autres causes de mortalité (maladies, braconnage, accidents routiers) sont estimées à moins de 5 %.

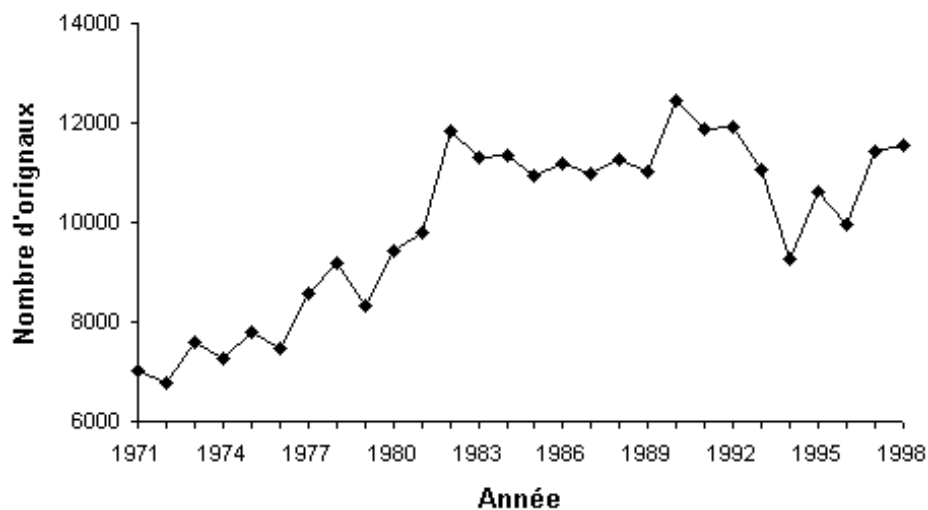
Nombre de cerfs de Virginie récoltés à la chasse, de 1971 à 1998



Nombre d'ours noirs récoltés à la chasse et au piégeage, de 1971 à 1998



Nombre d'originaux récoltés à la chasse, de 1971 à 1998



Autres indicateurs suggérés :

- superficie des aires de conservation gérées (km²);
- suivi des populations de Caribou.

Responsable : Secteur Faune et Parcs



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Indicateurs proposés : suivi de populations fauniques maritimes (5. Crabe des neiges; 6. Homard)

Dans le cadre de l'exploitation des espèces aquatiques commerciales, on ne peut guère effectuer un dénombrement précis des populations concernées. Les mesures d'utilisation durable mises en place, et qui évoluent au fil des ans, visent donc à s'assurer que les prélèvements de la pêche commerciale permettent un maintien et un renouvellement des stocks. Par ailleurs, on remarque que plusieurs espèces sont migratrices et ne séjournent pas de façon permanente dans les eaux côtières du Québec, leur exploitation étant alors partagée avec d'autres provinces canadiennes. C'est pourquoi des espèces côtières sédentaires, vivant dans des zones exploitées exclusivement par des pêcheurs québécois, soit le crabe des neiges et le homard, ont été retenues. Ces indicateurs présentent cependant certaines faiblesses qu'il faut considérer.

Ainsi, les indicateurs choisis reposent sur les quantités débarquées et les captures par unité d'effort. Force est de constater que ces indicateurs ne présentent pas fidèlement l'état des stocks; ils sont influencés, d'une part, par les différentes mesures de gestion et de conservation mises en place au cours des années et, d'autre part, par l'évolution des techniques de pêche et les cycles de croissance des différentes espèces. Ces indicateurs se réfèrent donc à l'abondance des effectifs de la population disponible à la pêche; ils ne tiennent pas compte de l'abondance de la portion non exploitée de la population, ni de la productivité de la ressource.

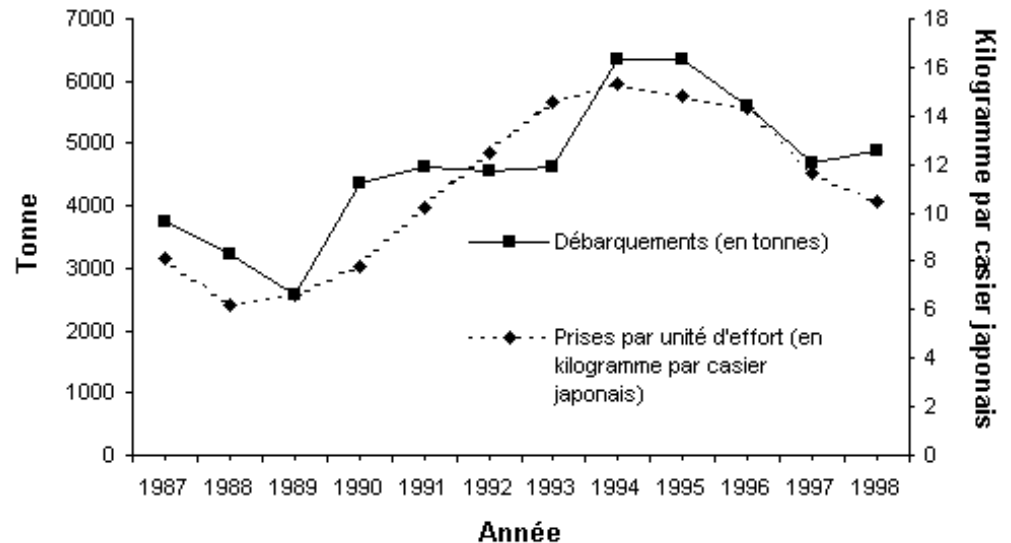
Pour le **crabe des neiges**, quatre zones de pêche situées sur la Côte-Nord ont été retenues pour l'établissement de l'indicateur. Dans ces zones, les prises par unité d'effort et les débarquements ont connu une croissance importante de 1989 à 1994, puis une diminution. Cette baisse, directement liée aux mesures de gestion et de conservation, dont la mise en place du total admissible de captures (TAC), ne peut être attribuée totalement à des changements au niveau de la biomasse.

Pour le **homard**, deux zones de pêche, une située en Gaspésie et une autre aux Îles-de-la-Madeleine, procurent des données de suivi. On remarque qu'après avoir atteint un sommet, en 1992 aux Îles-de-la-Madeleine et en 1995 en Gaspésie, les prises par unité d'effort sont en diminution, alors que les débarquements suivent une tendance moins marquée. Ici encore, les différentes mesures de gestion de même que l'évolution des techniques de

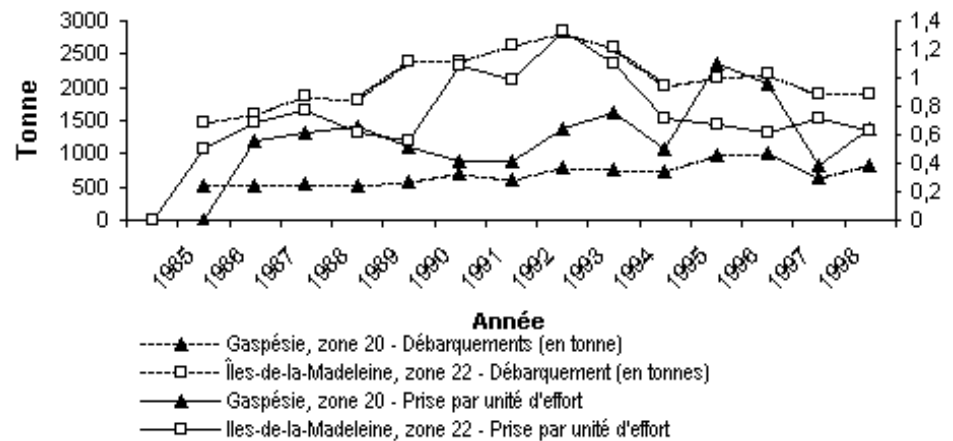
pêche influencent directement ces données. À titre d'exemple, au cours des dernières années, la taille légale des homards capturés a été augmentée, ce qui se répercute directement sur les débarquements.

Responsable : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Crabe des neiges des zones 14, 15, 16 et 17



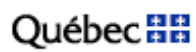
Homard de la Gaspésie (zone 20) et des Îles-de-la-Madeleine (zone 22)





Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

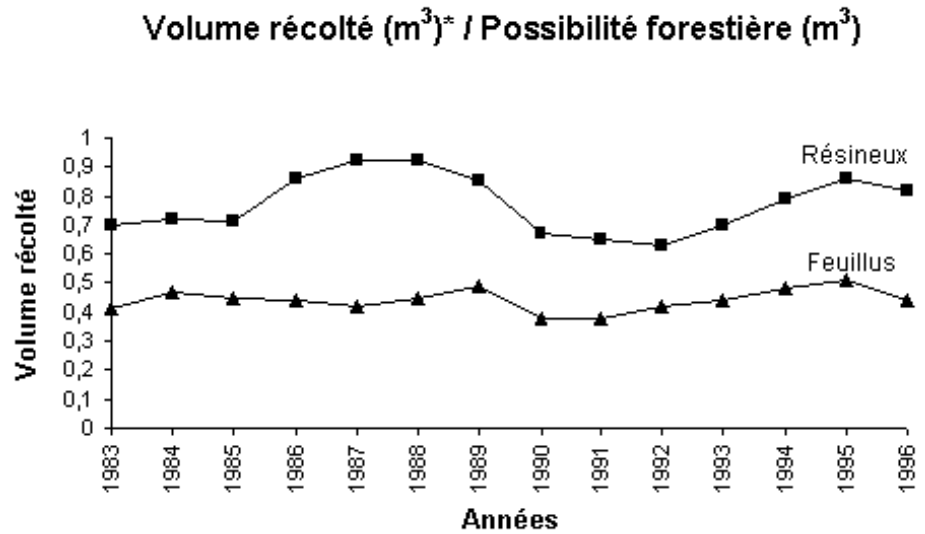
Indicateur proposé : 7. Taux de récolte de la possibilité forestière en essences résineuses et feuillues

La forêt est un milieu productif et les ressources qu'on y prélève devraient se renouveler constamment. Progressivement, de jeunes arbres remplacent ceux qui ont été récoltés et, grâce au phénomène de la photosynthèse, une nouvelle biomasse ligneuse récoltable se reconstitue. Dans une optique d'utilisation durable de la diversité biologique des forêts québécoises et afin d'assurer un approvisionnement continu des industries dépendantes de cette ressource, on doit s'assurer que le niveau de récolte ne dépasse pas un seuil donné. Pour ce faire, sur la base d'un corpus d'informations scientifiques rigoureuses, on évalue la « possibilité forestière » sur les terres publiques (« prélèvement admissible » en forêt privée), laquelle se définit à peu près ainsi : *volume annuel maximum de bois que l'on peut prélever à perpétuité dans des forêts sous aménagement sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.*

Le maintien du prélèvement à un niveau égal ou inférieur à la possibilité forestière assure le rendement soutenu de nos forêts à condition que les travaux sylvicoles soient effectués conformément à une stratégie d'aménagement préétablie et qu'ils donnent les effets escomptés. Le respect de la possibilité forestière empêche la surexploitation des ressources forestières et contribue à maintenir l'impact des pressions économiques engendrées par la demande de matière ligneuse à des niveaux qui n'affectent pas les autres espèces (animales et végétales). Au cours des 14 dernières années, le prélèvement annuel de résineux, tel qu'il apparaît au registre des usines, a varié de 22 000 000 m³ en 1991 à un peu plus de 31 000 000 m³ en 1995 et n'a jamais représenté plus de 92 % de la possibilité forestière (1987 et 1988). Au cours de la même période, le prélèvement annuel de feuillus estimé a varié d'un peu plus de 5 800 000 m³ en 1983 à près de 10 000 000 m³ en 1995, mais n'a jamais représenté plus de 51 % de la possibilité forestière (1995).

Conformément à l'article 212 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., chap. F4.1), le gouvernement publie périodiquement un rapport quinquennal sur l'état des forêts québécoises. On trouvera dans ce document des informations plus détaillées sur la gestion des forêts du Québec et, notamment, des graphiques permettant d'apprécier le niveau de récolte par rapport à la possibilité forestière en fonction de la tenure (publique, privée) et de la région administrative (17 régions du Québec). De même, le ministère des Ressources naturelles est en mesure d'établir ce même ratio pour chacun des groupes d'essences faisant

l'objet de prélèvement commercial (p. ex. : le sapin, les épinettes, le pin gris et le mélèze forment un groupe d'essences alors que le peuplier en forme un autre).



*En forêt publique, la récolte correspond aux volumes de bois consommés qui apparaissent au registre des usines; sont exclus certains volumes de bois abattus ou non, laissés sur le parterre de coupe, qui avaient été inclus dans le calcul de la possibilité forestière. En forêt privée, les volumes de bois récoltés ne sont pas systématiquement comptabilisés; ils sont plutôt estimés. (On trouvera plus de détails dans les documents mentionnés dans le texte).

C'est ainsi que le ministère des Ressources naturelles est en mesure d'identifier rapidement tout problème de surexploitation ou de non respect du rendement soutenu. Le suivi de ces données a notamment permis, au début de la décennie 1990, d'identifier de tels problèmes au niveau des forêts de tenure privée dans certaines régions du Québec. En effet, le dernier rapport sur l'état des forêts (1990-1994) montre que la récolte a effectivement dépassé la possibilité forestière pour certaines régions (Bas Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie-Bois-Francs, Abitibi-Témiscamingue). Le Ministère réalise un suivi annuel de ces données et, le cas échéant, des correctifs sont immédiatement apportés.

Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles publie de façon plus fréquente (au moins à tous les deux ans) le document *Ressources et industrie forestière - Portrait statistique* qui contient également une information détaillée sur la gestion des forêts du Québec et permet d'évaluer l'atteinte du rendement soutenu en fonction de la tenure, de la région administrative ou du groupe d'essence forestière.

Autre indicateur suggéré :

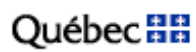
- évolution de l'utilisation des bois selon les superficies coupées.

Organisme responsable : ministère des Ressources naturelles



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

L'intensité des systèmes cultureux et l'usage des pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles permettent d'évaluer la pression exercée sur les agroécosystèmes et les résultats des efforts entrepris pour réduire les impacts de l'activité agricole sur l'environnement. Deux indicateurs sont proposés pour rendre compte de la diversité biologique en milieu agricole.

Indicateurs proposés :

8. Densité animale sur le territoire en culture

9. Stockage conforme des déjections animales

Au cours des trente dernières années, on a observé une diminution du nombre des entreprises agricoles et une augmentation de leur taille moyenne. On constate également une réduction des superficies cultivées ou améliorées (- 22 %) ainsi qu'une augmentation du cheptel d'élevage (+ 18 %). L'agriculture moderne est caractérisée par des pratiques d'élevage et de culture intensives.

Évolution des superficies en culture au Québec, 1971-1996

Superficies en culture (hectare)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Terres améliorées ¹	2 481 133	2 338 262	2 252 674	2 077 332	1 924 089	1 944 923
Cultures annuelles et maraîchères ²	540 388	559 902	670 181	716 956	724 666	738 683
Cultures pérennes, fourragères, prairies, pâturages ³	1 925 831	1 755 989	1 562 455	1 341 002	1 154 886	1 087 791

(1) Terres améliorées incluant : terres en culture, pâturages et jachères

(2) Cultures annuelles et maraîchères incluant : blé, avoine - grain, orge, céréales mélangées, maïs (grain et fourrager), seigle, sarrasin, pommes de terre, petits fruits, arbres fruitiers et légumes

(3) Cultures fourragères, prairies, pâturages incluant : jachère, pâturages, foin cultivé,

avoine fourrager, autres cultures fourragères

Source : STATISTIQUE CANADA, 1996. *Aperçu de l'agriculture canadienne selon les données du recensement : 1971-1991, Profil agricole du Québec.*

En matière de **cultures végétales**, la tendance générale est au développement des cultures annuelles (+ 37 %), au détriment des cultures pérennes (- 44 %). Or, la monoculture des végétaux annuels augmente les impacts de l'agriculture sur l'environnement puisqu'elle fait appel au travail intensif du sol, à l'utilisation de produits agrochimiques et à l'aménagement physique de grandes surfaces arables. L'érosion, la dégradation des sols et de l'eau, de même que les pertes d'habitats qui s'ensuivent, transforment la nature des agroécosystèmes et leur base biologique.

Les modifications apportées aux modes d'élevage des animaux sont responsables des changements constatés dans les cultures végétales. Le remplacement graduel des élevages bovins (- 19 %) par des élevages porcins (+ 148 %) et avicoles (+ 13 %) ont provoqué l'accroissement des superficies de cultures annuelles céréalières (maïs, blé, orge, avoine) et protéagineuses (soya, canola) destinées en bonne partie à l'alimentation de ces animaux.

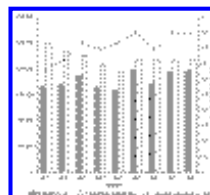
Évolution du cheptel agricole au Québec, 1971-1996

Cheptel agricole (têtes)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Total bovins et veaux	1 780 773	1 759 393	1 665 691	1 525 582	1 445 906	1 439 743
Total porcs	1 383 581	1 617 159	3 440 724	2 927 820	2 909 251	3 443 832
Total poules et poulets	22 586 143	23 020 076	22 239 226	20 503 425	23 035 296	25 440 825

Source : STATISTIQUE CANADA, 1996. *Aperçu de l'agriculture canadienne selon les données du recensement : 1971-1991, Profil agricole du Québec*

La taille du cheptel et la production des déjections animales augmentent avec les années. Les superficies en culture sont de plus en plus restreintes, malgré l'adoption et les récentes modifications apportées à la *Loi sur la protection du territoire agricole*. En réponse à cela, la **densité animale en élevage sur le territoire agricole** s'est accrue de 35 % entre 1971 et 1998, passant de 0,66 à 0,89 unité animale par hectare cultivé (u.a./ha). Ces facteurs réunis aggravent la problématique des surplus de fumiers communes à certaines régions du Québec. Les phénomènes de surfertilisation et de pollution diffuse, reliés à l'épandage des déjections animales, sont appelés à prendre de l'ampleur.

Densité animale sur le territoire en culture, 1971-1998



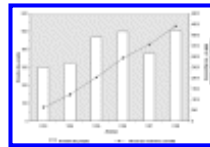
[Cliquez pour agrandir](#)

Source : Fiche d'enregistrement du MAPAQ et * 1971-1991, estimations basées sur

Pour contrer l'accroissement des pressions de l'agriculture sur l'environnement, certaines mesures de réduction des impacts ont été mises en vigueur par le monde agricole. Les actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable visant à préserver l'intégrité du territoire agricole et à protéger l'environnement et les ressources naturelles. Ainsi, des efforts sont investis en formation et en recherche, dans la promotion des bonnes pratiques de conservation des sols et de l'eau, la diminution et l'usage rationnel des pesticides et des fertilisants, ainsi que dans la sauvegarde et la mise en valeur des habitats en territoire agricole.

En outre, depuis 1988, le gouvernement du Québec soutient financièrement la construction et l'entretien des structures d'entreposage des fumiers conformes à la réglementation en vigueur. L'initiative souscrit à l'objectif de contrôler les pertes d'éléments fertilisants qui s'écoulent vers les cours d'eau, et permet de réduire les impacts de la pollution agricole sur les milieux aquatiques. De 1988 à 1998, 139 millions de dollars ont été accordés pour la réalisation de 5 700 projets de modification et de construction de structures d'entreposage. En 1998, plus de 65 % des **unités animales en élevage au Québec** étaient gérées conformément aux normes de stockage des fumiers. Conséquemment à l'entrée en vigueur du programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (Prime-vert), les volumes de fumiers entreposés selon les normes réglementaires ont progressé de 4 415 024 m³ de 1993 à 1998. L'évolution enregistrée dans le domaine du stockage des fumiers représente un bon indice des progrès réalisés en réponse aux efforts investis pour protéger l'environnement agricole.

Nouveaux volumes de déjections animales stockés selon les normes réglementaires, 1993-1998



[Cliquez pour agrandir](#)

Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Autres indicateurs suggérés :

- superficie zonée agricole (ha); *
- quantité de pesticides utilisée par unité de superficie cultivée (kg de matière active / ha); *
- indice de qualité bactériologique et physio-chimique des rivières Boyer et Yamaska. **

Responsables :

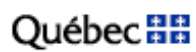
* ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

** ministère de l'Environnement

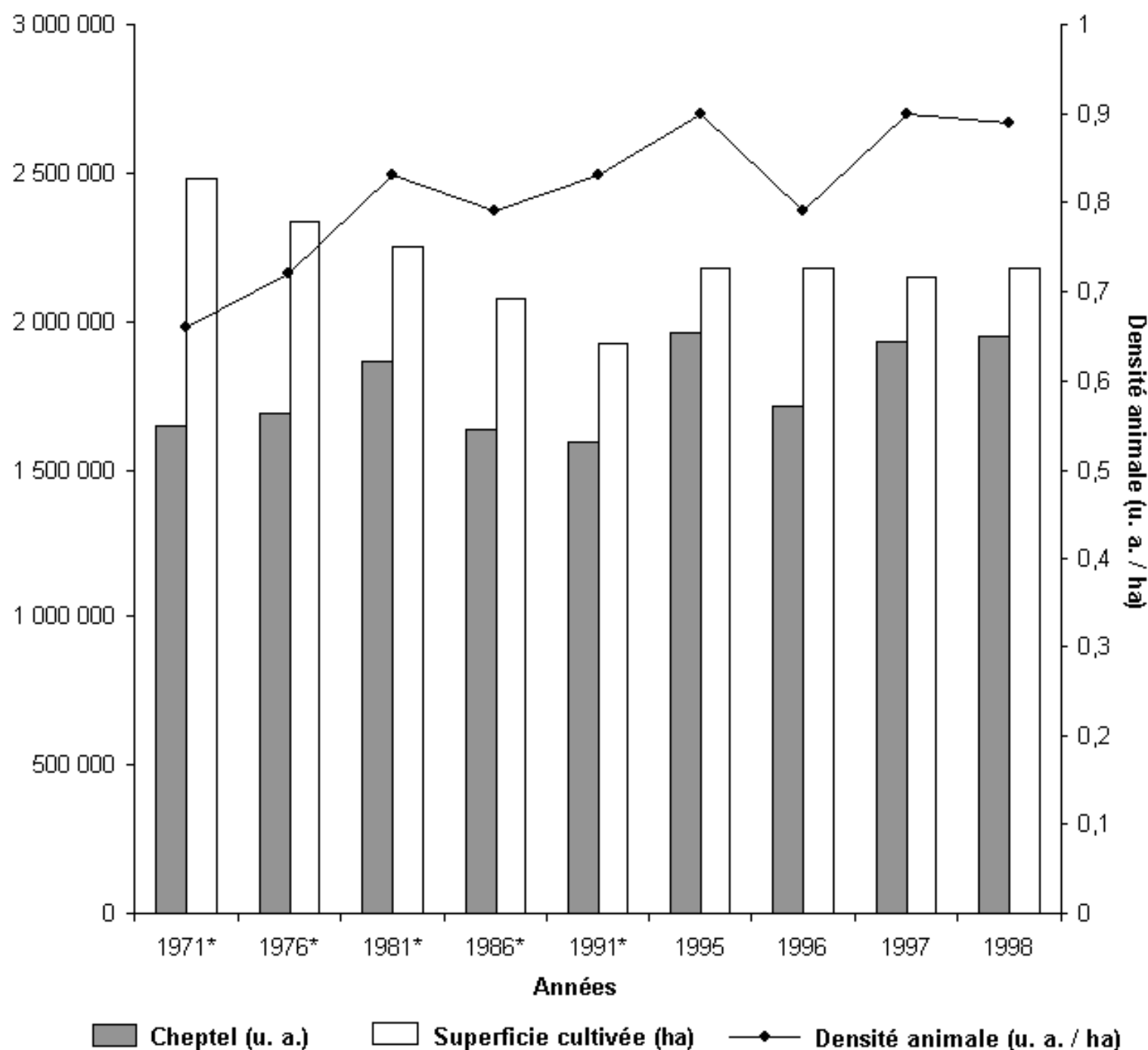


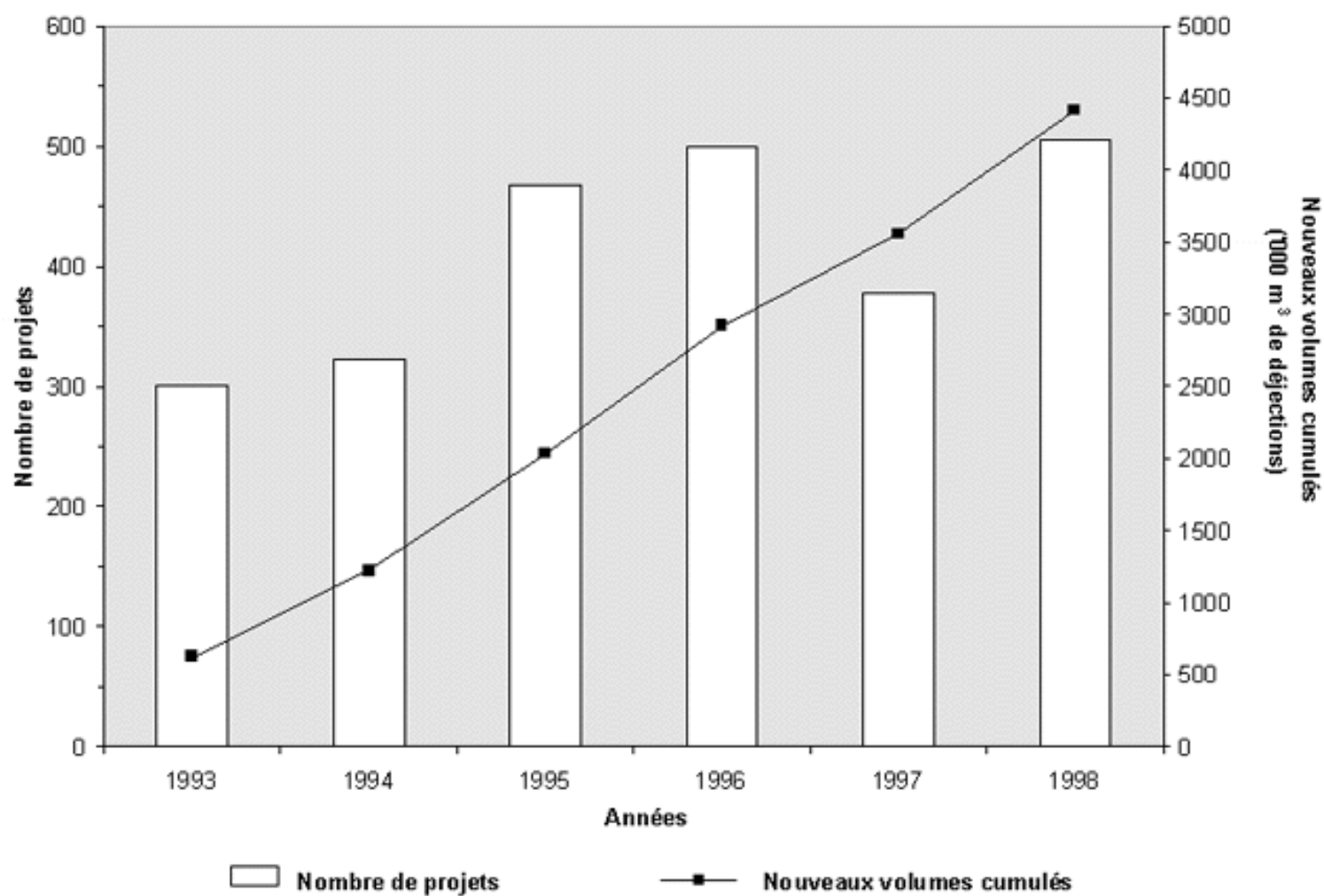
Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)







Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Bien que les ressources visées par l'activité minière ne fassent pas partie du domaine du vivant, l'exploitation de ces ressources entraîne certaines modifications du milieu qui se répercutent sur la diversité biologique. L'intensité de ces changements varie selon les phases du projet minier. Ainsi, la première phase, dite d'*exploration*, s'avère être une activité extensive sur de grandes étendues, mais ayant peu de répercussions sur le milieu naturel, répercussions qui se résorbent rapidement. Au cours de la seconde phase, soit celle de la *mise en valeur*, les travaux perturbent de façon ponctuelle et intensive des territoires restreints. Toutefois, les travaux exécutés lors de l'*exploitation* du gisement sont sans contredit ceux qui occasionnent les répercussions les plus importantes. En effet, l'exploitation du gisement nécessite du déboisement et du décapage sur une superficie suffisamment grande pour installer les différentes infrastructures requises. Il faut aussi prévoir des espaces pour l'entreposage des stériles, ainsi que la construction des bassins de sédimentation, des parcs à résidus, des bassins d'épuration des eaux usées, etc. En moyenne, de 1 à 3 km² (100 à 300 hectares) d'un lieu souvent naturel sont utilisés pour l'exploitation d'une mine. L'indicateur proposé rend compte de cette troisième phase.

Indicateur proposé : 10. Superficie minière restaurée versus superficie inactive

L'exploitation minière est souvent perçue comme une activité perturbatrice majeure du milieu naturel. Or, la superficie cumulative occupée par l'exploitation minière, de 1865 à nos jours, est de 135 km² (13 580 hectares) ou de moins de 0,01 % de la superficie du Québec. Dans la superficie perturbée, on inclut les chemins d'accès, les infrastructures, ainsi que les parcs à résidus et à stériles miniers. L'indicateur proposé pour illustrer la pression physique de cette activité sur le territoire est le rapport entre la superficie restaurée et la superficie non exploitée ou inactive. Les données des dernières années démontrent que le rapport augmente régulièrement.

Superficies (ha)	1995	1996	1997	1998
Perturbées	12 548	13 199	13 365	13 580
En activité	7 279	7 745	7 827	7 920
Inactive (si)	5 269	5 454	5 538	5 660

Restaurée (sr)	2 169	2 454	2 622	2 795
Pourcentage sr/si	41,1 %	44,9 %	47,3 %	49,4 %

La restauration des sites miniers, complétée par une renaturalisation à l'aide d'un mélange d'espèces herbacées, permet de stabiliser les sols (contrôle de l'érosion éolienne et hydrique) et prépare le terrain à une recolonisation naturelle par des espèces indigènes de la région. Des observations faites sur plusieurs sites déjà restaurés ont permis d'observer des oies, des outardes, des orignaux, et même, deux grandes grues du Canada. La biodiversité végétale et animale se rétablit donc graduellement sur ces anciens sites perturbés. Par ailleurs, ces mesures diminuent à la source même une pollution diffuse qui avait un impact négatif sur le milieu aquatique récepteur.

Autre indicateur suggéré :

- superficie des tourbières non aménagées à des fins commerciales dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

Responsable : ministère des Ressources naturelles



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

L'exploitation et l'utilisation des différentes ressources énergétiques entraînent des impacts sur le milieu naturel. Depuis plus de deux décennies, des efforts ont été réalisés afin d'atténuer la portée et l'impact de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement. Afin de suivre ces progrès, plusieurs indicateurs ont été identifiés.

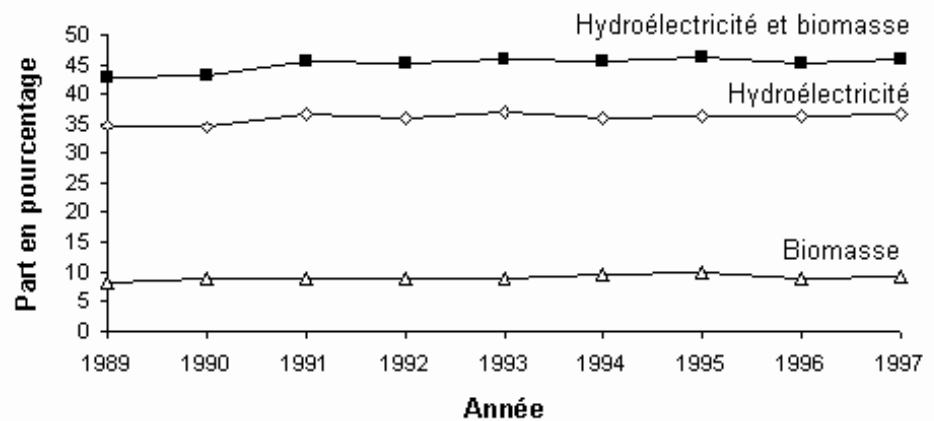
Le principal indicateur propre aux ressources énergétiques est l'évolution de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique.

D'autres indicateurs, tels que l'évolution de la consommation d'énergie par habitant et l'évolution de l'efficacité énergétique, peuvent permettre de suivre de façon assez indirecte la pression des infrastructures énergétiques sur le territoire. Grâce à une utilisation plus rationnelle et plus efficace de l'énergie, la construction de nouveaux équipements sur le territoire pourrait être ralentie.

Indicateur : 11. Pourcentage des énergies renouvelables dans le bilan énergétique

L'utilisation des combustibles fossiles génère des impacts sur la qualité de l'atmosphère qui se répercutent aussi bien en ville (smog) qu'en milieu naturel (précipitations acides, ozone troposphérique, etc.). La filière nucléaire engendre aussi des impacts environnementaux et sociaux, principalement en raison des incertitudes liées à la gestion du combustible utilisé ainsi qu'aux matériaux contaminés et aux effets mutagènes potentiels. Les principales sources d'énergie renouvelable sont l'hydroélectricité, la biomasse, le géothermique, le vent et le solaire. La part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique total rend compte d'une pression moindre de notre consommation d'énergie sur le milieu naturel et la biodiversité. La part des énergies renouvelables est passée de 42,8 % en 1989 à 45,9 % en 1997. Seule la biomasse, parmi les formes d'énergie non conventionnelles, est utilisée pour l'instant à grande échelle. L'implantation graduelle de l'éolien et des autres sources d'énergie non conventionnelles pourrait faire passer la part des énergies renouvelables à près de 50 % au cours de la prochaine décennie.

Estimation de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du Québec



Autre indicateur suggéré :

- nombre d'ouvrages de retenue identifiés à des fins hydroélectriques.*

Responsables :

ministère des Ressources naturelles

* ministère de l'Environnement



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

L'air est une composante essentielle à l'existence des organismes et de la vie sur la terre. Les indicateurs proposés sont associés aux émissions de gaz à effet de serre et aux dépôts humides de sulfates; ils résultent de choix énergétiques et technologiques qui vont de pair. Toutes ces émissions et ces dépôts sont susceptibles d'avoir un impact général sur la diversité biologique soit par un réchauffement ou un changement climatique, soit par l'acidification chronique du territoire québécois. Ces indicateurs font d'ailleurs l'objet de suivis continentaux et internationaux.

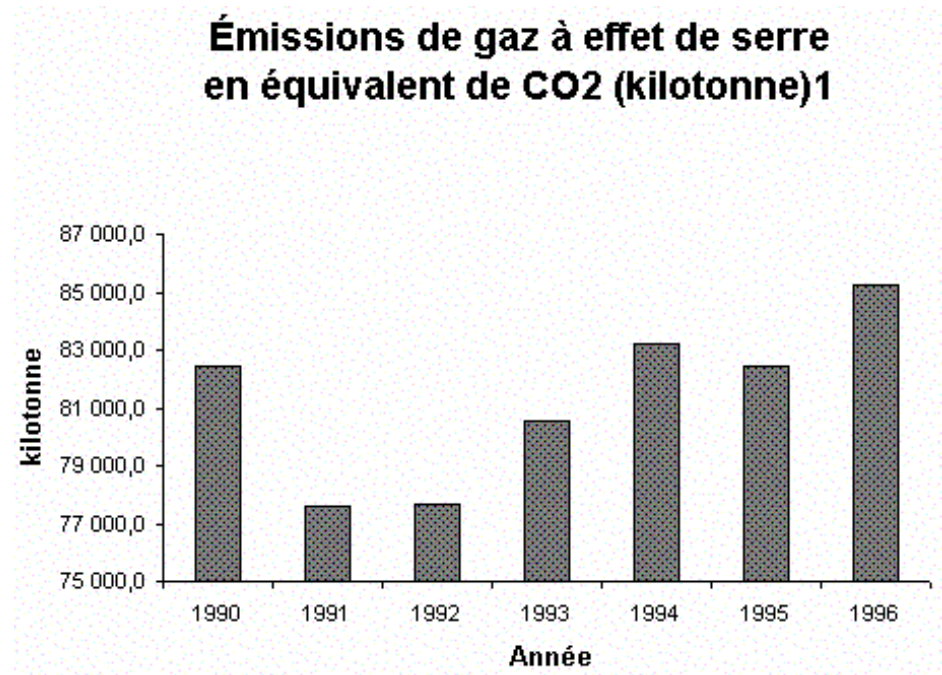
Indicateur proposé : 12. Émissions totales de gaz à effet de serre (tonne)

Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) sont l'ensemble des gaz susceptibles de provoquer une élévation de la température moyenne de la terre. Ces gaz sont : le dioxyde de carbone (CO_2), l'oxyde nitreux (N_2O), le méthane (CH_4) et certains hydrofluorocarbures; ces derniers sont les seuls GES d'origine uniquement anthropique, alors que tous les autres ont des sources aussi bien naturelles qu'anthropiques. Le plus abondant des gaz à effet de serre s'avère être le CO_2 ; cependant, les autres GES, compte tenu de leur potentiel de réchauffement planétaire qui est 10 fois voire 100 fois plus grand que le CO_2 , contribuent davantage à produire l'effet de serre.

L'indicateur proposé en est un de pression; son but est de faire état de la contribution québécoise à la problématique mondiale. Il s'exprime en kilotonnes de GES émis sur la base annuelle en équivalent de CO_2 . Au besoin, cet indicateur pourra aussi s'exprimer en kilotonnes de GES émis sur la base annuelle en équivalent de CO_2 par habitant. Pour tous les pays et le Québec, la cible visée pour l'an 2000 est de ramener les émissions de GES au niveau de 1990. Depuis l'adoption du protocole de Kyoto en 1997, la cible retenue pour le Canada consiste à réduire les émissions de GES d'un 6 % supplémentaire, par rapport à 1990 qui demeure l'année de référence, et ce, d'ici la période 2008-2012.

En 1990, le Québec a émis 82 426 kilotonnes de GES. La situation est demeurée pratiquement en deçà de cette valeur de référence jusqu'à l'an 1995, mais les émissions se sont accrues en 1996 pour atteindre les 85 279 kilotonnes. En général, le total des émissions québécoises tend à suivre l'évolution du produit intérieur brut (PIB).

Étant donné la grande production d'énergie par des installations hydroélectriques, le Québec jouit d'une position de départ avantageuse en ce qui concerne les émissions de GES au Canada; il devra néanmoins réduire ses émissions de trois millions de tonnes d'ici l'an 2000, et d'un autre cinq millions de tonnes d'ici l'an 2010. Afin d'atteindre ces objectifs, il existe depuis 1995 un plan d'action québécois sur les changements climatiques. En dépit de ses efforts axés sur le volontariat, le Québec n'est pas à l'abri des changements multiples qu'un réchauffement climatique planétaire pourrait entraîner. S'il lui est toujours possible d'envisager la modification de certaines activités humaines et économiques pour s'adapter à de tels changements, il n'en est pas de même pour les espèces vivantes (faune et flore).



¹ biomasse exclue



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

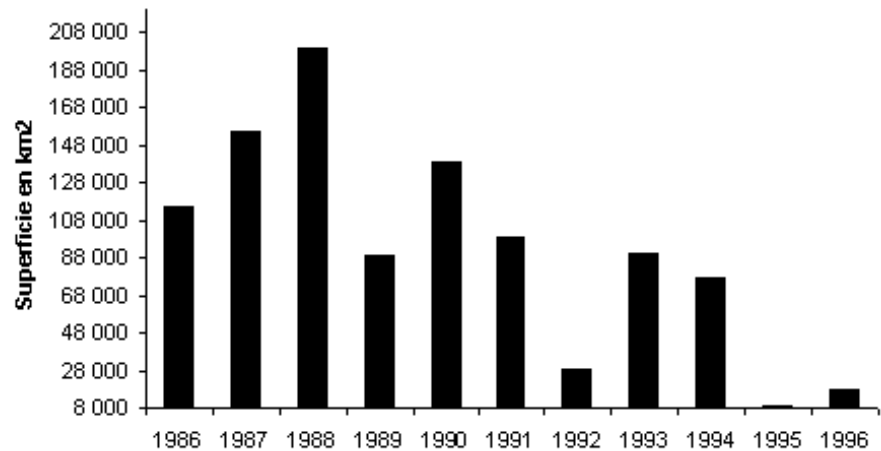
Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Indicateur proposé : 13. Superficie affectée par des dépôts humides de sulfates de plus de 20 kg/ha/an

Plusieurs écosystèmes, dont les écosystèmes forestiers et aquatiques, sont affectés en productivité ou en diversité lorsque le milieu s'acidifie. Or, le dépôt humide de sulfates est responsable d'une part importante de l'acidification du territoire québécois. Le seuil de 20 kg/ha/an constitue, depuis le début des années 1980, l'objectif environnemental retenu. La superficie du territoire québécois touchée annuellement par de tels dépôts paraît un indicateur de pression approprié en matière de biodiversité. Le réseau d'échantillonnage de la qualité des précipitations comprend quelque 35 stations de base, réparties dans le Québec méridional.

Au cours des années 1986 à 1996, un territoire d'une superficie moyenne de 92630 km² a reçu des dépôts annuels de sulfates supérieurs à 20 kg/ha. Ce territoire couvre 5,6 % du Québec et correspond essentiellement à la partie sud de la province. On observe, cependant, une diminution significative de l'étendue du territoire affecté, la superficie du Québec recevant plus de 20 kg/ha est passée de 139 400 km² (moyenne des années 1986 à 1989) à 89 200 km² (moyenne des années 1990 à 1993) et à 34 870 km² (1994-1996). Cette réduction très significative est attribuable à la baisse des émissions nord-américaines d'oxydes de soufre en provenance principalement des centrales thermiques, des usines de transformation de raffinage des métaux et des véhicules motorisés.

Superficie affectée par des dépôts annuels de sulfates supérieurs à 20 kg/ha/an



Autres indicateurs suggérés :

- superficie affectée par des dépôts humides de sulfates de plus de 15 kg/ha/an; *
- épaisseur totale de la couche d'ozone sur le Québec; *
- évaluation de l'efficacité énergétique; **
- évolution de la consommation d'énergie par habitant. **

Responsables :

* ministère de l'Environnement

** ministère des Ressources naturelles



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Toute activité naturelle ou humaine qui se déroule sur un territoire donné peut avoir, à plus ou moins long terme, des répercussions sur le bassin aquatique. À juste titre, ce dernier est considéré comme le récepteur ou le miroir de l'ensemble des pressions qui sont générées dans tout le bassin versant, qu'elles soient agricoles, industrielles ou urbaines. Au Québec, plus de 95 % des activités humaines prennent place au niveau du bassin versant du Saint-Laurent. Le suivi de son état de santé devrait donc permettre d'évaluer, d'une part, la qualité des actions préventives qui ont cours et, d'autre part, les contaminations et les pollutions, tant ponctuelles que chroniques ou diffuses, qui perdurent. Aussi, les échantillons prélevés vont déterminer les conditions de vie qui prévalent pour des milliers d'organismes aquatiques. Une première diagnose ou série d'indicateurs s'en tient généralement aux paramètres conventionnels; un deuxième niveau d'expertise va prendre en compte certains toxiques, alors que les organismes eux-mêmes pourront être considérés ultimement afin d'établir un bilan global des conditions de vie du cours d'eau.

Indicateur proposé : 14. Indice de qualité bactériologique et physico-chimique des eaux douces du Saint-Laurent

L'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau douce (IQBP) sert à évaluer la qualité générale de l'eau douce en considérant les usages suivants : la baignade et les activités nautiques, la protection de la vie aquatique, la protection du plan d'eau contre l'eutrophisation et l'approvisionnement en eau brute à des fins de consommation (après traitement). Cet indice est basé sur des paramètres conventionnels de la qualité de l'eau et intègre dans ce cas six variables : le phosphore, les coliformes fécaux, la turbidité, l'azote ammoniacal, les nitrates-nitrites et le pH. Ces variables sont de bons indicateurs des différentes formes de pollution tels les rejets municipaux, les activités agricoles et certains types de rejets industriels.

L'IQBP varie entre 0 et 100, et permet de définir cinq classes de qualité :

- A (80-100) : eau de bonne qualité;
- B (60-79) : eau de qualité satisfaisante;
- C (40-59) : eau de qualité douteuse;
- D (20-39) : eau de mauvaise qualité;
- E (0-19) : eau de très mauvaise qualité.

L'IQBP a aussi ses limites. En effet, le suivi des paramètres conventionnels de la qualité de l'eau et l'utilisation de l'IQBP ne renseignent pas sur la présence ou l'impact de substances toxiques sur les écosystèmes aquatiques, pas plus que sur la perte ou la dégradation d'habitats essentiels au maintien de la vie aquatique. Des approches complémentaires basées sur l'intégrité de l'écosystème doivent alors être utilisées si l'on veut établir un diagnostic plus global.

L'IQBP a été calculé à chaque station d'échantillonnage du Saint-Laurent, entre le lac Saint-François et l'île d'Orléans, durant les périodes estivales (mai à octobre) de 1990 à 1998. Aucune donnée n'est disponible pour l'été 1997. Les résultats montrent que la qualité de l'eau du Saint-Laurent s'est significativement améliorée entre 1990 et 1998. Entre 1990 et 1995, le pourcentage des stations situées en amont du lac Saint-Pierre présentant une qualité d'eau bonne (A) ou satisfaisante (B) varie, selon l'année, entre 46 et 54 %. Depuis 1996, ce pourcentage se situe entre 69 et 77 %. Cependant, une qualité douteuse ou très mauvaise a encore été observée en 1998 dans les masses d'eau occupant le centre du fleuve et longeant la rive nord en aval de l'île de Montréal. Cette mauvaise qualité résulte des rejets d'eaux usées traitées, mais non désinfectées, par les stations d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal et du Centre d'épuration des eaux de la Rive-Sud. Il faut aussi noter que les rejets de Laval n'étaient pas encore traités au cours de l'été 1998 et que ceux-ci affectaient la qualité des masses d'eau précédemment mentionnées.

En aval du lac Saint-Pierre, la qualité de l'eau du Saint-Laurent s'est également améliorée, toutes les stations d'échantillonnage présentant une qualité d'eau bonne (A) ou satisfaisante (B) lors de l'été 1998. Dans la région de Québec, seule la turbidité empêche l'ensemble des stations d'obtenir une cote A. Globalement, le tronçon estuarien présente une meilleure qualité d'eau que le tronçon fluvial.

Fréquence (%) des classes de qualité des eaux douces du Saint-Laurent, 1990 à 1998

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998
En amont du lac Saint-Pierre (n ^{bre} de stations)	10	12	13	13	13	13	13	13
Classe de qualité	Fréquence (%)							
A	20	17	23	31	39	31	15	46
B	30	33	23	23	15	23	54	31
C	30	0	15	23	15	23	8	8
D	10	33	23	23	23	15	15	0
E	0	17	15	0	8	8	8	15
En aval du lac Saint-Pierre (n ^{bre} de stations)	14	14	14	14	14	14	14	14
Classe de qualité	Fréquence (%)							
A	0	0	0	0	0	0	0	36

B	57	86	64	79	79	100	64	64
C	36	14	36	21	21	0	36	0
D	7	0	0	0	0	0	0	0
E	0	0	0	0	0	0	0	0

Autres indicateurs suggérés :

- indice de toxicité associé au mercure présent dans les eaux douces du Saint-Laurent;
- indice d'intégrité biotique du Saint-Laurent.

Responsable : ministère de l'Environnement



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Les catastrophes naturelles, comme le feu, les épidémies d'insectes, le verglas, les inondations exceptionnelles, les tornades, etc., sont des composantes écologiques importantes des écosystèmes naturels ou modifiés. La fréquence moyenne de ces perturbations sur un territoire donné s'avère un facteur qui conditionne de façon drastique les espèces s'y trouvant, et conséquemment, la composition, la dynamique et l'évolution temporelle des écosystèmes touchés soit directement, soit indirectement. À cet égard, le Québec dispose d'une logistique considérable, tant sur la terre et sur l'eau que dans les airs, pour prévenir ou minimiser les perturbations et les dommages associés à ces catastrophes naturelles, et même, aux catastrophes anthropiques.

Annuellement, diverses portions du territoire québécois sont affectées par les catastrophes naturelles, lesquelles ont des impacts multiples sur la diversité biologique et en quelque sorte, sur sa conservation et son utilisation. Le suivi des superficies ainsi affectées permet une évaluation des pressions engendrées par ces catastrophes, et possiblement, l'identification de tendances particulières.

Indicateur proposé : 15. Territoire affecté par des feux de forêts

Depuis toujours, le feu a été une des composantes écologiques importantes des écosystèmes forestiers québécois. La fréquence moyenne et l'intensité de ce type de perturbation sur un territoire donné sont des facteurs qui doivent être pris en considération. À chaque année, une portion du territoire québécois est affectée par des conflagrations, lesquelles ont des impacts significatifs sur la diversité biologique. Le suivi des superficies annuelles ainsi affectées permet d'apprécier, d'une part, l'ampleur du phénomène lui-même et, d'autre part, son importance sur la reprise et les successions végétales et animales.

Au Québec, la superficie totale du territoire incendié annuellement dépend de deux paramètres : le nombre de feux et leur superficie moyenne. Toutefois, la superficie totale est faiblement corrélée au nombre de feux. En considérant l'expérience québécoise de lutte contre les feux des dernières décennies, on estime le nombre moyen de feux par année entre 950 et 1000 et la superficie moyenne incendiée annuellement à quelque 710 km². Près des trois quarts des feux résultent de l'activité humaine, alors que le quart restant est allumé par la foudre. Étant impossibles à prévenir et généralement difficiles d'accès, ces derniers sont en moyenne responsables de plus de 80 % des superficies brûlées annuellement. La saison 1991, avec ses 3799 km² de territoire incendié, a été la pire année, alors que le nombre record de 1653 feux en 1983 aura brûlé

2389 km² .

L'examen des données relatives aux superficies incendiées annuellement permet d'abord et avant tout d'apprécier la grande variabilité de ce paramètre d'une année à l'autre. Cette variabilité fait en sorte qu'une tendance quelconque ne peut s'évaluer que sur un très grand nombre d'années.

Territoire affecté par les feux de forêts



Autres indicateurs suggérés :

- superficie traitée contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette; *
- nombre de cas de pollution sur le Saint-Laurent nécessitant une intervention. **

Responsables :

* ministère des Ressources naturelles

** ministère de l'Environnement du Québec et Transport Canada (Sécurité maritime)



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

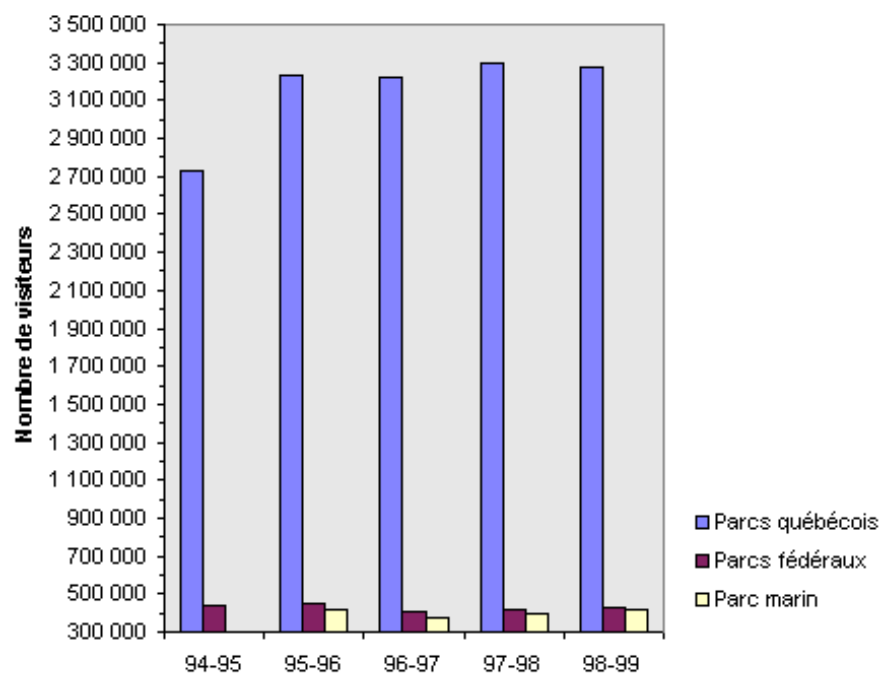
Le portrait de la diversité biologique est nécessairement en constante transformation. La population du Québec ayant droit à l'information la plus récente, il importe de la rejoindre régulièrement par les maisons d'enseignement, les divers moyens de communication ou, encore, via des équipements spécialisés en muséologie biologique. C'est ce dernier aspect que les indicateurs représentent. On peut penser que les facettes éducatives dispensées vont influencer les Québécois en tant que grands consommateurs parmi les pays développés et en tant que décideurs vis-à-vis les multiples paramètres de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est facilement concevable que l'éducation va s'avérer un facteur clef pour insuffler l'approche écosystémique de planification et de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Indicateur proposé : 16. Fréquentation des parcs québécois et fédéraux

Les Québécoises et Québécois ont de multiples opportunités d'entendre parler de la diversité biologique par l'entremise des médias d'information, des institutions scolaires et des divers réseaux de plein air. L'indicateur de fréquentation des parcs provinciaux (17) et fédéraux (3), auxquels s'est joint le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de gestion mixte fédérale-provinciale, démontre bien les occasions que les individus ont de se retrouver dans des espaces naturels protégés, en contact direct avec les plantes et les animaux qui y vivent. Qui plus est, l'encadrement éducatif y est élevé.

En 1994-1995, le nombre de visiteurs dans les parcs se situe autour de trois millions. Depuis, il se maintient annuellement à plus de quatre millions de visiteurs suite à une recrudescence de la fréquentation dans plusieurs parcs provinciaux et à l'ajout du parc marin. Ces visites sont réparties tout au long de l'année, mais elles sont plus nombreuses durant la période estivale.

Fréquentation des parcs



¹ Le ski alpin et le golf ne sont pas comptabilisés pour les parcs québécois.

² Gestion provinciale/fédérale pour le parc marin

Responsable : Secteur Faune et Parcs



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

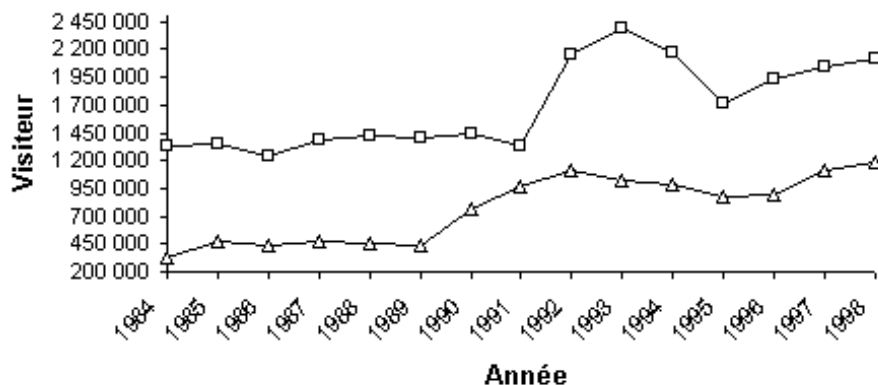
Indicateur proposé : 17. Fréquentation des jardins zoologiques et des jardins botaniques

Hormis les espaces naturels, les Québécoises et Québécois ont la possibilité de connaître plusieurs espèces animales et végétales, indigènes ou exotiques, dans les parcs zoologiques (six) et les jardins botaniques (quatre) consacrés à leur préservation et à leur présentation. La plupart de ces équipements provinciaux ou régionaux sont situés en milieu urbain ou périurbain.

Les parcs zoologiques accueilleraient environ 1,4 million de visiteurs jusqu'à la création du Biodôme à Montréal, en 1992. Depuis, celui-ci a permis de dépasser régulièrement les deux millions de visiteurs annuellement.

Le Jardin botanique/Insectarium de Montréal est le plus important équipement du genre au Québec; il reçoit les 4/5 des visiteurs intéressés par les plantes ornementales. Au total, les jardins botaniques ont vu leur fréquentation s'accroître continuellement depuis 1985, passant de 300 000 à 700 000 visiteurs en 1990, pour excéder les 850 000 et même le million de visiteurs depuis 1992.

Nombre total de visiteurs





Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



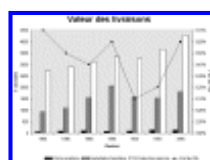
Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Parmi les divers aspects économiques, les valeurs de production associées à l'exploitation primaire des ressources biologiques constituent une mesure intéressante de la pression d'ensemble exercée par l'utilisation de premier niveau des ressources floristiques et fauniques; c'est également une mesure d'enrichissement des personnes qui en vivent comme le pêcheur, le forestier ou l'agriculteur.

Indicateur proposé : 18. Valeurs de production associées à l'exploitation primaire des ressources biologiques

La contribution des activités basées sur l'exploitation primaire des ressources vivantes est importante dans l'ensemble de l'économie québécoise. L'indicateur proposé présente les valeurs économiques des ressources qui sont commercialisées. Il s'agit des recettes monétaires provenant des activités d'extraction de la matière ligneuse, de la pêche commerciale et de l'exploitation agricole. En 1996, la somme de ces valeurs s'élève à 6,2 milliards de dollars, soit près de 3,6 % du produit intérieur brut du Québec.



[Cliquez pour agrandir](#)

Il s'agit d'un indicateur partiel de la valeur totale des ressources biologiques. Certaines activités commerciales primaires ne sont pas comptabilisées faute de données historiques comparables (pêche en eau douce et aquiculture, piégeage). Par ailleurs, l'indicateur ne tient pas compte de la valeur ajoutée résultant de la transformation des ressources bioalimentaires et forestières, ni de la contribution totale des actifs environnementaux et des fonctions écologiques des écosystèmes à l'activité économique et au bien-être de la société. Il fournit aussi un piètre signal de la détérioration des écosystèmes qui peut être le résultat de l'exploitation des ressources biologiques. À cet égard, l'indicateur est principalement conditionné par les limites de notre système de comptabilité économique.

Autres indicateurs suggérés :

- valeurs de production associées à l'exploitation secondaire des ressources

biologiques;*

- dépenses consacrées à la R & D en matière de biotechnologies. **

Responsables :

* ministère de l'Environnement

** ministère de l'Industrie et du Commerce



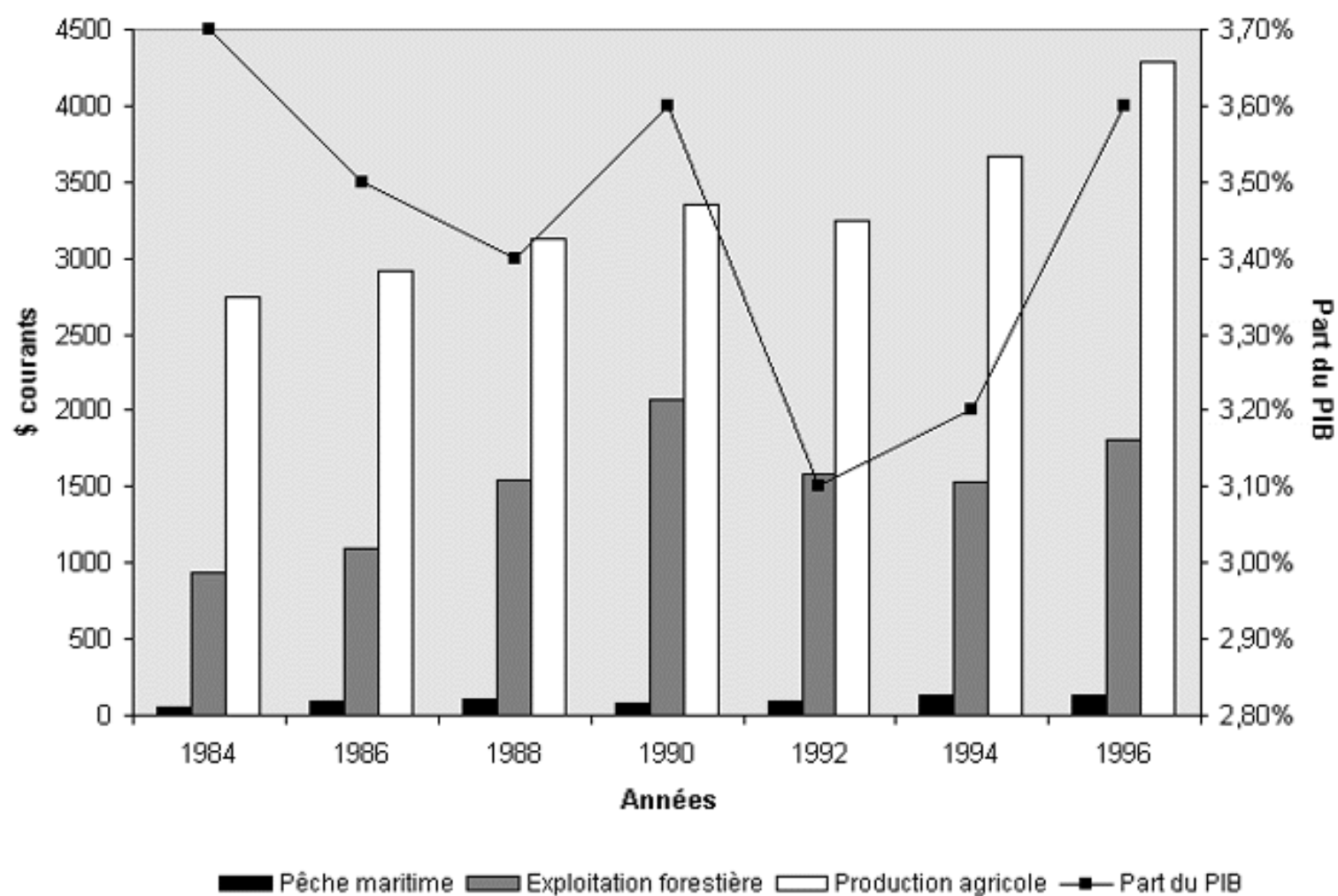
Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Valeur des livraisons



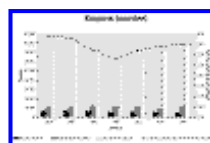


Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Indicateur proposé : 19. Nombre d'emplois associés à l'exploitation primaire des ressources biologiques

Les Québécois retirent plusieurs bénéfices de l'utilisation des ressources biologiques. Historiquement, l'exploitation primaire des ressources commercialisables a représenté une source de revenus pour une proportion importante de la population. L'indicateur proposé présente les emplois reliés directement aux pêches maritimes, à l'exploitation forestière et aux productions agricoles. En 1996, environ 93 000 personnes étaient employées dans ces secteurs d'activité, soit près de 3,5 % de l'ensemble des salariés du Québec.



[Cliquez pour agrandir](#)

Précisons que l'indicateur reflète partiellement la contribution des ressources biologiques au bien-être des Québécois. D'une part, certains secteurs de l'économie marchande ne sont pas comptabilisés faute de données historiques comparables (pêches en eau douce et aquiculture, piégeage). D'autre part, cet indicateur ne tient compte ni des effets d'entraînement de ces activités sur la création ou le maintien d'emploi dans d'autres secteurs d'activité économique, ni des emplois dans l'industrie touristique que les dépenses associées à la pratique des activités reliées à la faune contribuent à stimuler.

Autres indicateurs suggérés :

- nombre d'emplois associés à l'exploitation secondaire des ressources biologiques; *
- nombre d'entreprises en biotechnologies. **

Responsables :

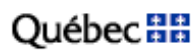
* ministère de l'Environnement

** ministère de l'Industrie et du Commerce



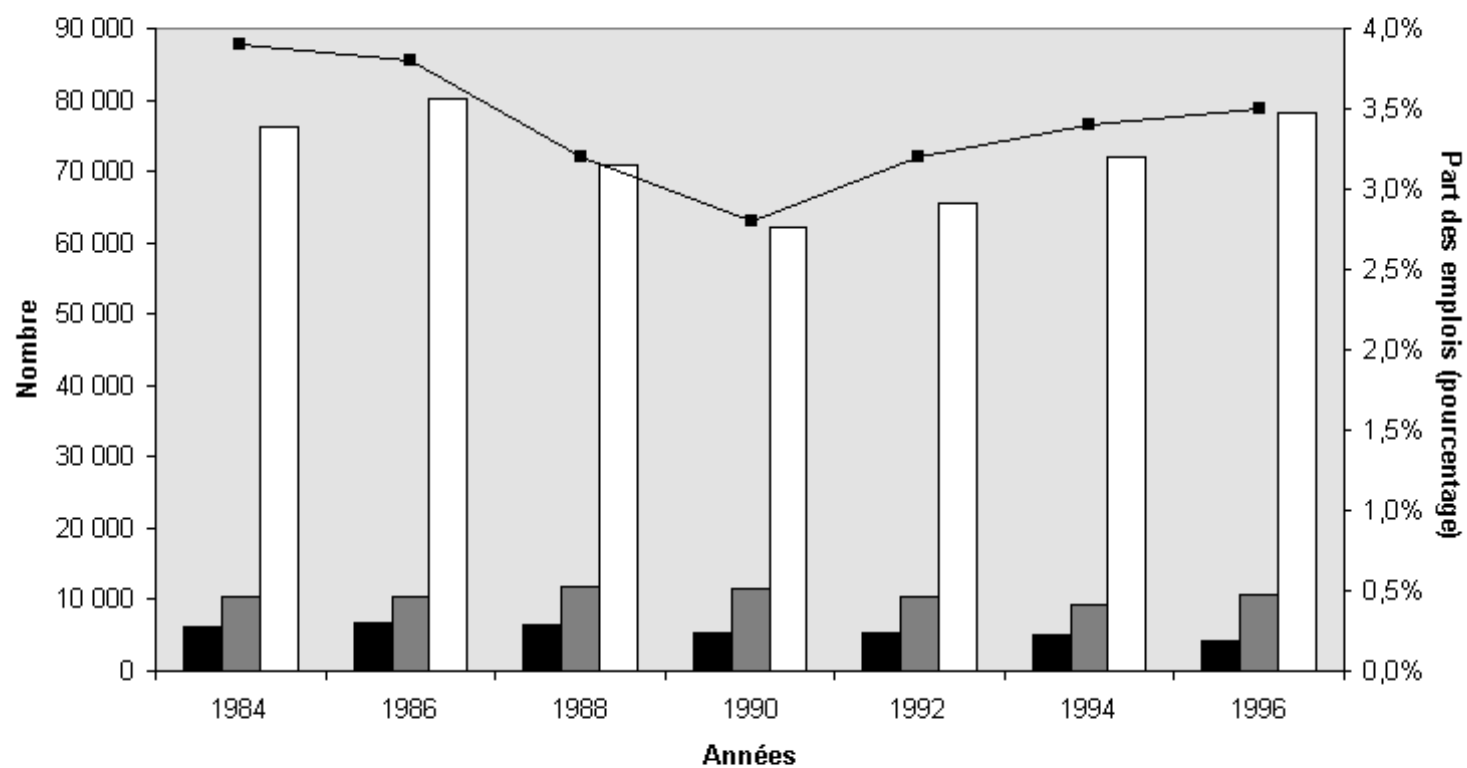
Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Emplois (nombre)



■ Pêche maritime ■ Exploitation forestière □ Production agricole —■— Part des emplois de l'ensemble des industries



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 - 1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec (suite)

Conclusion sur les indicateurs

Pour qui parcourt les dédales de l'administration publique québécoise, cette personne est à même de déceler l'activité fébrile qui existe depuis quelques années concernant l'élaboration des divers indicateurs capables de suivre et de rendre compte des politiques et des programmes dont les ministères sont les mandataires. Le dossier sur la diversité biologique fait partie, pour la première fois, de ces multiples exercices exigés par les autorités gouvernementales, plus particulièrement par le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD).

Au niveau du suivi de la diversité biologique, l'expérience enseigne rapidement qu'il est illusoire de vouloir développer des indicateurs pour toutes les facettes consacrées à la conservation et à l'utilisation des ressources naturelles. En effet, de telles exigences extrêmes conduiraient à se doter de plusieurs centaines de références, si l'on pense aux milliers d'espèces floristiques et fauniques qui vivent au Québec. Par ailleurs, on pourrait aussi être amené à imaginer qu'un seul indicateur puisse suffire étant donné que tout est interrelié dans la biosphère, mais l'interprétation en serait forcément très limitée et plutôt illusoire. Le recueil élaboré comprend finalement deux séries d'indicateurs soit 19 indicateurs proposés, documentés dans ce cahier, et 21 indicateurs suggérés pouvant être utilisés au besoin afin de mieux cerner une thématique particulière. Ces indicateurs donnent un aperçu général de l'évolution du dossier de la diversité biologique à l'échelle du Québec, en insistant surtout sur les tendances lourdes qui prévalent annuellement dans la plupart des thèmes mis de l'avant par la Stratégie québécoise sur la diversité biologique.

À prime abord, on se doit d'apprécier même sommairement l'indépendance ou l'interdépendance qui existe entre les indicateurs proposés pour le suivi de la biodiversité québécoise. Afin de répondre à cette exigence, une matrice faisant état des relations qualitatives a été élaborée. Cet exercice élémentaire pouvait nous amener à anticiper l'obtention de nombreuses relations à l'intérieur d'un petit univers, comme un seul thème, si on y consacrait plusieurs indicateurs de suivi; dans un grand univers comme le Québec ayant plusieurs thèmes et relativement peu d'indicateurs, comme c'est le cas actuellement, ces derniers devraient être plutôt distants et peu corrélés entre eux sans toutefois s'avérer complètement nuls puisqu'ils font partie d'un même ensemble biosphérique. La matrice développée à cette fin vient confirmer ces propos (figure 1) : ce sont les indicateurs ayant un lien très faible à presque nul (c) qui dominent avec 81,9 % des occurrences; cette situation était prévisible et montre que la diversité

biologique du Québec est mesurée sous des angles très diversifiés. Des liens modérés à faibles (b) surviennent dans seulement 7,6 % des relations alors que des liens forts (a) sont rencontrés dans 10,5 % des cas.

L'obtention d'un nombre réduit d'indicateurs à l'échelle du Québec, assez sensibles annuellement était initialement visé; en outre, on se devait de disposer d'une période suffisamment longue de données afin d'être en mesure de mieux interpréter l'ensemble des thématiques. Hormis l'indicateur (13) relatif aux dépôts humides de sulfates pour lequel on s'active à informatiser les données déjà recueillies, nous disposons des statistiques les plus récentes relatives aux 18 indicateurs proposés. Le tableau synthèse 2 permet de saisir d'un seul coup d'œil la situation québécoise, soit les secteurs les plus lourds ou d'importance en termes de conservation et d'utilisation durable du territoire.

Figure 1 :
Relations qualitatives estimées entre les indicateurs proposés (19)¹
du suivi de la diversité biologique québécoise.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1	—																		
2	b	—																	
3	b	c	—																
4	b	c	c	—															
5	c	c	c	c	—														
6	c	c	c	c	c	—													
7	c	b	a	a	c	c	—												
8	c	a	c	c	c	c	b	—											
9	c	c	c	c	c	c	c	a	—										
10	c	c	c	c	c	c	c	c	c	—									
11	c	c	c	c	c	c	b	c	c	c	—								
12	c	c	c	c	c	c	b	b	b	c	a	—							
13	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	b	—						
14	c	c	c	c	c	c	c	c	b	c	c	c	c	—					
15	c	c	c	c	c	c	b	c	c	c	c	c	c	c	—				
16	a	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	—			
17	b	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	a	—		
18	c	c	c	c	a	a	a	a	a	c	c	c	c	c	c	c	c	—	
19	c	c	c	c	a	a	a	a	a	c	c	c	c	c	c	c	c	a	—

a = lien fort (18)

b = lien modéré à faible (13)

c = lien très faible à presque nul (140)

¹ pour l'identification des indicateurs proposés, voir la [liste des indicateurs proposés](#) et la [synthèse du rendement des indicateurs québécois](#).

On remarque aisément que trois indicateurs sont relativement stables, trois affichent une certaine diminution alors que 13 montrent plutôt une augmentation ou une hausse de leur valeur indicatrice. Toutefois, ces données doivent être

interprétées plus en profondeur puisqu'une hausse, une baisse ou même un état de stabilité peut encore s'avérer négatif (-) ou positif (+) pour la diversité biologique. Au bout du compte, le bilan d'ensemble québécois peut être considéré de façon nettement positive avec 14 indicateurs qui s'affichent comme tel. Évidemment des améliorations sont toujours requises puisque six indicateurs s'avèrent négatifs.

Finalement, nous avons cru bon d'ajouter des remarques pour chaque indicateur; elles traduisent les interventions que les gestionnaires gouvernementaux des ressources sont déjà à mettre en place. Les nouvelles actions inscrites dans le Plan d'action 1998-1999 sont aussi un reflet de ce dynamisme.

Bien sûr, il s'agit d'une première proposition pour le suivi de la biodiversité au Québec. La plupart des grandes rubriques préconisées par la Stratégie québécoise sur la diversité biologique (Québec, 1996) ont été couvertes à l'exception du milieu urbanisé et du Québec nordique qui n'ont pas d'indicateur particulier. Les commentaires reçus et l'usage de chaque indicateur devraient permettre de bonifier cette façon d'appréhender l'état et l'évolution de notre patrimoine naturel. Puisse cet exercice être repris par chacune des régions du Québec de manière à ce que les correctifs soient détectés plus finement et que des actions soient initiées rapidement afin de remédier aux dérèglements perçus ou mesurés.

Tableau
Synthèse du rendement des indicateurs québécois pour le suivi de la
diversité biologique

Tendance générale Indicateurs proposés (période)	Augmentation¹	Stable¹	Diminution¹	Remarques
1. Superficie du territoire protégé (1971-1998)	X ⁺			Une stratégie sur les aires protégées est en préparation en vue de relever significativement leur superficie d'ensemble.
2. Cerf de Virginie (1971-1998)	X ⁻			Mesures en vue de freiner son expansion.
3. Ours noir (1971-1998)	X ⁺			Plan de gestion 1997-2002 en cours.
4. Orignal (1971-1998)		X ⁺		Plan de gestion 1999-2003 adopté.
5. Crabe des Neiges (1985-1998)			X ⁻	Mesures de gestion prises annuellement.
6. Homard (1985-1998)			X ⁻	Mesures de gestion prises annuellement.

7. Taux de récolte de la possibilité forestière en essences résineuses et feuillues (1983-1996)	X ⁺			La révision du régime forestier est en cours.
8. Densité animale sur le territoire en culture (1971-1998)	X ⁻			Parmi les interventions, il y a la <i>Loi sur la protection du territoire agricole</i> , en vigueur depuis 1979, modifiée notamment en 1985 et 1997.
9. Stockage conforme des déjections animales (1993-1998)	X ⁺			Un inventaire détaillé des éleveurs de porcs a été entrepris.
10. Superficie minière restaurée versus superficie inactive (1995-1998)	X ⁺			La mise en œuvre d'un programme de restauration des sites miniers se poursuit.
11. Pourcentage des énergies renouvelables dans le bilan énergétique (1989-1997)	X ⁺			Stratégie de rehausser cette proposition.
12. Émissions totales des gaz à effet de serre (1990-1996)	X ⁻			Un comité québécois est en place pour respecter les engagements du Québec.
13. Superficie affectée par des dépôts humides de sulfates de plus de 20 kg/ha/an (1986-1996)			X ⁺	Une stratégie nord-américaine se poursuit en particulier aux États-Unis.
14. Indice de qualité bactériologique et physico-chimique des eaux douces du Saint-Laurent (1990-1998)	X ⁺			Le programme d'assainissement des eaux et les plans d'action Saint-Laurent donnent des résultats positifs.

15. Territoire affecté par les feux de forêt (1983-1997)		X ⁺		Grande variabilité interannuelle. Importante logistique déployée sur le terrain et dans les airs.
16. Fréquentation des parcs québécois et fédéraux (1994-1998)		X ⁺		Des investissements de 35 millions de dollars sont prévus être dépensés sur trois ans.
17. Fréquentation des jardins zoologiques et des jardins botaniques (1984-1998)	X ⁺			Ajouts de quelques équipements régionaux.
18. Valeurs de production associées à l'exploitation primaire des ressources biologiques (1984-1996)	X ⁺			Valeurs de livraisons en hausse pour les secteurs des pêcheries, des forêts et de l'agriculture.
19. Nombre d'emplois associés à l'exploitation primaire des ressources biologiques (1984-1996)	X ⁺			En baisse pour le secteur des pêcheries, stable pour le milieu forestier et en hausse dans le milieu agricole.

¹ La situation peut être jugée négative (-) ou positive (+).



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe IV - Proposition d'indicateurs pour le suivi global de la biodiversité au Québec

Références

CARRUTHERS, D.A., 1994. *Urban green space indicators development*, Ottawa, Environnement Canada. Préparé pour le rapport sur l'état de l'environnement.

HARGER, J.R.E., et F.M. MEYER, 1996. « Definition of indicators for environmentally sustainable development », dans *Chemosphere*, vol. 33, n° 9, p. 1749-1775.

MACLAREN, V.W., 1996. *Élaboration d'indicateurs de durabilité urbaine : gros plan sur l'expérience canadienne*, Toronto, Presses du centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales, 177 p.

MACGILLIVRAY, A., et S. ZADEK, 1995. *Accounting for change. Indicators for sustainable development*, London, New Economics Foundation, 33 p.

OCDE, 1993. *Background paper no. 2. Indicators of environmental conditions*, Paris, OCDE, Group on the State of the Environment.

QUÉBEC, 1996a. *Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 122 p.

QUÉBEC, 1996b. *Plan d'action québécois sur la diversité biologique*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 71 p.

UNEP/CBD/SBSTTA, 1997a. *Recommandations concernant l'adoption d'une série d'indicateurs de la diversité biologique*. Note du secrétaire exécutif. UNEP/CBD/SBSTTA/3/9.

UNEP/CBD/SBSTTA, 1997b. *Exploring biodiversity indicators and targets under the Convention on biological diversity*. A synthesis report of a meeting of the Global Biodiversity Forum. UNEP/CBD/SBSTTA/3/Inf.14.



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique Rapport annuel 1998 -1999

Annexe V - Groupe de travail interministériel sur la diversité biologique

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

M. Benoît Bossé *

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M. Claude Soucy *

Ministère de l'Éducation

M. Denis Chabot *

Ministère de l'Environnement et secteur Faune et Parcs

M. Benoît Gauthier, coordonnateur *

M. Jacques Prescott

M. Léopold Gaudreau, président *

M^{me} Estelle Bertrand

Ministère de l'Industrie et du Commerce

M. Georges Roberge *

Ministère des Régions

M. Gilbert Claveau *

Ministère des Relations internationales

M^{me} Colette Boisvert *

Ministère des Ressources naturelles

M. André R. Bouchard *

M. Paul Meunier *

Ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Michèle Bélanger

Ministère des Transports

M. Jean-Pierre Beaumont *

Fondation de la faune du Québec
--

M ^{me} Ghislaine Saint-André

Hydro-Québec

M. Martin Pérusse *

* Participant aux réunions du Groupe de travail



Dernière mise à jour : 2004-02-04

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)